

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI à vocations multiples - CDC SEULLES TERRE ET MER (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20006951600074

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	21

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	23
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	33
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	72
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	111
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	117
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	118
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	119
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	121
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	122
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	123
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	124
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	125
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	126
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	128
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	129
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements pris	Sans Objet
REÇU EN PREFECTURE	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

Le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

Sans Objet
 Sans Objet
 Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

- C1.1 - Etat du personnel 130
 C1.2 - Actions de formation des élus
 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
 C3.2 - Liste des établissements publics créés
 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
 C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
 C3.6 - Identification des flux croisés

Sans Objet
 Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- D1 - Décision en matière de taux de contributions directes 133
 D2 - Arrêté et signatures 134

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

Code INSEE	CDC SEULLES TERRE ET MER BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal		CA 2020
I – INFORMATIONS GENERALES INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		I	A
Informations statistiques			Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :			
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :			
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) https://www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales	
1 Dépenses réelles de fonctionnement/population			
2 Produit des impositions directes/population			
3 Recettes réelles de fonctionnement/population			
4 Dépenses d'équipement brut/population			
5 Encours de dette/population			
6 DGF/population			
7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)			
8 Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)			
9 Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)			
10 Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)			



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisesées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE₍₁₎

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE				A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	11 032 189,59	G	12 164 705,76
	Section d'investissement	B	4 384 671,46	H	2 697 802,85
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	2 678 745,80 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	870 349,09 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	16 287 210,14	= G+H+I+J	17 541 254,41
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 522 175,00	L	2 070 488,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 522 175,00	= K+L	2 070 488,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	11 032 189,59	= G+I+K	14 843 451,56
	Section d'investissement	= B+D+F	6 777 195,55	= H+J+L	4 768 290,85
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	17 809 385,14	= G+H+I+J+K+L	19 611 742,41

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	1 522 175,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	559 788,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 191 276,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	319 424,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	REÇU EN PREFECTURE	0,00	0,00
204	Subventionnement versées	10 747,00	0,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 671 763,69	2 375 735,12	0,00	0,00	296 028,57
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 350 000,00	4 124 000,96	0,00	0,00	225 999,04
014	Atténuations de produits	1 573 384,00	1 573 383,57	0,00	0,00	0,43
65	Autres charges de gestion courante	1 837 642,31	1 821 464,35	0,00	0,00	16 177,96
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		10 432 790,00	9 894 584,00	0,00	0,00	538 206,00
66	Charges financières	295 051,00	193 167,07	101 550,86	0,00	333,07
67	Charges exceptionnelles	104 800,00	7 651,43	0,00	0,00	97 148,57
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	150 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		10 982 641,00	10 095 402,50	101 550,86	0,00	785 687,64
023	Virement à la section d'investissement (2)	1 437 110,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	830 839,00	835 236,23			-4 397,23
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 267 949,00	835 236,23			1 432 712,77
TOTAL		13 250 590,00	10 930 638,73	101 550,86	0,00	2 218 400,41
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	62 000,00	103 549,54	0,00	0,00	-41 549,54
70	Produits services, domaine et ventes div	1 041 375,00	977 932,40	0,00	0,00	63 442,60
73	Impôts et taxes	9 470 580,00	9 501 023,46	0,00	0,00	-30 443,46
74	Dotations et participations	1 247 894,00	1 265 501,09	0,00	0,00	-17 607,09
75	Autres produits de gestion courante	4 000,00	4 153,06	0,00	0,00	-153,06
Total des recettes de gestion courante		11 825 849,00	11 852 159,55	0,00	0,00	-26 310,55
76	Produits financiers	0,00	67,32	0,00	0,00	-67,32
77	Produits exceptionnels	26 934,00	45 924,58	0,00	0,00	-18 990,58
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		11 852 783,00	11 898 151,45	0,00	0,00	-45 368,45
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	282 743,00	266 554,31			16 188,69
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		282 743,00	266 554,31			16 188,69
TOTAL		12 135 526,00	12 164 705,76	0,00	0,00	-29 179,76
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 2 678 745,80				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	43 172,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	772 345,00	0,00
12	Opération d'équipement n° 12	624 811,00	
14	Opération d'équipement n° 14	71 100,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET					II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES					A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 000,00	1 320,00	0,00	28 680,00
204	Subventions d'équipement versées	48 402,00	37 655,00	10 747,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	750 694,77	344 479,58	43 172,00	363 043,19
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 073 786,37	1 496 133,17	772 345,00	805 308,20
	Total des opérations d'équipement	5 623 910,26	1 547 543,09	695 911,00	3 380 456,17
	Total des dépenses d'équipement	9 526 793,40	3 427 130,84	1 522 175,00	4 577 487,56
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	690 987,00	690 986,31	0,00	0,69
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	690 987,00	690 986,31	0,00	0,69
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	10 217 780,40	4 118 117,15	1 522 175,00	4 577 488,25
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	282 743,00	266 554,31		16 188,69
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	282 743,00	266 554,31		16 188,69
	TOTAL	10 500 523,40	4 384 671,46	1 522 175,00	4 593 676,94
	Pour information				
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	(2) 870 349,09			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	467 806,00	281 116,41	97 000,00	89 689,59
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 816 635,00	500 000,00	319 424,00	2 997 211,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	4 284 441,00	781 116,41	416 424,00	3 086 900,59
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 664 505,00	222 749,00	559 788,00	881 968,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	648 977,49	648 977,49	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	2 325 000,00	209 723,72	1 094 276,00	1 021 000,28
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	180 000,00			
	Total des recettes financières	4 818 482,49	1 081 450,21	1 654 064,00	2 082 968,28
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	9 102 923,49	1 862 566,62	2 070 488,00	5 169 868,87
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	1 437 110,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	830 839,00	835 236,23		-4 397,23
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 267 949,00	835 236,23		1 432 712,77
	TOTAL	11 370 872,49	2 697 802,85	2 070 488,00	6 602 581,64

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET			II
BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET			B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 375 735,12		2 375 735,12
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 124 000,96		4 124 000,96
014	Atténuations de produits	1 573 383,57		1 573 383,57
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 821 464,35		1 821 464,35
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	294 717,93	0,00	294 717,93
67	Charges exceptionnelles	7 651,43	8 645,00	16 296,43
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	826 591,23	826 591,23
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		10 196 953,36	835 236,23	11 032 189,59
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	232 563,61	232 563,61
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	690 986,31	0,00	690 986,31
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 547 543,09		1 547 543,09
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	1 320,00	0,00	1 320,00
204	Subventions d'équipement versées	37 655,00	0,00	37 655,00
21	Immobilisations corporelles (6)	344 479,58	0,00	344 479,58
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 496 133,17	33 990,70	1 530 123,87
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		4 118 117,15	266 554,31	4 384 671,46
Pour information				
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				870 349,09

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	103 549,54		103 549,54
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	977 932,40		977 932,40
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		33 990,70	33 990,70
73	Impôts et taxes	9 501 023,46		9 501 023,46
74	Dotations et participations	1 265 501,09		1 265 501,09
75	Autres produits de gestion courante	4 153,06	0,00	4 153,06
76	Produits financiers	67,32	0,00	67,32
77	Produits exceptionnels	45 924,58	232 563,61	278 488,19
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		11 898 151,45	266 554,31	12 164 705,76
Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				2 678 745,80

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	222 749,00	0,00	222 749,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	648 977,49		648 977,49
13	Subventions d'investissement	490 840,13	0,00	490 840,13
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	500 000,00	0,00	500 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		6 695,00	6 695,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	1 950,00	1 950,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		826 591,23	826 591,23
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		1 862 566,62	835 236,23	2 697 802,85
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES					III A1
---	--	--	--	--	-----------

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 671 763,69	2 375 735,12	0,00	0,00	296 028,57
6042	Achats prestat* services (hors terrains)	320 793,00	305 218,72	0,00	0,00	15 574,28
60611	Eau et assainissement	29 400,00	21 755,10	0,00	0,00	7 644,90
60612	Energie - Electricité	157 000,00	149 398,20	0,00	0,00	7 601,80
60613	Chauffage urbain	61 100,00	49 754,46	0,00	0,00	11 345,54
60618	Autres fournitures non stockables	1 160,00	320,80	0,00	0,00	839,20
60621	Combustibles	60 000,00	34 728,66	0,00	0,00	25 271,34
60622	Carburants	46 300,00	35 011,89	0,00	0,00	11 288,11
60623	Alimentation	52 926,00	26 705,05	0,00	0,00	26 220,95
60628	Autres fournitures non stockées	4 220,00	4 071,50	0,00	0,00	148,50
60631	Fournitures d'entretien	49 200,00	88 085,31	0,00	0,00	-38 885,31
60632	Fournitures de petit équipement	257 416,00	276 500,83	0,00	0,00	-19 084,83
60633	Fournitures de voirie	15 000,00	12 423,56	0,00	0,00	2 576,44
60636	Vêtements de travail	10 300,00	6 698,93	0,00	0,00	3 601,07
6064	Fournitures administratives	15 700,00	13 205,71	0,00	0,00	2 494,29
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	25 500,00	25 363,89	0,00	0,00	136,11
6067	Fournitures scolaires	79 136,00	77 855,58	0,00	0,00	1 280,42
6068	Autres matières et fournitures	0,00	12 885,00	0,00	0,00	-12 885,00
611	Contrats de prestations de services	592 544,00	572 899,94	0,00	0,00	19 644,06
6132	Locations immobilières	15 780,00	11 286,58	0,00	0,00	4 493,42
6135	Locations mobilières	47 100,00	56 165,70	0,00	0,00	-9 065,70
61521	Entretien terrains	51 000,00	22 711,50	0,00	0,00	28 288,50
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	53 934,00	45 006,45	0,00	0,00	8 927,55
615231	Entretien, réparations voiries	56 500,00	69 684,05	0,00	0,00	-13 184,05
61524	Entretien bois et forêts	0,00	600,00	0,00	0,00	-600,00
61551	Entretien matériel roulant	18 500,00	35 953,24	0,00	0,00	-17 453,24
61558	Entretien autres biens mobiliers	8 300,00	11 045,09	0,00	0,00	-2 745,09
6156	Maintenance	95 000,00	78 832,80	0,00	0,00	16 167,20
6161	Multirisques	18 753,00	18 440,66	0,00	0,00	312,34
6168	Autres primes d'assurance	2 789,00	3 399,94	0,00	0,00	-610,94
617	Etudes et recherches	67 000,00	13 836,00	0,00	0,00	53 164,00
6182	Documentation générale et technique	6 550,00	7 358,43	0,00	0,00	-808,43
6184	Versements à des organismes de formation	15 000,00	9 458,00	0,00	0,00	5 542,00
6188	Autres frais divers	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
6226	Honoraires	6 000,00	2 343,12	0,00	0,00	3 656,88
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	1 980,45	0,00	0,00	-1 980,45
6228	Divers	12 200,00	4 297,76	0,00	0,00	7 902,24
6231	Annonces et insertions	9 600,00	2 244,96	0,00	0,00	7 355,04
6232	Fêtes et cérémonies	34 500,00	11 562,80	0,00	0,00	22 937,20
6236	Catalogues et imprimés	12 200,00	1 374,29	0,00	0,00	10 825,71
6238	Divers	19 976,65	0,00	0,00	0,00	19 976,65
6247	Transports collectifs	37 000,00	22 195,06	0,00	0,00	14 804,94
6251	Voyages et déplacements	350,00	240,07	0,00	0,00	109,93
6261	Frais d'affranchissement	19 800,00	11 501,89	0,00	0,00	8 298,11
6262	Frais de télécommunications	57 000,00	54 633,34	0,00	0,00	2 366,66
627	Services bancaires et assimilés	2 300,00	1 638,59	0,00	0,00	661,41
6281	Concours divers (cotisations)	107 519,35	92 014,42	0,00	0,00	15 504,93
6283	Frais de nettoyage des locaux	45 250,00	44 888,81	0,00	0,00	361,19
6284	Redevances pour services rendus	1 100,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	500,00	1 876,18	0,00	0,00	-1 376,18
62878	Remb. frais à d'autres organismes	16 500,00	16 706,77	0,00	0,00	-206,77
6288	Autres services extérieurs	19 266,69	60,00	0,00	0,00	19 206,69
63512	Taxes foncières	9 000,00	7 730,00	0,00	0,00	1 270,00
63513	Autres impôts locaux	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 600,00	685,04	0,00	0,00	914,96
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	5 500,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 350 000,00	4 124 000,96	0,00	0,00	225 999,04
6217	Personnel affecté par la commune membre	13 300,00	32 151,42	0,00	0,00	-18 851,42
6218	Autre personnel extérieur	1 438,00	1 437,60	0,00	0,00	0,40
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	13 455,00	12 557,88	0,00	0,00	897,12
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	41 620,00	36 307,23	0,00	0,00	5 312,77
64111	Rémunération principale titulaires	2 099 831,00	1 995 410,28	0,00	0,00	104 420,72
64131	Rémunérations non tit.	820 000,00	791 004,05	0,00	0,00	28 995,95
64168	Autres emplois d'insertion	10 556,00	10 670,15	0,00	0,00	-114,15
6451	Cotisations à l'I.I.R. S.S.A.F.	582 900,00	543 064,90	0,00	0,00	39 835,10
6453	Cotisations aux caisses de retraite	587 500,00	540 927,95	0,00	0,00	46 572,05
6455	Cotisations à la sécurité sociale du personnel	112 000,00	111 419,26	0,00	0,00	580,74

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6474	Versement aux autres œuvres sociales	32 000,00	31 174,24	0,00	0,00	825,76
6475	Médecine du travail, pharmacie	18 400,00	17 876,00	0,00	0,00	524,00
6488	Autres charges	17 000,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
014	Atténuations de produits	1 573 384,00	1 573 383,57	0,00	0,00	0,43
739211	Attributions de compensation	1 456 045,00	1 456 044,57	0,00	0,00	0,43
739221	FNGIR	117 339,00	117 339,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 837 642,31	1 821 464,35	0,00	0,00	16 177,96
6531	Indemnités	109 000,00	103 803,77	0,00	0,00	5 196,23
6533	Cotisations de retraite	6 615,00	5 333,98	0,00	0,00	1 281,02
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	18 200,00	13 390,70	0,00	0,00	4 809,30
65372	Cotis. fonds financi alloc. fin mandat	0,00	220,32	0,00	0,00	-220,32
6541	Créances admises en non-valeur	288,20	94,20	0,00	0,00	194,00
6542	Créances éteintes	745,11	745,11	0,00	0,00	0,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	1 384 275,00	1 387 485,58	0,00	0,00	-3 210,58
65548	Autres contributions	1 300,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
6558	Autres contributions obligatoires	66 940,00	67 829,60	0,00	0,00	-889,60
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	80 900,00	72 892,91	0,00	0,00	8 007,09
65737	Autres établissements publics locaux	71 569,00	72 077,26	0,00	0,00	-508,26
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	89 810,00	89 810,00	0,00	0,00	0,00
658822	Aides	8 000,00	7 780,00	0,00	0,00	220,00
65888	Autres	0,00	0,92	0,00	0,00	-0,92
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		10 432 790,00	9 894 584,00	0,00	0,00	538 206,00
66	Charges financières (b)	295 051,00	193 167,07	101 550,86	0,00	333,07
66111	Intérêts réglés à l'échéance	304 687,00	304 354,07	0,00	0,00	332,93
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-9 636,00	-111 187,00	101 550,86	0,00	0,14
67	Charges exceptionnelles (c)	104 800,00	7 651,43	0,00	0,00	97 148,57
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 800,00	2 476,43	0,00	0,00	323,57
6743	Subv. fonct. (versées par groupements)	10 000,00	5 175,00	0,00	0,00	4 825,00
678	Autres charges exceptionnelles	92 000,00	0,00	0,00	0,00	92 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	150 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		10 982 641,00	10 095 402,50	101 550,86	0,00	785 687,64
023	Virement à la section d'investissement	1 437 110,00	0,00			1 437 110,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	830 839,00	835 236,23			-4 397,23
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	1 950,00			-1 950,00
6761	Déférences sur réalisations (positives)	0,00	6 695,00			-6 695,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	830 839,00	826 591,23			4 247,77
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 267 949,00	835 236,23			1 432 712,77
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 267 949,00	835 236,23			1 432 712,77
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		13 250 590,00	10 930 638,73	101 550,86	0,00	2 218 400,41
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	304 652,58
Montant des ICNE de l'exercice N-1	333 562,23
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-9 636,14

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 66112 remplace le compte 6612 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
Le 22/04/2021

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES					A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	62 000,00	103 549,54	0,00	0,00	-41 549,54
6419	Remboursements rémunérations personnel	56 000,00	98 946,91	0,00	0,00	-42 946,91
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	6 000,00	4 602,63	0,00	0,00	1 397,37
70	Produits services, domaine et ventes div	1 041 375,00	977 932,40	0,00	0,00	63 442,60
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	72 626,00	45 037,97	0,00	0,00	27 588,03
70632	Redevances services à caractère loisir	240 000,00	181 508,74	0,00	0,00	58 491,26
7067	Redev. services périscolaires et enseign	513 374,00	487 305,45	0,00	0,00	26 068,55
70688	Autres prestations de services	3 000,00	4 310,40	0,00	0,00	-1 310,40
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	5 700,00	2 879,61	0,00	0,00	2 820,39
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	39 000,00	35 300,67	0,00	0,00	3 699,33
70875	Remb. frais par les communes du GFP	108 675,00	148 812,19	0,00	0,00	-40 137,19
70878	Remb. frais par d'autres redevables	59 000,00	72 777,37	0,00	0,00	-13 777,37
73	Impôts et taxes	9 470 580,00	9 501 023,46	0,00	0,00	-30 443,46
73111	Taxes foncières et d'habitation	6 980 756,00	7 014 124,00	0,00	0,00	-33 368,00
73112	Cotisation sur la VAE	377 820,00	377 820,00	0,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	16 462,00	16 380,00	0,00	0,00	82,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	99 264,00	100 410,00	0,00	0,00	-1 146,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	2 925,00	0,00	0,00	-2 925,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	333 278,00	333 278,00	0,00	0,00	0,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	1 633 000,00	1 637 459,00	0,00	0,00	-4 459,00
7362	Taxes de séjour	30 000,00	18 627,46	0,00	0,00	11 372,54
74	Dotations et participations	1 247 894,00	1 265 501,09	0,00	0,00	-17 607,09
74124	Dotation d'intercommunalité	645 613,00	645 613,00	0,00	0,00	0,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	177 912,00	177 912,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	7 500,00	10 864,00	0,00	0,00	-3 364,00
7461	DGD	10 000,00	10 055,92	0,00	0,00	-55,92
74718	Autres participations Etat	50 118,00	47 933,60	0,00	0,00	2 184,40
7473	Participat° Départements	35 000,00	13 062,00	0,00	0,00	21 938,00
74741	Participat° Communes du GFP	0,00	302,00	0,00	0,00	-302,00
74748	Participat° Autres communes	13 200,00	0,00	0,00	0,00	13 200,00
7478	Participat° Autres organismes	203 727,00	221 865,57	0,00	0,00	-18 138,57
74832	Attribution du fonds départemental TP	0,00	35 069,00	0,00	0,00	-35 069,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	27 948,00	27 948,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	431,00	431,00	0,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	74 445,00	74 445,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
75	Autres produits de gestion courante	4 000,00	4 153,06	0,00	0,00	-153,06
752	Revenus des immeubles	4 000,00	2 040,00	0,00	0,00	1 960,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	2 113,06	0,00	0,00	-2 113,06
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		11 825 849,00	11 852 159,55	0,00	0,00	-26 310,55
(a) = 70+73+74+75+013						
76	Produits financiers (b)	0,00	67,32	0,00	0,00	-67,32
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	67,32	0,00	0,00	-67,32
77	Produits exceptionnels (c)	26 934,00	45 924,58	0,00	0,00	-18 990,58
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	456,09	0,00	0,00	-456,09
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	3 633,49	0,00	0,00	-3 633,49
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	8 645,00	0,00	0,00	-8 645,00
7788	Produits exceptionnels divers	26 934,00	33 190,00	0,00	0,00	-6 256,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		11 852 783,00	11 898 151,45	0,00	0,00	-45 368,45
=a+b+c+d						
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	282 743,00	266 554,31			16 188,69
722	Immobilisations corporelles	50 000,00	33 990,70			16 009,30
	Quote-part subv invest transf cpté résul	232 743,00	232 563,61			179,39
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		282 743,00	266 554,31			16 188,69
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		12 135 526,00	12 164 705,76	0,00	0,00	-29 179,76
DE L'EXERCICE						
(=Total des opérations réelles et d'ordre)						
Pour information		2 678 745,80				
Réçue en préfecture						
le 22/04/2021						
Application agréée E-legalite.com						
99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033						

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					III B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	30 000,00	1 320,00	0,00	28 680,00
2031	Frais d'études	30 000,00	1 320,00	0,00	28 680,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	48 402,00	37 655,00	10 747,00	0,00
2041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	11 212,00	465,00	10 747,00	0,00
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	3 190,00	3 190,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	34 000,00	34 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	750 694,77	344 479,58	43 172,00	363 043,19
2111	Terrains nus	33 000,00	33 000,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	2 445,60	1 080,00	0,00	1 365,60
21561	Matériel roulant	192 241,60	0,00	3 874,00	188 367,60
21568	Autres matériels, outillages incendie	554,40	3 097,76	0,00	-2 543,36
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	50 000,00	34 184,00	0,00	15 816,00
2182	Matériel de transport	0,00	46 320,00	0,00	-46 320,00
2183	Matériel de bureau et informatique	322 287,56	163 953,83	11 399,00	146 934,73
2184	Mobilier	22 000,00	28 475,37	0,00	-6 475,37
2188	Autres immobilisations corporelles	128 165,61	34 368,62	27 899,00	65 897,99
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	3 073 786,37	1 496 133,17	772 345,00	805 308,20
2313	Constructions	1 168 352,12	491 921,64	148 925,00	527 505,48
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	1 905 434,25	1 004 211,53	623 420,00	277 802,72
12	Opération d'équipement n° 12 (2)	2 278 492,26	1 367 023,09	624 811,00	286 658,17
14	Opération d'équipement n° 14 (2)	3 345 418,00	180 520,00	71 100,00	3 093 798,00
Total des dépenses d'équipement		9 526 793,40	3 427 130,84	1 522 175,00	4 577 487,56
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	690 987,00	690 986,31	0,00	0,69
1641	Emprunts en euros	690 987,00	690 986,31	0,00	0,69
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		690 987,00	690 986,31	0,00	0,69
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		10 217 780,40	4 118 117,15	1 522 175,00	4 577 488,25
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	282 743,00	266 554,31		16 188,69
Reprises sur autofinancement antérieur (5)		232 743,00	232 563,61		179,39
13911	Etat et établissements nationaux	232 743,00	16 402,00		216 341,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	0,00	5 765,60		-5 765,60
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	0,00	121 626,39		-121 626,39
139141	Sub. transf cpte résult. Communes du GFP	0,00	39 191,68		-39 191,68
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes	0,00	1 173,35		-1 173,35
13916	Sub. transf cpte résult. Autres EPL	0,00	800,00		-800,00
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	9 516,19		-9 516,19
13931	Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.	0,00	37 353,45		-37 353,45
13937	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	734,95		-734,95
Charges transférées (6)		50 000,00	33 990,70		16 009,30
2313	Constructions	13 500,00	0,00		13 500,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	36 500,00	33 990,70		2 509,30
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		282 743,00	266 554,31		16 188,69
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		10 500 523,40	4 384 671,46	1 522 175,00	4 593 676,94
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		870 349,09			

(1) Détailier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

REÇU EN PREFECTURE

(2) Voir état n° 5 pour les détails opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV et V pour les détails opérations pour compte de tiers.

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					III B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	467 806,00	281 116,41	97 000,00	89 689,59
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	339 409,00	0,00	45 000,00	294 409,00
1313	Subv. transf. Départements	122 397,00	0,00	46 000,00	76 397,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	6 000,00	0,00	6 000,00	0,00
1331	D.E.T.R. transférable	0,00	140 116,41	0,00	-140 116,41
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	141 000,00	0,00	-141 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	3 816 635,00	500 000,00	319 424,00	2 997 211,00
1641	Emprunts en euros	3 816 635,00	500 000,00	319 424,00	2 997 211,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 284 441,00	781 116,41	416 424,00	3 086 900,59
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 313 482,49	871 726,49	559 788,00	881 968,00
10222	FCTVA	1 664 505,00	222 749,00	559 788,00	881 968,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	648 977,49	648 977,49	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	2 325 000,00	209 723,72	1 094 276,00	1 021 000,28
1381	Subv non transf Etat et établ. nationaux	1 175 000,00	0,00	829 000,00	346 000,00
1382	Subv non transf Régions	400 000,00	125 190,72	24 809,00	250 000,28
1383	Subv non transf Départements	400 000,00	84 533,00	65 467,00	250 000,00
1388	Autres subventions non transférables	350 000,00	0,00	175 000,00	175 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	180 000,00		0,00	
Total des recettes financières		4 818 482,49	1 081 450,21	1 654 064,00	2 082 968,28
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		9 102 923,49	1 862 566,62	2 070 488,00	5 169 868,87
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 437 110,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	830 839,00	835 236,23		-4 397,23
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	6 695,00		-6 695,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	1 950,00		-1 950,00
28031	Frais d'études	0,00	9 856,00		-9 856,00
28033	Frais d'insertion	0,00	18,00		-18,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	0,00	3 873,00		-3 873,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	83,00		-83,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	4 231,00		-4 231,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	361,00		-361,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	0,00	9 959,00		-9 959,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	467,00		-467,00
28041513	GFP rat : Projet infrastructure	0,00	314,00		-314,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	7 922,20		-7 922,20
2811	Terrains de gisement	830 839,00	0,00		830 839,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	416,00		-416,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	263,29		-263,29
281318	Autres bâtiments publics	0,00	9 988,00		-9 988,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	58 379,52		-58 379,52
28138	Autres constructions	0,00	32 075,93		-32 075,93
28145	Construct° sol autrui - Installat° génér.	0,00	1 638,58		-1 638,58
28152	Installations de voirie	0,00	2 331,01		-2 331,01
281538	Autres réseaux	0,00	38,00		-38,00
281561	Matériel roulant	0,00	12 595,00		-12 595,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	2 871,26		-2 871,26
281571	Matériel roulant	0,00	37 560,87		-37 560,87
281578	REÇU EN PREFECTURE		1 083,18		-1 083,18
28158	Autres matériels, matériel et outillage	0,00	42 364,18		-42 364,18

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
28171	Terrains (m.à dispo)	0,00	7 939,27		-7 939,27
281728	Autres agencements (m. à dispo)	0,00	3 624,55		-3 624,55
281731	Bâtiments publics (m. à dispo)	0,00	127 396,71		-127 396,71
281735	Installations générales (m. à dispo)	0,00	87 176,69		-87 176,69
281738	Autres constructions (m. à dispo)	0,00	84 127,89		-84 127,89
281751	Réseaux de voirie (m. à dispo)	0,00	11 541,31		-11 541,31
281752	Installations de voirie (m. à dispo)	0,00	171 099,77		-171 099,77
281757	Matériel, outillage voirie (m. à dispo)	0,00	5 543,52		-5 543,52
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	0,00	22 755,40		-22 755,40
281783	Matériel bureau et info. (m. à dispo)	0,00	2 559,61		-2 559,61
281784	Mobilier (m. à dispo)	0,00	22 992,13		-22 992,13
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	0,00	7 626,31		-7 626,31
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	34,00		-34,00
28182	Matériel de transport	0,00	2 315,00		-2 315,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	5 261,00		-5 261,00
28184	Mobilier	0,00	14 041,53		-14 041,53
28188	Autres immo. corporelles	0,00	10 713,00		-10 713,00
28288	Autres immo. corporelles (affectation)	0,00	1 154,52		-1 154,52
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 267 949,00	835 236,23		1 432 712,77
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 267 949,00	835 236,23		1 432 712,77
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		11 370 872,49	2 697 802,85	2 070 488,00	6 602 581,64
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 12 (1)
LIBELLE : POLE SANTE TILLY SUR SEULLES

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
	DEPENSES	2 278 492,26	A 1 367 023,09	624 811,00	286 658,17	B 1 388 531,49
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 278 492,26	1 367 023,09	624 811,00	286 658,17	1 388 531,49
2313	Constructions	2 278 492,26	1 367 023,09	624 811,00	286 658,17	1 388 531,49

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	1 945 000,00	C 850 723,72	913 700,00	180 576,28	D 850 723,72
13	Subventions d'investissement	945 000,00	350 723,72	594 276,00	0,28	350 723,72
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	141 000,00	0,00	-141 000,00	141 000,00
1381	Subv non transf Etat et établ. nationaux	470 000,00	0,00	329 000,00	141 000,00	0,00
1382	Subv non transf Régions	150 000,00	125 190,72	24 809,00	0,28	125 190,72
1383	Subv non transf Départements	150 000,00	84 533,00	65 467,00	0,00	84 533,00
1388	Autres subventions non transférables	175 000,00	0,00	175 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00	500 000,00	319 424,00	180 576,00	500 000,00
1641	Emprunts en euros	1 000 000,00	500 000,00	319 424,00	180 576,00	500 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A	-516 299,37	D - B
			-537 807,77

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détails les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 14 (1)
LIBELLE : POLE SANTE CREULLY SUR SEULLES

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
	DEPENSES	3 345 418,00	A 180 520,00	71 100,00	3 093 798,00	B 180 520,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 345 418,00	180 520,00	71 100,00	3 093 798,00	180 520,00
2313	Constructions	3 345 418,00	180 520,00	71 100,00	3 093 798,00	180 520,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	2 796 635,00	C 0,00	500 000,00	2 296 635,00	D 0,00
13 Subventions d'investissement	1 380 000,00	0,00	500 000,00	880 000,00	0,00
1381 Subv non transf Etat et établ. nationaux	705 000,00	0,00	500 000,00	205 000,00	0,00
1382 Subv non transf Régions	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00
1383 Subv non transf Départements	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00
1388 Autres subventions non transférables	175 000,00	0,00	0,00	175 000,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	1 416 635,00	0,00	0,00	1 416 635,00	0,00
1641 Emprunts en euros	1 416 635,00	0,00	0,00	1 416 635,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A -180 520,00	D - B -180 520,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
- (3) Détailier les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

											IV		
											A1		
Libellé	01 Opérations non ventilables	0	1 Services généraux	2 Sécurité et salubrité publiques	3 Enseignement - Formation	4 Culture	5 Sport et jeunesse	6 Interventions sociales et santé	7 Famille	8 Logement	9 Aménagé et services urbains, environnement	TOTAL	
INVESTISSEMENT													
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)													
Dépenses réelles	0	94 264-	0	0	825 476	15 198	69 637	0	300	0	1 557 486	1 555 756	
- Dépenses municipaux (2)		20 388	0	0	367 057	5 198	10 473	0	300	0	1 437 680	1 548 381	
- Equip. non municipaux (c/204) (3)	34 000	0	0	465	0	0	0	0	0	3 190	0	3 389 476	
Operations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 655	
Dépenses d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	266 554	
Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	870 349	
Total dépenses	0	985 327	0	0	907 667	40 115	122 783	0	10 752	0	1 618 115	1 570 260	
Total recettes	0	1 679 231	0	0	46 475	147	1 255	0	545	0	117 938	852 212	
Solde d'investissement	0	693 904	0	0	-861 192	-39 968	-121 528	0	-10 207	0	-1 560 177	-718 048	
RESTES A REALISER au 31/12/N													
Total RAR dépenses	0	0	0	0	43 223	0	0	0	0	0	783 041	695 911	
Total RAR recettes	0	0	0	0	91 000	0	0	0	0	0	259 603	1 719 885	
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	47 777	0	0	0	0	0	-523 438	1 023 974	
												548 313	
FONCTIONNEMENT													
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)													
Total dépenses	0	3 517 770	0	0	2 749 909	177 646	831 268	0	448 047	0	2 970 451	337 098	
Total recettes	0	11 606 108	0	0	600 159	41 251	433 342	0	143 222	0	1 877 029	14 843 452	
Solde de fonctionnement	0	8 088 338	0	0	-2 149 750	-136 395	-397 926	0	-304 925	0	-1 093 423	-194 757	
RESTES A REALISER au 31/12/N													
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 231-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.. 5211-14 + L.. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2021
Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	0 Sécurité et salubrité publiques	1 Enseignement - Formation	2 Culture	3 Sport et jeunesse	4 Interventions sociales et santé	5 Famille	6 Logement	7 Aménagt et services urbains, environnement	8 Action économique	9 TOTAL	IV													
														A1													
INVESTISSEMENT																											
DEPENSES																											
Total dépenses d'investissement	0	985 327	0	950 890	40 115	122 783	0	10 752	0	2 401 156	2 266 171	6 777 196															
Dépenses réelles	0	94 264	0	868 699	15 198	69 637	0	300	0	2 340 527	2 251 667	5 640 292															
010 Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0														
10 Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0														
13 Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0														
16 Emprunts et dettes assimilées	0	39 876	0	457 955	10 000	59 164	0	0	0	116 616	7 375	690 986															
1641 Emprunts en euros	0	39 876	0	457 955	10 000	59 164	0	0	0	116 616	7 375	690 986															
18 Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0														
20 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0														
2031 Frais d'études	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0														
204 Subventions d'équipement versées	0	34 000	0	465	0	0	0	0	0	0	13 937	0	48 402														
2041411 Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0	0	0	465	0	0	0	0	0	10 747	0	11 212															
2041511 GFP rat : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 190	0	3 190															
20421 Privé : Bien mobilier, matériel	0	34 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 000														
21 Immobilisations corporelles	0	18 689	0	249 771	4 007	6 108	0	300	0	108 479	298	387 652															
2111 Terrains nus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33 000	0	33 000															
2152 Installations de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 080	0	1 080															
21561 Matériel roulant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 874	0	3 874															
21568 Autres matériels, outillages incendie	0	67	0	1 703	82	647	0	300	0	0	298	0	3 086														
2158 Autres inst.,matériel,outil, techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 184	0	34 184															
2182 Matériel de transport	0	1 274	0	174 078	0	0	0	0	0	32 160	0	46 320															
2183 Matériel de bureau et informatique	0	2 563	0	17 717	3 925	4 270	0	0	0	0	0	0	175 353														
2184 Mobilier	0	625	0	56 272	0	1 191	0	0	0	4 181	0	62 288															
2188 Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0														
22 Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0														
23 Immobilisations en cours	0	1 699	0	160 509	1 191	4 364	0	0	0	2 100 175	540	2 268 478															
2313 Constructions	0	1 699	0	160 509	1 191	4 364	0	0	0	1 627 632	540	640 847															
2317 Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 627 632														
26 Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0														

REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2021
Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEUILLES TERRE ET MER - BP SEUILLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

Art. 1)	Libellé	Opérations non ventilables	01	0	1	Sécurité et salubrité publiques	2	Enseignement - Formation	3	Culture	4	Sport et jeunesse	5	Interventions sociales et santé	6	Famille	7	Logement	8	Aménag et services urbains, environnement	9	Action économique	TOTAL	
			Services généraux	Services administratifs publics	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Dons d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	POLE SANTE TILLY SUR SEUILLES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	POLE SANTE CREULLY SUR SEUILLES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Dons pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Dépenses d'ordre	0	20 773	0	82 191	24 917	53 146	0	53 146	0	10 452	0	10 452	0	10 452	0	10 452	0	60 630	0	14 504	0	266 554	
040	Opératio ⁿ ordre transfert entre sections	0	20 713	0	82 191	24 917	53 146	0	53 146	0	10 452	0	10 452	0	10 452	0	10 452	0	60 630	0	14 504	0	266 554	
13911	Etat et établissements nationaux	0	2 439	0	2 504	11 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
13912	Sub. transf cpte résultat Régions	0	0	0	0	671	3 720	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
13913	Sub. transf cpte résultat Départements	0	17 098	0	27 491	9 309	46 383	0	46 383	0	3 200	0	3 200	0	3 200	0	3 200	0	8 211	9 933	1 374	5 766	266 554	
139141	Sub. transf cpte résultat Communes du GFP	0	0	0	0	166	0	0	0	0	857	0	857	0	857	0	857	0	37 688	481	39 192	39 192	39 192	
139148	Sub. transf cpte résultat Autres communes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
13916	Sub. transf cpte résultat Autres EPL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
13918	Autres subventions d'équipement	0	0	0	0	768	1 000	0	0	0	5 452	0	5 452	0	5 452	0	5 452	0	943	0	8 823	0	800	800
13931	Sub. transf cpte résultat D.E.T.R.	0	0	0	0	27 587	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
13937	Dot. de soutien à l'investissement local	0	0	0	0	735	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0	1 176	0	23 036	0	5 763	0	5 763	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 015	0	0	33 991	33 991	
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	870 349	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	870 349	

RECETTES																							
Total recettes d'investissement	0	1 679 231	0	137 475	147	1 255	0	545	0	377 541	0	2 572 097	0	4 768 291	0	3 933 055	0	2 570 809	0	3 933 055	0	0	0
Recettes réelles	0	871 726	0	137 008	0	0	0	0	0	353 711	0	2 570 809	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	871 726	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10222	FCTVA	0	222 749	0	648 977	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	137 008	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 108	0	1 445 000	1 682 116	
1311	Subv. transf Etat et établ. Nationaux	0	0	0	0	45 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 000
1313	Subv. transf Départements	0	0	0	0	46 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46 000
13141	Subv. transf Communes membres du GFP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 000

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

Art.(1)	Libellé	Opérations non ventilables	Services généraux administrat° publiques	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains, environnement	Action économique	TOTAL									
													1	2	3	4	5	6	7	8	9	
D.E.T.R. transférable	0	0	0	0	46 008	0	0	0	0	0	0	0	94 108	0	140 116	0	0	0	0	0	0	
Dot. de soutien à l'investissement local	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	141 000	141 000	0	0	0	0	0	
Subv non transf Etat et établ. nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	829 000	829 000	0	0	0	0	0	
Subv non transf Régions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000	150 000	0	0	0	0	0	
Subv non transf Départements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000	150 000	0	0	0	0	0	
Autres subventions non transférables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	175 000	175 000	0	0	0	0	0	
Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	819 424	819 424	0	0	0	0	0
Emprunts en euros	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	819 424	819 424	0	0	0	0	0
Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Participat. et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre	0	807 504	0	467	147	1 255	0	545	0	0	0	0	0	23 830	1 488	835 236	0	0	0	0	0	0
Opérat° ordre transfert entre sections	0	807 504	0	467	147	1 255	0	545	0	0	0	0	0	23 830	1 488	835 236	0	0	0	0	0	0
Plus ou moins-values sur cession immo.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 695	0	6 695	0	0	0	0	0	0
Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 950	0	1 950	0	0	0	0	0
Frais d'études	0	9 856	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 856	0	0	0	0	0	0
Frais d'insertion	0	18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 873	0	3 873	0	0	0	0
Subv. Etat : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 451	1 044	4 237	0	0	0	0
Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GFP rat : Bien mobilier, matériel	0	201	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 547	0	9 959	0	0	0
GFP rat : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GFP rat : Projet infrastructure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Concessions et droits similaires	0	7 922	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plantations d'arbres et d'arbustes	0	416	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres aménagements de terrains	0	263	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

Art. 1)	Libellé	Opérations non ventilables	01 Services généraux administrat° publiques	0 Sécurité et salubrité publiques	1 Enseignement - Formation	2 Culture	3 Sport et jeunesse	4 Interventions sociales et santé	5 Famille	6 Logement	7 Aménagqt et services urbains, environnement	8 Action économique	9 TOTAL
	Autres bâtiments publics	0	9 986	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 986
	Installations générales, agencements ..	0	58 380	0	0	0	0	0	0	0	0	0	58 380
	Autres constructions	0	32 076	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 076
	Construct° soi autrui - Installat° génér.	0	1 639	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 639
	Installations de voirie	0	2 331	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 331
	Autres réseaux	0	38	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38
	Matiériel roulant	0	12 595	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 595
	Autres matériels, outillages incendie	0	2 871	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 871
	Matiériel roulant	0	37 561	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 561
	Autre matériel et outillage de voirie	0	1 033	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 033
	Autres installat°, matériel et outillage	0	42 364	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 364
	Terrains (m. à dispo)	0	7 939	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 939
	Autres équipements (m. à dispo)	0	3 625	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 625
	Bâtiments publics (m. à dispo)	0	127 397	0	0	0	0	0	0	0	0	0	127 397
	Installations générales (m. à dispo)	0	87 177	0	0	0	0	0	0	0	0	0	87 177
	Autres constructions (m. à dispo)	0	84 128	0	0	0	0	0	0	0	0	0	84 128
	Réseaux de voirie (m. à dispo)	0	11 541	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 541
	Installations de voirie (m. à dispo)	0	171 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	171 100
	Matiériel, outillage voirie (m. à dispo)	0	5 544	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 544
	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	0	22 755	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 755
	Matiériel bureau et info. (m. à dispo)	0	2 560	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 560
	Mobilier (m. à dispo)	0	22 992	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 992
	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	0	7 626	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 626
	Installations générales, aménagt divers	0	34	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34
	Matiériel de transport	0	2 315	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 315
	Matiériel de bureau et informatique	0	5 261	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 261
	Mobilier	0	14 042	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 042
	Autres immo. corporelles	0	10 713	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 713
	Autres immo. corporelles (affectation)	0	1 155	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 155
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

		DÉPENSES											
Total dépenses de fonctionnement		177 646											
Dépenses fédées		2 749 309											
011	Charges à caractère général	907 770											

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables	Services généraux administratifs publics	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménag't et services urbains, environnement	Action économique	9	TOTAL
													8	
	Achats prestat° services (hors terrains)	0	0	231 788	0	59 360	0	14 070	0	0	0	0	0	305 219
	Eau et assainissement	0	472	0	17 219	195	2 043	0	245	0	680	901	21 755	21 755
	Energie - Electricité	0	6 500	0	116 099	921	18 701	0	2 051	0	4 365	761	149 398	149 398
	Chauffage urbain	0	2 536	0	33 107	1 074	12 821	0	148	0	69	0	49 754	49 754
	Autres fournitures non stockables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	321	0	321
	Combustibles	0	0	0	33 703	0	0	0	0	0	0	1 026	0	34 729
	Carburants	0	0	0	670	0	1 477	0	0	0	0	32 865	0	35 012
	Alimentation	0	707	0	11 569	86	13 623	0	335	0	384	0	0	26 705
606228	Autres fournitures non stockées	0	49	0	1 572	76	400	0	624	0	0	0	1 330	4 072
60631	Fournitures d'entretien	0	158	0	79 636	70	4 650	0	39	0	3 533	0	0	88 085
	Fournitures de petit équipement	0	126 329	0	70 347	1 850	12 657	0	4 010	0	54 737	6 571	276 501	276 501
	Fournitures de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 424
	Vêtements de travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 699
	Fournitures administratives	0	7 296	0	0	2 623	1 053	0	1 047	0	323	863	0	13 206
	Livres, disques, ... (médiathèque)	0	0	0	0	25 364	0	0	0	0	0	0	0	25 364
	Fournitures scolaires	0	0	0	0	77 856	0	0	0	0	0	0	0	77 856
	Autres matières et fournitures	0	7 385	0	5 500	0	0	0	0	0	0	0	0	12 885
	Contrats de prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	572 900
	Locations immobilières	0	168	0	1 168	0	0	0	0	0	8 547	1 404	0	11 287
	Locations mobilières	0	10 010	0	37 657	0	0	0	5 357	0	0	0	0	56 166
	Entretien terrains	0	0	0	22 712	0	0	0	0	0	0	0	0	22 712
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	2 184	0	39 943	214	2 391	0	0	0	0	0	0	45 006
	Entretien, réparations voiries	0	0	0	2 186	0	0	0	0	0	66 515	983	0	69 684
	Entretien bois et forêts	0	0	0	600	0	0	0	0	0	0	0	0	600
	Entretien matériel roulant	0	0	0	155	0	3 891	0	0	0	31 458	450	0	35 953
	Entretien autres biens mobiliers	0	0	0	4 759	0	1 272	0	0	0	51	4 954	0	11 045
	Maintenance	0	25 488	0	37 201	2 290	7 576	0	395	0	4 823	1 080	0	78 833
	Multirisques	0	3 103	0	0	0	0	0	0	0	15 338	0	0	18 441
	Autres primes d'assurance	0	1 472	0	0	0	0	0	0	0	704	1 224	0	3 400
	Etudes et recherches	0	0	0	2 316	0	0	0	0	0	0	11 520	0	13 836
	Documentation générale et technique	0	1 869	0	4 230	0	828	0	0	0	432	0	0	7 358
	Versements à des organismes de formation	0	5 090	0	2 286	0	390	0	0	0	1 692	0	0	9 458
	Honoraires	0	984	0	1 359	0	0	0	0	0	0	0	0	2 343
	Frais d'actes et de contentieux	0	0	0	1 632	0	0	0	0	0	348	0	0	1 980
	Divers	0	0	0	42	0	0	0	0	0	0	4 256	0	4 298
	Annonces et insertions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 308	398	2 245
	Fêtes et cérémonies	0	2 557	0	204	0	8 742	0	0	0	0	0	0	11 563

REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2021
Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEUILLES TERRE ET MER - BP SEUILLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables	01	0	1	Sécurité et salubrité publiques	2	Enseignement - Formation	3	Culture	4	Sport et jeunesse	5	Interventions sociales et santé	6	Famille	7	Logement	8	Aménagé et services urbains, environnement	9	Action économique	Total
			Services généraux administratifs publiques	874	0	0	13 003	0	169	32	0	9 192	0	0	0	0	0	0	0	500	0	1 374	22 195
6234	Catalogues et imprimés	0	0	0	0	0	0	0	952	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	240
6235	Transports collectifs	0	39	0	0	0	0	10 545	0	18 711	3 388	6 905	0	1 507	0	0	0	0	0	0	0	0	11 502
6236	Voyages et déplacements	0	0	0	0	0	0	17 168	0	957	0	682	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	54 633
6237	Frais d'affranchissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 639
6238	Services bancaires et assimilés	0	0	0	0	0	0	7 968	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	92 014
6239	Concours divers (cotisations)	0	0	0	0	0	0	9 158	0	33 727	0	252	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44 889
6240	Frais de nettoyage des locaux	0	0	0	0	0	0	1 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 100
6241	Redevances pour services rendus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6242	Remb. frais aux communes membres du GFP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6243	Remb. frais à d'autres organismes	0	0	0	0	0	0	7 097	0	4 466	5 144	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 707
6244	Autres services extérieurs	0	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
6245	Taxes foncières	0	3 102	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 730
6246	Taxes et impôts sur les véhicules	0	254	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	666
012	Charges de personnel frais assimilés	0	0	720 063	0	0	0	1 537 496	105 485	623 437	0	359 781	0	0	0	0	0	0	0	70 275	0	4 124 001	
6217	Personnel affecté par la commune membre	0	0	0	0	0	0	5 952	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 200	0	0	0	32 151
6218	Autre personnel extérieur	0	1 438	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 438
6332	Colisations versées au F.N.A.L.	0	1 847	0	0	0	0	5 038	333	1 799	0	1 168	0	0	0	0	0	0	2 101	271	0	0	12 558
6336	Colisations CNFPT et CDGPT	0	5 233	0	0	0	0	14 719	868	5 181	0	3 450	0	0	0	0	0	0	6 048	809	0	0	36 307
64111	Rémunération principale titulaires	0	255 897	0	0	0	0	8 16 566	57 993	249 005	0	192 976	0	0	0	0	0	0	433 172	0	0	0	1 995 410
64131	Rémunérations non tit.	0	141 512	0	0	0	0	274 118	3 966	206 592	0	70 752	0	0	0	0	0	0	44 436	49 628	0	0	79 1004
64168	Autres emplois d'insertion	0	0	0	0	0	0	0	0	10 670	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 670
6451	Colisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	80 045	0	0	0	0	235 511	11 778	81 362	0	52 216	0	0	0	0	0	0	64 670	17 482	0	0	543 055
6453	Colisations aux caisses de retraites	0	74 328	0	0	0	0	191 544	13 925	79 346	0	49 220	0	0	0	0	0	0	130 482	2 084	0	0	540 928
6455	Colisations pour assurance du personnel	0	111 419	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	111 419
6474	Versement aux autres œuvres sociales	0	31 174	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 174
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	17 370	0	0	0	0	0	0	151	0	0	0	0	0	0	0	0	355	0	0	0	17 876
014	Atténuations de produits	0	1 573 384	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 573 384
730211	Attributions de compensation	0	1 456 045	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 456 045
739221	FNGIR	0	117 339	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	117 339
65	Autres charges de gestion courante	0	37 895	0	0	0	0	205 021	7 831	17 592	0	57 848	0	0	0	0	0	0	0	1 297 676	197 601	1 821 484	
6531	Indemnités	0	29 675	0	0	0	0	5 976	7 520	14 807	0	0	0	0	0	0	0	0	32 761	13 063	103 804		
6533	Coisations de retraite	0	2 226	0	0	0	0	251	311	622	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 334	
6534	Cois. de sécurité sociale - part patron	0	5 679	0	0	0	0	1 336	0	2 163	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 391	
65372	Cois. fonds financi alloc. fin mandat	0	220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01	0	Services généraux administratifs publics	1	Sécurité et salubrité publiques	2	Enseignement - Formation	3	Culture	4	Sport et jeunesse	5	Interventions sociales et santé	6	Famille	7	Logement	8	Aménag et services urbains, environnement	9	Action économique	TOTAL
		Opérations non ventilables	Opérations ventilables	Opérations non ventilables	Opérations ventilables	Opérations non ventilables	Opérations ventilables	Opérations non ventilables	Opérations ventilables	Opérations non ventilables	Opérations ventilables	Opérations non ventilables	Opérations ventilables	Opérations non ventilables	Opérations ventilables	Opérations non ventilables	Opérations ventilables	Opérations non ventilables	Opérations ventilables	Opérations non ventilables	Opérations ventilables	Opérations non ventilables	Opérations ventilables
	Créances admises en non-valeur	0	94	0	0	0	0	745	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	94
	Créances éteintes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	745
	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0	0	0	0	0	0	0	67 830	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67 830
	Autres contributions obligatoires	0	0	0	0	0	0	72 893	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	72 893
	Subv. fonct. GFP de rattachement	0	0	0	0	0	0	0	48 210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 210
	Autres établissements publics locaux privée	0	0	0	0	0	0	0	7 780	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 780
	Aides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autres	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
658822	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
658828	656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	123 759	0	0	96 948	0	6 579	18 035	0	0	0	0	0	0	0	0	45 696	3 702	294 718			
661111	Intérêts régis à l'échéance	0	22 208	0	208 135	6 579	18 035	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 696	3 702	304 354			
661112	Intérêts : Rattachement des ICNE	0	101 551	0	-111 187	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-9 636	
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	2 207	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 402	0	0	0	43	7 651
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0	0	0	0	0	0	2 207	0	0	0	0	0	0	0	0	0	227	0	0	0	0	2 476
6743	Subv. fonct. (versées par groupements)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 175	0	0	0	0	5 175
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	807 504	0	467	147	1 255	0	545	0	545	0	545	0	545	0	545	0	23 830	1 488	835 236		
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	807 504	0	467	147	1 255	0	545	0	545	0	545	0	545	0	545	0	23 830	1 488	835 236		
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 950	0	0	0	1 950	
6761	Differences sur réalisations (positives)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 695	0	0	0	6 695	
6811	Dot. amort. et prov. immos incorporelles	0	807 504	0	467	147	1 255	0	545	0	545	0	545	0	545	0	545	0	15 185	1 488	826 591		
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

		RECETTES											
Total recettes de fonctionnement		0											
Recettes réelles		11 606 108											
013 Atténuations de charges		0											

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033
REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2021
Application agréée E-legalite.com

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables	Services généraux administratifs publics	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Amenagement et services urbains, environnement	Action économique	TOTAL	
													9	8
	Remboursements rémunérations personnel	0	5 649	0	36 577	0	6 471	0	268	0	49 981	0	98 947	
	Rembours charges SS et prévoyance	0	4 603	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 603	
	Produits des services, du domaine, vente	0	37 474	0	447 216	0	182 415	0	108 795	0	92 882	109 150	977 932	
	Redevance spéciale enlèvement ordures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 038	0	45 038	
	Redevances services à caractère loisir	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	181 509	
	Redev. services périscolaires et enseign	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	487 305	
	Autres prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 310	0	4 310	
	Mise à dispو personnel communes du GFP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 880	0	2 880	
	Mise à dispو personnel autres organismes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 301	0	35 301	
	Remb. frais par les communes du GFP	0	36 405	0	0	0	0	903	0	0	2 354	109 150	148 812	
	Remb. frais par d'autres redevables	0	1 069	0	68 708	0	0	0	0	0	3 000	0	72 777	
73	Impôts et taxes	0	7 844 937	0	0	0	0	0	0	0	1 637 459	18 627	9 501 023	
	Taxes foncières et d'habitation	0	7 014 124	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 014 124	
	Cotisation sur la VAE	0	377 820	0	0	0	0	0	0	0	0	0	377 820	
	Taxe sur les Surfaces Commerciales	0	16 380	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 380	
	Imposition Forf. sur Entrepr. Réseau	0	100 410	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 410	
	Autres impôts locaux ou assimilés	0	2 925	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 925	
	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0	333 278	0	0	0	0	0	0	0	0	0	333 278	
	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 637 459	0	1 637 459	
	Taxes de séjour	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 627	
74	Dotations et participations	0	1 009 138	0	2 010	16 334	188 959	0	23 025	0	25 977	59	1 265 501	
	Dotation d'intercommunalité	0	645 613	0	0	0	0	0	0	0	0	0	645 613	
	Dot. compensat* groupements de communes	0	177 912	0	0	0	0	0	0	0	0	0	177 912	
	FCTVA	0	6 120	0	0	0	0	0	0	0	4 744	0	10 864	
	DGD	0	0	0	10 000	56	0	0	0	0	0	0	10 056	
	Autres participations Etat	0	41 600	0	6 334	0	0	0	0	0	0	0	47 934	
	Participat* Départements	0	0	0	11 000	0	0	0	0	0	0	0	13 062	
	Participat* Communes du GFP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	243	59	302	

REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables	Services généraux administrat° publiques	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagqt et services urbains, environnement	Action économique	TOTAL
REÇU EN PREFECTURE Le 22/04/2021 748355435	Participat° Autres organismes Attribution du fonds départemental TP Etat - Compensation CET (CVAE et CFE) Etat - Compens. exonérat° taxes foncière Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	0 0 0 0	0 35 069 27 948 431 74 445	0 0 0 0 0	0 2 010 0 0 0	0 177 903 0 0 0	0 0 0 0 0	0 23 025 0 0 0	0 0 0 0 0	0 18 928 0 0 0	0 0 0 0 0	0 221 866 35 069 27 948 431 74 445	
75	Autres produits de gestion courante	0	2 042	0	0	0	2 111	0	0	0	0	0	4 153
752	Revenus des immeubles	0	2 040	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 040
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	2	0	0	0	2 111	0	0	0	0	0	2 113
76	Produits financiers	0	0	0	0	67	0	0	0	0	0	0	67
764	Revenus Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	67	0	0	0	0	0	0	67
77	Produits exceptionnels	0	2 806	0	32 098	0	239	0	682	0	10 100	0	45 925
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0	0	0	0	0	0	0	456	0	0	0	456
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	138	0	3 233	0	239	0	23	0	0	0	3 633
775	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 645	0	8 645
7788	Produits exceptionnels divers	0	2 667	0	28 865	0	0	0	203	0	1 455	0	33 190
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	20 713	0	82 191	24 917	53 146	0	10 452	0	60 630	14 504	266 554
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	20 713	0	82 191	24 917	53 146	0	10 452	0	60 630	14 504	266 554
722	Immobilisations corporelles	0	1 176	0	23 036	0	5 763	0	0	0	4 015	0	33 991
777	Quoté-part subv invest transcrpte résul	0	19 537	0	59 155	24 917	47 383	0	10 452	0	56 615	14 504	232 564
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Excédent de fonctionnement reporté	0	2 678 746	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 678 746

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérati° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES						
	Réalisations	0,00	3 517 770,39	0,00	0,00	3 517 770,39
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	3 517 770,39	0,00	0,00	3 517 770,39
011	Charges à caractère général	0,00	255 165,48	0,00	0,00	255 165,48
60611	Eau et assainissement	0,00	471,93	0,00	0,00	471,93
60612	Energie - Electricité	0,00	6 500,30	0,00	0,00	6 500,30
60613	Chauffage urbain	0,00	2 535,66	0,00	0,00	2 535,66
60623	Alimentation	0,00	707,32	0,00	0,00	707,32
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	49,35	0,00	0,00	49,35
60631	Fournitures d'entretien	0,00	158,41	0,00	0,00	158,41
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	126 329,36	0,00	0,00	126 329,36
6064	Fournitures administratives	0,00	7 296,19	0,00	0,00	7 296,19
6068	Autres matières et fournitures	0,00	7 385,00	0,00	0,00	7 385,00
6132	Locations immobilières	0,00	168,34	0,00	0,00	168,34
6135	Locations mobilières	0,00	10 009,99	0,00	0,00	10 009,99
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	2 183,76	0,00	0,00	2 183,76
6156	Maintenance	0,00	25 488,05	0,00	0,00	25 488,05
6161	Multirisques	0,00	3 102,79	0,00	0,00	3 102,79
6168	Autres primes d'assurance	0,00	1 472,00	0,00	0,00	1 472,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	1 868,61	0,00	0,00	1 868,61
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	5 090,00	0,00	0,00	5 090,00
6226	Honoraires	0,00	984,00	0,00	0,00	984,00
6231	Annonces et inserctions	0,00	538,80	0,00	0,00	538,80
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	2 557,30	0,00	0,00	2 557,30
6236	Catalogues et imprimés	0,00	874,29	0,00	0,00	874,29
6251	Voyages et déplacements	0,00	39,36	0,00	0,00	39,36
6261	Frais d'affranchissement	0,00	10 544,56	0,00	0,00	10 544,56
6262	Frais de télécommunications	0,00	17 168,22	0,00	0,00	17 168,22
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	7 968,32	0,00	0,00	7 968,32
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	9 158,05	0,00	0,00	9 158,05
6284	Redevances pour services rendus	0,00	1 100,00	0,00	0,00	1 100,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	60,00	0,00	0,00	60,00
63512	Taxes foncières	0,00	3 102,00	0,00	0,00	3 102,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	253,52	0,00	0,00	253,52
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	720 082,95	0,00	0,00	720 082,95
6218	Autre personnel extérieur	0,00	1 437,60	0,00	0,00	1 437,60
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	1 847,32	0,00	0,00	1 847,32
6336	Cotisations CNFPT et CDGFP	0,00	5 232,60	0,00	0,00	5 232,60

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEUILLES TERRE ET MER - BP SEUILLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(2)	Libellé	01	Opérations non ventilables	02	Administration générale	03	Justice	04	Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
64111	Rémunération principale titulaires	0,00		255 697,32	0,00				0,00	255 697,32
64134	Rémunérations non tit.	0,00		141 511,55	0,00				0,00	141 511,55
641	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00		80 045,32	0,00				0,00	80 045,32
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00		74 327,74	0,00				0,00	74 327,74
6425	Cotisations pour assurance du personnel	0,00		111 419,26	0,00				0,00	111 419,26
6424	Versement aux autres œuvres sociales	0,00		31 174,24	0,00				0,00	31 174,24
642	Médecine du travail, pharmacie	0,00		17 370,00	0,00				0,00	17 370,00
6421	Atténuations de produits	0,00		1 573 383,57	0,00				0,00	1 573 383,57
64211	Attributions de compensation	0,00		1 456 044,57	0,00				0,00	1 456 044,57
64212	FNGIR	0,00		117 339,00	0,00				0,00	117 339,00
64213	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00		807 504,23	0,00				0,00	807 504,23
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00		807 504,23	0,00				0,00	807 504,23
643	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00				0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		37 895,40	0,00				0,00	37 895,40
6531	Indemnités	0,00		29 675,17	0,00				0,00	29 675,17
6533	Cotisations de retraite	0,00		2 225,77	0,00				0,00	2 225,77
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00		5 679,02	0,00				0,00	5 679,02
65372	Cotis. fonds financi alloc. fin mandat	0,00		220,32	0,00				0,00	220,32
6541	Créances admises en non-valeur	0,00		94,20	0,00				0,00	94,20
65838	Autres	0,00		0,92	0,00				0,00	0,92
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00	0,00				0,00	0,00
66	Charges financières	0,00		123 758,76	0,00				0,00	123 758,76
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00		22 207,90	0,00				0,00	22 207,90
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00		101 550,86	0,00				0,00	101 550,86
67	Charges exceptionnelles	0,00		0,00	0,00				0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00		0,00	0,00				0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00		0,00	0,00				0,00	0,00
	RECETTES	0,00		11 606 108,09	0,00				0,00	11 606 108,09
	Réalisations	0,00		11 606 108,09	0,00				0,00	11 606 108,09
002	Résultat de l'fonctionnement reporté	0,00		2 678 745,80	0,00				0,00	2 678 745,80
013	Atténuations de charges	0,00		10 251,61	0,00				0,00	10 251,61
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00		5 648,98	0,00				0,00	5 648,98
6459	Remboursement charges SS et prévoyance	0,00		4 602,63	0,00				0,00	4 602,63
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00		20 713,29	0,00				0,00	20 713,29
722	Immobilisations corporelles	0,00		1 176,01	0,00				0,00	1 176,01
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00		19 537,28	0,00				0,00	19 537,28
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00				0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00		37 474,22	0,00				0,00	37 474,22
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00		36 405,00	0,00				0,00	36 405,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00		1 069,22	0,00				0,00	1 069,22
73	Impôts et taxes	0,00		7 844 937,00	0,00				0,00	7 844 937,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	0,00		7 014 124,00	0,00				0,00	7 014 124,00
73112	Cotisation sur la VAE	0,00		377 820,00	0,00				0,00	377 820,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	0,00		16 380,00	0,00				0,00	16 380,00
73114	Imposition Forf. sur Entrepr. Réseau	0,00		100 410,00	0,00				0,00	100 410,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00		2 925,00	0,00				0,00	2 925,00

CDC SEUILLES TERRE ET MER - BP SEUILLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(2)	Libellé	01	Opérations non ventilables	02	Administration générale	03	Justice	04	Coopérat° décentralisée, act° européenne.	Total
7321	Fonds Déralégation ress. com. et intercom	0,00		333 278,00		0,00		0,00		333 278,00
74	Dotations et participations	0,00		1 009 138,00						1 009 138,00
7412	Dotation d'intercommunalité	0,00		645 613,00		0,00		0,00		645 613,00
74121	Dot. compensat° groupements de communes FCTVA	0,00		177 912,00		0,00		0,00		177 912,00
74122	Autres participations Etat	0,00		6 120,00		0,00		0,00		6 120,00
74123	Attribution du fonds départemental TP	0,00		41 600,00		0,00		0,00		41 600,00
74124	Etat - Compensation CET (CIAE et CFE)	0,00		35 069,00		0,00		0,00		35 069,00
74125	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0,00		27 948,00		0,00		0,00		27 948,00
74126	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	0,00		431,00		0,00		0,00		431,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		74 445,00						74 445,00
752	Revenus des immeubles	0,00		2 042,38		0,00		0,00		2 042,38
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00		2 040,00		0,00		0,00		2 040,00
76	Produits financiers	0,00		0,00						0,00
77	Produits exceptionnels	0,00		2 805,79						2 805,79
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00		138,39		0,00		0,00		138,39
7788	Produits exceptionnels divers	0,00		2 667,40		0,00		0,00		2 667,40
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00		0,00						0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00		0,00						0,00
	SOLDE (3)	0,00		8 088 337,70						8 088 337,70

(2)	Libellé	020	021	022	023	024	025	026	041	048
		Administrat° générale collectivité	Assemblée locale	Administration générale de l'état	Information, communication, publicité	Fêtes et cérémonies	Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
	DEPENSES	3 514 338,02		0,00	0,00	0,00	3 432,37	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	3 514 338,02		0,00	0,00	0,00	3 432,37	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	255 165,48		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	471,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	6 500,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chaudage urbain	2 535,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	707,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	49,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	158,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	126 329,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	7 296,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	7 335,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	168,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	10 009,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 183,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(2) Libellé		Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	042 Autres act° de coopérat° décentralisée
Maintenance	25 488,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Multirisques	3 102,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres primes d'assurance	1 472,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Documentation générale et technique	1 868,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Versements à des organismes de formation	5 090,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Honoraires	984,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annonces et inserctions	538,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fêtes et cérémonies	2 557,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Catalogues et imprimés	6236	874,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Voyages et déplacements	6251	39,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'affranchissement	6261	10 544,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de télécommunications	6262	17 168,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Concours divers (cotisations)	6281	7 968,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de nettoyage des locaux rendus	6283	9 158,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Redevances pour services rendus	6284	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres services extérieurs	6288	60,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxes foncières	63512	3 102,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxes et impôts sur les véhicules	6355	253,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012 Charges de personnel, frais assimilés		716 630,58	0,00	0,00	0,00	3 432,37	0,00	0,00	0,00	0,00
6218 Autre personnel extérieur		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332 Cotisations versées au F.N.A.L.		1 840,03	0,00	0,00	0,00	1 437,60	0,00	0,00	0,00	0,00
6336 Cotisations CNFPT et CDGFPFT		5 208,90	0,00	0,00	0,00	7,29	0,00	0,00	0,00	0,00
64111 Rémunération principale titulaires		254 269,39	0,00	0,00	0,00	23,70	0,00	0,00	0,00	0,00
64131 Rémunérations non tit.		141 483,93	0,00	0,00	0,00	1 427,93	0,00	0,00	0,00	0,00
6451 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		79 592,86	0,00	0,00	0,00	27,62	0,00	0,00	0,00	0,00
6453 Cotisations aux caisses de retraites		74 271,97	0,00	0,00	0,00	452,46	0,00	0,00	0,00	0,00
6455 Cotisations pour assurance du personnel		111 419,26	0,00	0,00	0,00	55,77	0,00	0,00	0,00	0,00
6474 Versement aux autres œuvres sociales		31 174,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475 Médecine du travail, pharmacie		17 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014 Atténuations de produits		1 573 383,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739211 Attributions de compensation		1 456 044,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739221 FNIGIR		117 339,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042 Opérat° ordre transfert entre sections		807 504,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEUILLES TERRE ET MER - BP SEUILLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(2)	Libellé	020	021	022	023	024	025	026	041	048
		Administrat° générale collectivité	Assemblée locale	Administration générale de l'état	Information, communication, publicité	Fêtes et cérémonies	Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
	Dot. amort. et prov. immos incorporelles	807 504,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres charges de gestion courante	37 895,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Indemnités	29 675,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Coisitions de retraite	2 225,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Cois. de sécurité sociale - part patron	5 679,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Cois. fonds financi alloc. fin mandat	220,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Créances admises en non-valeur	94,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres	0,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	6541									
	6556	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	66	Charges financières	123 758,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	66111	Intérêts échéancés à l'échéance	22 207,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	101 550,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Résultats à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		RECETTES	11 605 068,09	0,00	0,00	0,00	1 040,00	0,00	0,00	0,00
		Réalisations	11 605 068,09	0,00	0,00	0,00	1 040,00	0,00	0,00	0,00
		002	Résultat de fonctionnement reporté	2 678 745,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		013	Atténuations de charges	10 251,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		6419	Remboursements rémunérations personnel	5 648,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		6459	Remboust charges SS et prévoyance	4 602,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		042	Opérat° ordre transfert entre sections	20 713,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		722	Immobilisations corporelles	1 176,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		777	Quote-part subv invest transf cpté résul	19 537,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		70	Produits des services, du domaine, vente	37 474,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

				Sous-fonction 02				041		Sous-fonction 04	
(2)	L libellé	020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée	
	Remb. frais par les communes du GFP	36 405,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Remb. frais par d'autres redevables	1 069,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Impôts et taxes	7 844 937,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Taxes foncières et d'habitation	7 014 124,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Coûts sur la VAE	377 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Taxe sur les Surfaces Commerciales	16 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Imposition Fonc. sur Entrep.	100 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Réseau	73114	Autres impôts locaux ou assimilés	2 925,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Fonds péréquation ress. com. et intercom	7318	333 278,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	74 Dotations et participations	1 069 138,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dotation d'intercommunalité	645 613,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dot. compensat° groupements de communes	177 912,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	744 FCTVA	6 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Autres participations Etat	41 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Attribution du fonds départemental TP	35 069,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	74833 Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	27 948,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	431,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	74835 Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	74 445,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	75 Autres produits de gestion courante	1 002,38	0,00	0,00	0,00	1 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	752 Revenus des immeubles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	7588 Autres produits div. de gestion courante	2,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	77 Produits exceptionnels	2 805,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	773 Mandats annulés (exercices antérieurs)	138,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	7788 Produits exceptionnels divers	2 667,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	78 Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (3)	8 090 730,07	0,00	0,00	0,00	-2 392,37	0,00	0,00	0,00	0,00	

REÇU EN PREFECTURE
Le 22/04/2021
Application agréée E-legalite.com

CDC SEUILLES TERRE ET MER -BP SEUILLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le rapport de ce document correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent seulement par nature, est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

Le rapport de ce document correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent seulement par nature, est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

		IV
		ELEMENTS DU BILAN
		PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION (1) – DÉTAIL FONCTIONNEMENT
		A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES				
	Réalisations	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat ^e ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
RECETTES				
	Réalisations	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat ^e ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 11		
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale
			Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(2)	Libellé		Sous-fonction 11			Autres services de protection civile
			110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	
Réalisations						
02	Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Charges à caractère général		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Charges de personnel, frais assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00
4	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
42	Opérat° ordre transfert entre sections		0,00	0,00	0,00	0,00
3	Opérat° ordre intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions		0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES						
	Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections		0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente		0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions		0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

REÇU EN PREFECTURE
Le 22/04/2021 Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT****FONCTION 2 – Enseignement - Formation**

	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement		Total
DEPENSES		742 667,11	943 444,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 749 909,06
Réalisations		742 667,11	943 444,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 749 909,06
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	443 478,69	172 305,44	0,00	0,00	0,00	0,00	291 986,39	907 770,49
6042	Achats prestat* services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	231 788,40	231 788,40
60611	Eau et assainissement	10 081,15	6 546,60	0,00	0,00	0,00	0,00	591,20	17 218,95
60612	Energie - Electricité	77 410,34	19 853,90	0,00	0,00	0,00	0,00	18 835,05	116 199,29
60613	Chauffage urbain	24 193,52	8 472,29	0,00	0,00	0,00	0,00	440,97	33 106,78
60621	Combustibles	28 992,20	4 710,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 702,80
60622	Carburants	659,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	669,82
60623	Alimentation	134,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 434,74
60628	Autres fournitures non stockées	695,26	669,24	0,00	0,00	0,00	0,00	207,25	1 571,75
60631	Fournitures d'entretien	70 486,19	1 224,24	0,00	0,00	0,00	0,00	7 925,36	79 635,79
60632	Fournitures de petit équipement	47 673,84	11 442,36	0,00	0,00	0,00	0,00	11 230,36	70 346,56
6067	Fournitures scolaires	2 271,94	75 583,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 855,58
6068	Autres matières et fournitures	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
6132	Locations immobilières	0,00	1 168,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 168,20
6135	Locations mobileières	28 223,55	9 433,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 657,25
61521	Entretien terrains	22 711,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 711,50
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	37 383,25	2 549,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 942,94
615231	Entretien, réparations voiries	2 186,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 186,21
61524	Entretien bois et forêts	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
61551	Entretien matériel roulant	154,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154,54
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 716,67	664,72	0,00	0,00	0,00	0,00	2 377,24	4 758,63
6156	Maintenance	21 490,95	14 931,23	0,00	0,00	0,00	0,00	778,84	37 201,02
617	Etudes et recherches	2 316,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 316,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 286,00	2 286,00
6226	Honoraires	1 359,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 359,12	
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 632,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 632,27
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41,76	41,76
6232	Fêtes et cérémonies	243,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	243,60
6247	Transports collectifs	13 003,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 003,31
6261	Frais d'affranchissement	952,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	952,48
6262	Frais de télécommunications	6 811,05	7 958,48	0,00	0,00	0,00	0,00	3 941,22	18 710,75
627	Services bancaires et assimilés	956,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	956,86
6283	Frais de nettoyage des locaux	33 618,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108,00	33 726,52
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	7 096,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 096,52

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée Egalité.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEUILLES TERRE ET MER - BP SEUILLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
012	Charges de personnel, frais assimilés	131 871,50	715 231,39	0,00	0,00	0,00	690 393,10	1 537 495,99
Cotisations versées au F.N.A.L.								
Cotisations CNFPT et CDGFP	438,05	2 333,65	0,00	0,00	0,00	0,00	2 266,60	5 038,30
Rémunération principale titulaires	1 256,40	6 809,35	0,00	0,00	0,00	0,00	6 653,10	14 718,85
Rémunérations non tit.	79 533,61	381 253,05	0,00	0,00	0,00	0,00	355 779,22	816 565,88
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	14 149,72	125 893,70	0,00	0,00	0,00	0,00	134 074,60	274 118,02
Cotisations aux caisses de retraites	17 683,65	109 334,53	0,00	0,00	0,00	0,00	108 493,10	235 511,28
Atténuations des produits	18 810,07	89 607,11	0,00	0,00	0,00	0,00	83 126,48	191 543,86
Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	467,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	467,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	75 392,79	48 210,00	0,00	0,00	0,00	81 418,02	205 020,81
Indemnités	5 976,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 976,18
Cotisations de retraite	250,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,96
Cotis. de sécurité sociale - parti patron	1 336,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 336,05
Créances échéantes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	745,11	745,11
Autres contributions obligatoires	67 829,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 829,60
Subv. fond. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 892,91	72 892,91
Subv. fond. Associa°, personnes privée	0,00	48 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 210,00
Aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 780,00	7 780,00
66	Charges financières	91 457,13	5 490,64	0,00	0,00	0,00	0,00	96 947,77
Intérêts réglés à l'échéance	202 644,13	5 490,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	208 134,77
Intérêts... Rattachement des I.N.E	-111 187,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-111 187,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	2 207,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 207,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	2 207,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 207,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	214 911,31	1 776,74	0,00	0,00	0,00	383 471,16	600 159,21
002	Résultat de fonctionnement reporté	214 911,31	1 776,74	0,00	0,00	0,00	383 471,16	600 159,21
013	Atténuations de charges	33 137,59	1 776,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	33 137,59	1 776,74	0,00	0,00	0,00	1 663,17	36 577,50
042	Opérat° ordre transfert entre sections	82 191,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 191,27
722	Immobilisations corporelles	23 036,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 036,39
777	Quote-part subv invest opte résul	59 154,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 154,88
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70		63 708,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	378 507,37

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
Produits des services, du domaine, vente								
Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	378 507,37
Remb. frais par d'autres redevables	68 708,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 708,15
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations et participations	2 009,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 009,70
Participat* Autres organismes	2 009,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 009,70
Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76 Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67,32
77 Produits exceptionnels	28 864,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 097,90
7718 Autres produits except: opérat* gestion Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,01
773 Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 233,29	3 233,29
7788 Produits exceptionnels divers	28 864,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 664,60
78 Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)	-527 755,80	-941 667,70	0,00	0,00	0,00	0,00	-680 326,35	-2 149 749,55

(2)	Libellé	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
Sous-fonction 21									
	DEPENSES	651 483,98	287 249,02	4 711,44	928 291,69	133 474,35	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	651 483,98	287 249,02	4 711,44	928 291,69	133 474,35	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Chargés à caractère général	66 772,69	100 821,28	4 711,44	289 700,39	2 286,00	0,00	0,00	0,00
6042 Achats prestat* services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	231 788,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611 Eau et assainissement	3 825,97	2 720,63	0,00	591,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612 Energie - Electricité	11 128,31	6 974,03	1 751,56	18 835,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613 Chauffage urbain	6 142,88	2 329,41	0,00	440,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621 Combustibles	1 151,79	3 558,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622 Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623 Alimentation	0,00	0,00	0,00	11 434,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628 Autres fournitures non stockées	165,84	503,40	0,00	207,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631 Fournitures d'entretien	353,53	870,71	0,00	7 925,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632 Fournitures de petit équipement	6 382,82	4 989,43	60,11	11 230,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067 Fournitures scolaires	27 407,92	46 263,85	1 911,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068 Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132 Locations immobilières	0,00	1 168,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135 Locations mobilières	490,55	8 943,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521 Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221 Entretien, réparations bâtiments publics	1 273,02	1 276,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

Libellé		Sous-fonction 21						Sous-fonction 25						255 Classes de découverte et autres services
		211 Ecole maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services					
Entretien, réparations voiries		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Entretien bois et forêts		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Entretien matériel roulant		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Maintenance		241,72	423,00	0,00	2 377,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et recherches		5 498,73	9 432,50	0,00	778,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Versements à des organismes de formation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Honoraires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'actes et de contentieux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fêtes et cérémonies		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transport collectifs		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'affranchissement		0,00	4 270,97	987,90	3 941,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de télécommunications		2 699,61		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services bancaires et assimilés		6227		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de nettoyage des locaux		6228		0,00	0,00	0,00	0,00	108,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Remb. frais à d'autres organismes		62B78		0,00	7 096,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012 Charges de personnel, frais assimilés		562 250,12	152 981,27	0,00	637 846,19	50 515,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332 Cotisations versées au F.N.A.L.		1 817,79	515,86	0,00	2 090,78	169,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336 Cotisations CNFPT et CDGFP		5 335,94	1 473,41	0,00	6 146,68	487,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111 Rémunération principale titulaires		326 343,72	54 909,33	0,00	330 896,54	23 390,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131 Rémunérations non tit.		70 327,09	55 386,61	0,00	121 525,47	12 549,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		78 122,02	31 212,51	0,00	99 220,64	9 092,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453 Cotisations aux caisses des retraites		80 103,56	9 503,55	0,00	77 926,08	4 826,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014 Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042 Opérat ^e ordre transfert entre sections		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811 Dot. amort. et prov. immos incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043 Opérat ^e ordre intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante		17 700,00	30 510,00	0,00	745,11	80 572,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6531 Indemnités		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6533 Cotisations de retraite		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6534 Cotis. de sécurité sociale - part patron		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542 Crédences éteintes		0,00	0,00	0,00	0,00	745,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558 Autres contributions obligatoires		0,00	0,00	0,00	0,00	72 392,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657351 Subv. fonct. GFP de rattachement		17 700,00	30 510,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574 Subv. fonct. Associat ^e , personnes privée		0,00	0,00	0,00	0,00	7 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658822 Aides		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656 Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66 Charges financières		2 554,17	2 936,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111 Intérêts réglés à l'échéance		2 554,17	2 936,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66112 Intérêts - Rattachement des ICNE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67 Charges exceptionnelles		2 207,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)		2 207,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68 Dot. aux amortissements et provisions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12													0,00	

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(2)		Libellé		Sous-fonction 21	212	213	Classes regroupées	251	252	Sous-fonction 25	253	Sport scolaire	Médecine scolaire	254	255
		Ecoles maternelles					Hébergement et restauration scolaire								Classes de découverte et autres services
		REÇUTTES		1 000,50	776,24	0,00		382 561,75	909,41	0,00					0,00
		Réalisations		1 000,50	776,24	0,00		382 561,75	909,41	0,00					0,00
		Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00						0,00
		Atténuation de charges		1 000,50	776,24	0,00		821,08	842,09	0,00					0,00
		Remboursements remunerations personnel		1 000,50	776,24	0,00		821,08	842,09	0,00					0,00
		Opérat ^a ordre transfert entre sections		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00						0,00
		Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00						0,00
		Quotepart subvention transférée résul		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00						0,00
		Opérat ^a ordre intérieur de la section		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00						0,00
		Produits des services, du domaine, vente		0,00	0,00	0,00		378 507,37	0,00	0,00					0,00
		Redev. services périscolaires et enseign		0,00	0,00	0,00		378 507,37	0,00	0,00					0,00
		Remb. frais par d'autres redevables		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00						0,00
		Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00						0,00
		Dotations et participations		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00						0,00
		Participat ^a Autres organismes		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00						0,00
		7067													
		70878													
		Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00						0,00
		76													
		Produits financiers		0,00	0,00	0,00		0,00	67,32	0,00					0,00
		764													
		Revenus Valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00		0,00	67,32	0,00					0,00
		77													
		Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00		3 233,30	0,00	0,00					0,00
		7718													
		Autres produits except. opérat ^a gestion		0,00	0,00	0,01		0,00	0,00						0,00
		Mandats annulés (exercices antérieurs)		0,00	0,00	0,00		3 233,29	0,00						0,00
		7788							0,00	0,00					0,00
		78													
		Reprise sur amortissements et provisions		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00						0,00
		Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00						0,00
		SOLDE (3)		-650 483,48	-286 472,78	-4 711,44		-545 729,94	-132 564,94	0,00					0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune n'importe quel nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT****A1.1****FONCTION 3 – Culture**

(2)	Libellé	Services communs	30	31	32	33	Total
			Expression artistique	Conservation et diffusion des patrimoine	Action culturelle		
	DEPENSES		14 620,46	0,00	154 283,14	8 742,00	177 645,60
	Réalisations		14 620,46	0,00	154 283,14	8 742,00	177 645,60
002	Féretat de fonctionnement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général		0,00	0,00	48 861,03	8 742,00	57 603,03
60611	Eau et assainissement		0,00	0,00	195,11	0,00	195,11
60612	Energie - Electricité		0,00	0,00	920,67	0,00	920,67
60613	Chauffage urbain		0,00	0,00	1 073,53	0,00	1 073,53
60623	Alimentation		0,00	0,00	86,30	0,00	86,30
60628	Autres fournitures non stockées		0,00	0,00	76,46	0,00	76,46
60631	Fournitures d'entretien		0,00	0,00	69,74	0,00	69,74
60632	Fournitures de petit équipement		0,00	0,00	1 849,90	0,00	1 849,90
6064	Fournitures administratives		0,00	0,00	2 622,61	0,00	2 622,61
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)		0,00	0,00	25 363,89	0,00	25 363,89
615221	Entretien, réparations bâtiments publics		0,00	0,00	213,53	0,00	213,53
6156	Maintenance		0,00	0,00	2 289,94	0,00	2 289,94
6182	Documentation générale et technique		0,00	0,00	4 229,88	0,00	4 229,88
6232	Prêts et cérémonies		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements		0,00	0,00	168,91	0,00	168,91
6282	Frais de télécommunications		0,00	0,00	3 358,22	0,00	3 358,22
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP		0,00	0,00	1 876,18	0,00	1 876,18
62878	Remb. frais à d'autres organismes		0,00	0,00	4 466,16	0,00	4 466,16
012	Charges de personnel, frais assimilés		62,91	0,00	105 422,11	0,00	105 485,02
6217	Personnel affecté par la commune membre		0,00	0,00	5 951,64	0,00	5 951,64
6332	Coisitions versées au F.N.A.L.		0,22	0,00	332,97	0,00	333,19
6336	Coisitions CNFPT et CDGPT		0,72	0,00	866,92	0,00	867,64
64111	Rémunération principale titulaires		0,00	0,00	57 993,41	0,00	57 993,41
64131	Rémunérations non tit.		44,50	0,00	3 921,94	0,00	3 966,44
64168	Autres emplois d'insertion		0,00	0,00	10 670,15	0,00	10 670,15
6451	Coisitions à l'U.R.S.S.A.F.		15,60	0,00	11 762,10	0,00	11 777,70
6453	Coisitions aux caisses de retraites		1,87	0,00	13 922,98	0,00	13 924,85
014	Atténuations des produits		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections		147,00	0,00	0,00	0,00	147,00
6811	Dot. amort. et prov. immos incorporelles		147,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		7 831,17	0,00	0,00	0,00	7 831,17
6531	Indemnités		7 520,24	0,00	0,00	0,00	7 520,24
6533	Coisitions de retraile		310,93	0,00	0,00	0,00	310,93

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	6 579,38	0,00	0,00	0,00	6 579,38
6611	Intérêts réglés à l'échéance	6 579,38	0,00	0,00	0,00	6 579,38
6623	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6628	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6632	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECEITES		0,00	0,00	41 250,99	0,00	41 250,99
002	Realisations	0,00	0,00	41 250,99	0,00	41 250,99
013	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Ordéraf [®] ordre transfert entre sections	0,00	0,00	24 917,39	0,00	24 917,39
777	Quotid.-part subv invest transf cpte résul	0,00	0,00	24 917,39	0,00	24 917,39
7461	Ordéraf [®] ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	-14 820,46	0,00	-14 820,46
	SOLDE (3)					-13 032,15
						-8742,00
						-136 394,61

(2)		Libellé	Sous-fonction 31			Sous-fonction 32			Sous-fonction 32		
			311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
002	DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	154 283,14	0,00	0,00	0,00	
011	Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	154 283,14	0,00	0,00	0,00	
011	Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60611	Charges à caractère général		0,00	0,00	0,00	0,00	48 861,03	0,00	0,00	0,00	
60612	Eau et assainissement		0,00	0,00	0,00	0,00	195,11	0,00	0,00	0,00	
60613	Energie - Electricité		0,00	0,00	0,00	0,00	920,67	0,00	0,00	0,00	
60623	Chauffage urbain		0,00	0,00	0,00	0,00	86,30	0,00	0,00	0,00	
60628	Alimentation		0,00	0,00	0,00	0,00	76,46	0,00	0,00	0,00	
60631	Autres fournitures non stockées		0,00	0,00	0,00	0,00	69,74	0,00	0,00	0,00	
60632	Fournitures d'entretien		0,00	0,00	0,00	0,00	1 849,90	0,00	0,00	0,00	
6064	Fournitures de petit équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	2 622,61	0,00	0,00	0,00	
6065	Fournitures administratives		0,00	0,00	0,00	0,00	25 363,89	0,00	0,00	0,00	
615221	Livres, disques, ... (médiathèque)		0,00	0,00	0,00	0,00	213,53	0,00	0,00	0,00	
6156	Entretien, réparations bâtiments publics		0,00	0,00	0,00	0,00	2 289,94	0,00	0,00	0,00	

CDC SEUILLES TERRE ET MER -BP SEUILLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 31						Sous-fonction 32		
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	4 229,88	0,00	0,00	0,00	
	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	168,91	0,00	0,00	0,00	
	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	3 388,22	0,00	0,00	0,00	
	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	1 876,18	0,00	0,00	0,00	
	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	4 466,16	0,00	0,00	0,00	
	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	105 422,11	0,00	0,00	0,00	
	Personnel affecté par la commune membre	0,00	0,00	0,00	0,00	5 951,64	0,00	0,00	0,00	
	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	332,97	0,00	0,00	0,00	
	Cotisations CNFPT et CDGFP	0,00	0,00	0,00	0,00	866,92	0,00	0,00	0,00	
	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	57 993,41	0,00	0,00	0,00	
	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	3 921,94	0,00	0,00	0,00	
	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	10 670,15	0,00	0,00	0,00	
	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	11 762,10	0,00	0,00	0,00	
	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	13 922,98	0,00	0,00	0,00	
	014 Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	042 Opérai^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dot. amort. et prov. immos incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	043 Opérai^e ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	65 Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	6531 Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	6533 Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	656 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	66 Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	66111 Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	68 Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	41 250,99	0,00	0,00	0,00	
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	41 250,99	0,00	0,00	0,00	
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	013 Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	042 Opérai^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	24 917,39	0,00	0,00	0,00	
	7777 Quote-part invest. cpté résul	0,00	0,00	0,00	0,00	24 917,39	0,00	0,00	0,00	
	043 Opérai^e ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	70 Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	73 Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	74 Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	16 333,60	0,00	0,00	0,00	
	7461 DGD	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	
	74718 Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	6 333,60	0,00	0,00	0,00	
	75 Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	77 Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

		Libellé	Sous-fonction 31			Sous-fonction 32			Entretien du patrimoine culturel
(2)			312	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	
	Reprise sur amortissements et provisions	Expression musicale, lyrique et choré. Arts plastiques, activités artistiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	-113 032,15	0,00	0,00	0,00

La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements, et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement judiciaire (L., 231-2-3, R. 231-1 et R. 231-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a et R. 5211-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/04/2021

Application logiciel E-legale.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT****A1.1****FONCTION 4 – Sport et jeunesse**

2)	Libellé	40	41	42	Total
		Services communs	Sports	Jeunesse	
	DEPENSES				
	Réalisations	40 743,70	99 137,52	691 387,09	834 268,31
002	Résultat de fonctionnement reporté	40 743,70	99 137,52	691 387,09	834 268,31
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Achats prestai ^e services (hors terrains)	16 397,84	41 702,26	112 849,98	170 950,08
6042		0,00	0,00	59 360,13	59 360,13
60611	Eau et assainissement	0,00	1 446,46	596,36	2 042,82
60612	Energie - Electricité	0,00	9 837,58	8 863,63	18 701,21
60613	Chauffage urbain	0,00	10 290,83	2 530,60	12 821,43
60622	Carburants	394,41	0,00	1 082,90	1 477,31
60623	Alimentation	49,50	0,00	13 573,63	13 623,13
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	80,00	319,64	399,64
60631	Fournitures d'entretien	0,00	3 382,38	1 287,22	4 649,80
60632	Fournitures de petit équipement	610,13	4 632,66	7 413,78	12 656,57
60636	Vêtements de travail	0,00	229,60	0,00	229,60
6064	Fournitures administratives	463,13	394,86	194,98	1 052,97
6135	Locations mobilières	5 062,52	294,20	0,00	5 356,72
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	1 701,42	690,00	2 391,42
61551	Entretien matériel rotulant	3 297,83	0,00	598,87	3 890,70
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	1 271,99	0,00	1 271,99
6156	Maintenance	1 081,79	6 312,59	181,24	7 573,62
6182	Documentation générale et technique	167,88	0,00	660,06	827,94
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	390,00	390,00	390,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	19,90	19,90
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	9 191,75	9 191,75
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	31,80	31,80
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	4,85	4,85
6262	Frais de télécommunications	0,00	1 847,69	5 057,47	6 905,16
627	Services bancaires et assimilés	132,56	0,00	549,17	681,73
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	252,00	252,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	5 144,09	0,00	0,00	5 144,09
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 753,86	38 145,68	578 537,11	623 436,85
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	55,10	104,31	1 640,03	1 799,44
6336	Cotisations CNPPT et CDGFP	53,55	307,62	4 819,73	5 180,90
64111	Rémunération principale titulaires	4 550,50	27 817,27	216 637,48	249 005,25
64131	Rémunérations non tit.	0,00	26,83	206 565,22	206 592,05
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	691,40	3 223,05	77 448,04	81 362,49
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 378,31	6 636,60	71 300,61	79 345,52
6475	Medecine du travail, pharmacie	25,00	0,00	126,00	151,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	1 255,00	0,00	1 255,00
6811	Dot. amort. et prov. Immovs incorporelles	0,00	1 255,00	0,00	1 255,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres charges de gestion courante	17 592,00	0,00	0,00	17 592,00
	Indemnités	14 807,48	0,00	0,00	14 807,48
	Cotisations de retraite	621,86	0,00	0,00	621,86
	Cots. de sécurité sociale - part patron	2 162,56	0,00	0,00	2 162,56
	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges financières	0,00	18 034,58	0,00	18 034,58
	Intérêts rédigés à l'échéancière	0,00	18 034,58	0,00	18 034,58
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	12 094,00	52 723,84	368 524,00	433 341,84
	Réalisations	12 094,00	52 723,84	368 524,00	433 341,84
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	6 471,46	6 471,46
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	6 471,46	6 471,46
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	51 493,40	1 653,08	53 146,48
722	Immobilisations corporelles	0,00	4 110,11	1 653,08	5 763,19
777	Quote-part subv.invest/transf cpté résul	0,00	47 383,29	0,00	47 383,29
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services du domaine, vente	0,00	903,46	181 511,44	182 414,90
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	181 508,74	181 508,74
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	2,70	2,70
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	903,46	0,00	903,46
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	11 944,00	0,00	177 015,01	188 959,01
7461	DGD	0,00	0,00	55,92	55,92
7473	Participat° Départements	10 000,00	1 944,00	1 000,00	11 000,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	175 959,09	177 903,09
75	Autres produits de gestion courante	0,00	326,98	1 783,70	2 110,68
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	326,98	1 783,70	2 110,68
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	150,00	0,00	89,31	239,31
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	150,00	0,00	89,31	239,31
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-28 649,70	-46 413,68	-322 883,09	-397 926,47

REÇU EN PREFECTURE le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

CDC SEUILLES TERRE ET MER -BP SEUILLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

		Libellé	Sous-fonction 41						Sous-fonction 42					
			411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances	424	425	426	
	DEPENSES		97 568,06	903,46	0,00	666,00	0,00	515 405,24	175 981,75	175 981,75	0,00			
	Réalisations		97 568,06	903,46	0,00	666,00	0,00	515 405,24	175 981,75	175 981,75	0,00			
	Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Charges à caractère général		40 798,80	903,46	0,00	0,00	0,00	79 945,24	32 904,74	32 904,74	0,00			
1	Achats prestat° services (hors terrains)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 370,78	11 989,35	11 989,35	0,00			
	Eau et assainissement		1 446,46	0,00	0,00	0,00	0,00	101,92	494,44	494,44	0,00			
	Energie - Electricité		8 934,12	903,46	0,00	0,00	0,00	2 332,42	6 531,21	6 531,21	0,00			
	Chaudrage urbain		10 290,83	0,00	0,00	0,00	0,00	556,30	1 972,30	1 972,30	0,00			
	Carburants		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	842,14	240,76	240,76	0,00			
	Alimentation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 832,59	2 741,04	2 741,04	0,00			
	Autres fournitures non stockées		80,00	0,00	0,00	0,00	0,00	257,07	62,57	62,57	0,00			
	Fournitures d'entretien		3 362,38	0,00	0,00	0,00	0,00	1 231,14	50,08	50,08	0,00			
	Fournitures de petit équipement		4 632,66	0,00	0,00	0,00	0,00	4 391,65	3 022,13	3 022,13	0,00			
	Vêtements de travail		229,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Fournitures administratives		394,86	0,00	0,00	0,00	0,00	37,36	157,62	157,62	0,00			
	Locations mobilières		294,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Entretien, réparations bâtiments publics		1 701,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Entretien matériel roulant		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Entretien autres biens mobiliers		1 271,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Maintenance		6 312,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Documentation générale et technique		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Versements à des organismes de formation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	391,00	0,00	598,87	0,00			
	Fêtes et cérémonies		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19,90	0,00	0,00	0,00			
	Transports collectifs		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 044,25	147,50	147,50	0,00			
	Voyages et déplacements		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18,60	13,20	0,00			
	Frais d'affranchissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,85	0,00	0,00	0,00			
	Frais de télécommunications		1 847,69	0,00	0,00	0,00	0,00	1 755,51	3 297,96	3 297,96	0,00			
	Services bancaires et assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	494,76	54,41	54,41	0,00			
	Frais de nettoyage des locaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25,20	0,00	0,00	0,00			
	Remb. frais à d'autres organismes		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
012	Charges de personnel, frais assimilés		38 145,68	0,00	0,00	0,00	0,00	435 461,10	143 077,01	143 077,01	0,00			
	Cotisations versées au F.N.A.L.		104,31	0,00	0,00	0,00	0,00	1 241,35	394,68	394,68	0,00			
	Cotisations CNPPT et CDGFPPT		307,62	0,00	0,00	0,00	0,00	3 652,32	1 167,41	1 167,41	0,00			
	Rémunération principale titulaires		27 817,27	0,00	0,00	0,00	0,00	129 397,75	87 239,73	87 239,73	0,00			
	Rémunérations non tit.		26,83	0,00	0,00	0,00	0,00	189 522,42	17 042,80	17 042,80	0,00			
	Cotisations à IUR.S.S.A.F.		3 223,05	0,00	0,00	0,00	0,00	63 235,32	14 208,72	14 208,72	0,00			
	Cotisations aux caisses de retraites		6 686,60	0,00	0,00	0,00	0,00	48 301,94	22 998,67	22 998,67	0,00			
	Médecine du travail, pharmacie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101,00	25,00	25,00	0,00			
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
042	Opérat° ordre transfert entre sections		569,00	0,00	0,00	0,00	0,00	666,00	0,00	0,00	0,00			
043	Opérat° ordre intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
6531	Indemnités		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
6533	Cotisations de retraite		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2021
Application agréée E-legalis.com
99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 41						Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances	
	Coll. de sécurité sociale - part patron	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Charges financières	18 034,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Intérêts réglés à l'échéance	18 034,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES									
	Réalisations	51 820,38	903,46	0,00	0,00	0,00	329 515,04	39 008,96	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	51 820,38	903,46	0,00	0,00	0,00	329 515,04	39 008,96	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 438,42	33,04	0,00	
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 438,42	33,04	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	51 493,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 653,08	0,00	
722	Immobilisations corporelles	4 110,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 653,08	0,00	
777	Quote-part subv.invest.transf copie résul.	47 383,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	903,46	0,00	0,00	0,00	166 603,26	14 906,18	0,00	
	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 602,56	14 906,18	0,00	
	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,70	0,00	0,00	
70832	Remb. traç par les communes du GRIP	0,00	903,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7067										
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 687,66	22 327,35	0,00	
7461	DGD	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55,32	0,00	0,00	
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 631,74	21 327,35	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	326,98	0,00	0,00	0,00	0,00	1 783,70	0,00	0,00	
7588	Autres produits div. de gestion courante	326,98	0,00	0,00	0,00	0,00	1 783,70	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89,31	0,00	
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89,31	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-185 890,30	0,00	0,00	
	SOLDE (3)						-666,00		-136 972,79	

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DÉPENSES				
002	Réalisations	0,00	0,00	0,00
011	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
012	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
013	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations des produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérai [®] ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérai [®] ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
RECETTES				
002	Réalisations	0,00	0,00	0,00
013	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
042	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
043	Opérai [®] ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
70	Opérai [®] ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
73	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
74	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
75	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
76	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
77	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
78	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
Reprise sur amortissements et provisions				
Restes à réaliser au 31/12				
SOLDE (3)				
		0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

		Libellé	Sous-fonction 51						Sous-fonction 52			Sous-fonction 52	
			510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss. sanitaires	Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	Act° pour l'enfance et l'adolescence	522	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services		
	DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Charges à caractère général		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Charges de personnel, frais assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Opérat° ordre transfert entre sections		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Opérat° ordre intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Autres charges de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
655 Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
66 Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
67 Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
68 Dot. aux amortissements et provisions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	REÇETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
002 Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
013 Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
042 Opérat° ordre transfert entre sections		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
043 Opérat° ordre intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
70 Produits des services, du domaine, vente		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
73 Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
74 Dotations et participations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
75 Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
76 Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
77 Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
78 Reprise sur amortissements et provisions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agrée Egalité@com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION (1) – DÉTAIL FONCTIONNEMENT****A1.1****FONCTION 6 – Famille****ELEMENTS DU BILAN
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION (1) – DÉTAIL FONCTIONNEMENT****IV**

	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	5 397,73	442 648,84	448 046,57
Réalisations		0,00	0,00	0,00	5 397,73	442 648,84	448 046,57
Résultat du fonctionnement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002							
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	24 470,82	24 470,82
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	0,00	14 070,19	14 070,19
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	245,46	245,46
60612	Energie - Électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	2 050,71	2 050,71
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	148,06	148,06
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	334,89	334,89
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	623,82	623,82
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	39,00	39,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	4 009,67	4 009,67
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	1 047,36	1 047,36
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	394,97	394,97
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	1 506,69	1 506,69
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	359 781,46	359 781,46
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 167,89	1 167,89
6336	Cotisations CNFPT et CDGFP/T	0,00	0,00	0,00	0,00	3 450,27	3 450,27
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	182 975,94	182 975,94
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	70 751,63	70 751,63
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	52 215,65	52 215,65
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	49 220,08	49 220,08
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	545,00	545,00
6811	Dot. amort. et prov. immos incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	545,00	545,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	57 847,66	57 847,66
65737	Autres établissements publics locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	57 847,66	57 847,66
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	5 397,73	3,90	5 401,63
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	222,73	3,90	226,63
6743	Subv. fonct. (versées par groupements)	0,00	0,00	0,00	5 175,00	0,00	5 175,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	679,52	142 562,34	143 221,86

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	679,52	142 542,34	143 221,86
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	267,58	267,58	267,58
009	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	267,58	267,58	267,58
7476	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	10 452,04	10 452,04	10 452,04
7067	Quo-to-part subv invest transf cpte résul	0,00	0,00	0,00	10 452,04	10 452,04	10 452,04
74	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7476	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	108 795,38	108 795,38	108 795,38
73	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	108 795,38	108 795,38	108 795,38
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	23 025,28	23 025,28	23 025,28
7476	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	23 025,28	23 025,28	23 025,28
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	679,52	2,06	681,58
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	454,02	2,06	456,08
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	22,50	0,00	22,50
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	203,00	0,00	203,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réstances à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	-4 718,21	-300 106,50	-304 824,71	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 231-2-3, R. 231-1 et R. 231-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

REÇU EN PREFECTURE

16 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT****A1.1****FONCTION 7 – Logement**

	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES						
002	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dot aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES						
002	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 à 1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

		IV	IV
		ELEMENTS DU BILAN	
		PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	
		A1.1	
(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain
	DEPENSES	1 838 336,43	1 005 816,17
	Réalisations	1 838 336,43	1 005 816,17
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	611 051,82	233 466,79
60611	Eau et assainissement	0,00	679,53
60612	Energie - Électricité	0,00	4 365,36
60613	Chauffage urbain	0,00	69,00
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	320,80
60621	Combustibles	1 025,86	0,00
60622	Carburants	4 627,67	28 237,09
60623	Alimentation	0,00	384,12
60631	Fournitures d'entretien	0,00	3 532,77
60632	Fournitures de petit équipement	27 638,35	27 099,02
60633	Fournitures de voirie	0,00	12 423,56
60636	Vêtements de travail	0,00	6 469,33
6064	Fournitures administratives	0,00	323,28
611	Contrats de prestations de services	572 899,94	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	8 546,52
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	66 515,04
61551	Entretien matériel roulant	0,00	31 458,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	50,70
6156	Maintenance	3 720,00	1 102,84
6161	Multirisques	0,00	15 337,87
6168	Autres primes d'assurance	0,00	703,76
617	Etudes et recherches	0,00	11 520,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	432,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 140,00	552,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	348,18
6231	Annonces et insertions	0,00	1 308,43
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	4 875,83
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	1 752,24
63512	Taxes foncières	0,00	4 628,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	431,52
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 227,81	688 593,87
6217	Personnel affecté par la commune membre	0,00	26 199,78
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7,42	1 996,38
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	12,38	5 909,39

REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(2)	Libellé	81	82	83	Total
		Services urbains	Aménagement urbain	Environnement	
64111	Rémunération principale titulaires	830,05	424 193,29	8 149,14	433 172,48
64131	Rémunérations non tit.	0,00	39 816,78	4 619,57	44 436,35
64533	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	134,54	61 930,57	64 669,99	130 481,71
64575	Cotisations aux caisses de retraites	242,92	128 192,68	2 046,11	355,00
	Médecins du travail, pharmaciens	0,00	355,00	0,00	
	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	23 830,00	0,00	23 830,00
	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	1 950,00	0,00	1 950,00
	Différences sur réalisations (positives)	0,00	6 695,00	0,00	6 695,00
	Dot. amort. et prov. Immobilisations incorporelles	0,00	15 185,00	0,00	15 185,00
	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 226 056,80	14 229,60	57 390,06	1 297 676,46
6531	Indemnités	8 806,00	0,00	23 955,32	32 761,32
6533	Cotisations de retraite	369,81	0,00	1 006,02	1 375,83
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	204,82	0,00	2 672,10	2 876,92
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	1 216 676,17	0,00	29 756,62	1 246 432,79
65737	Autres établissements publics locaux	0,00	14 229,60	0,00	14 229,60
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	45 695,91	0,00	45 695,91
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	45 695,91	0,00	45 695,91
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	1 698 768,22	170 060,60	8 200,00	1 877 028,82
	Réalisations	1 698 768,22	170 060,60	8 200,00	1 877 028,82
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	49 981,39	0,00	49 981,39
64119	Remboursements rémunérations personnel	0,00	49 981,39	0,00	49 981,39
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 173,35	59 456,43	0,00	60 629,78
722	Immobilisations corporelles	0,00	4 015,11	0,00	4 015,11
777	Quote-part subv invest/transf Cpte résul	1 173,35	55 441,32	0,00	56 614,67
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	49 408,37	43 473,78	0,00	92 882,15
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	45 037,97	0,00	0,00	45 037,97
70688	Autres prestations de services	4 310,40	0,00	0,00	4 310,40
70845	Mise à displo personnel communes du GFP	0,00	2 879,61	0,00	2 879,61
70848	Mise à displo personnel autres organismes	0,00	35 300,67	0,00	35 300,67
70875	Remb. frais par les communes du GFP	60,00	2 293,50	0,00	2 353,50
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
73	Impôts et taxes	1 637 459,00	0,00	0,00	1 637 459,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	1 637 459,00	0,00	0,00	1 637 459,00
74	Dotations et participations	10 727,50	7 049,00	8 200,00	25 976,50
744	FCTVA	0,00	4 744,00	0,00	4 744,00
7473	Participat° Départements	0,00	2 062,00	0,00	2 062,00
74741	Participat° Communes du GFP	0,00	243,00	0,00	243,00
7478	Participat° Autres organismes	10 727,50	0,00	8 200,00	18 927,50
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	10 100,00	0,00	10 100,00
	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	8 645,00	0,00	8 645,00
	Produits exceptionnels divers	0,00	1 455,00	0,00	1 455,00
	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-139 568,21	-835 755,57	-118 098,81	-1 093 422,59
	Libellé	810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	Sous-fonction 81
					813 Propreté urbaine
					814 Éclairage public
					815 Transports urbains
					816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES	15 050,28	0,00	1 822 074,46	0,00
	Réalisations	15 050,28	0,00	1 822 074,46	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	5 653,53	0,00	605 398,29	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	1 025,86	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	4 627,67	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	27 638,35	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	572 899,94	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00
	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00
	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Maintenance	0,00	0,00	3 720,00	0,00
6156	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Versements à des organismes de formation	0,00	1 140,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(2)	Libellé	810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	Sous-fonction 81		815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
					813 Propriété urbaine	814 Éclairage public		
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Charges de personnel, frais assimilés	16,12	0,00	0,00	0,00	0,00	1 211,69	0,00
64111	Personnel affecté par la commune membre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Cotisations versées au F.N.A.L.	3,50	0,00	0,00	0,00	0,00	3,92	0,00
64111	Cotisations CNFPT et CDGFPPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12,88	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	830,05	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'URSSAF.	12,62	0,00	0,00	0,00	0,00	121,92	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	242,92	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
675	Valeurs comptabilisées immobilisations cédées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6761	Définitions sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	9 380,63	0,00	1 216 676,17	0,00	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	8 806,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	359,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	204,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00	0,00	1 216 676,17	0,00	0,00	0,00	0,00
65737	Autres établissements publics locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts répis à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2021
Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEUILLES TERRE ET MER - BP SEUILLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(2)	Libellé	810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Éclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
Sous-fonction 81								
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	1 698 708,22	0,00	60,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	1 698 708,22	0,00	60,00	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	1 173,35	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Quote-part subv invest transf opé résul	0,00	0,00	1 173,35	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	70 Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	49 348,37	0,00	60,00	0,00	0,00
	70612 Redevance spéciale enlèvement ordures	0,00	0,00	45 037,97	0,00	0,00	0,00	0,00
	70688 Autres prestations de services	0,00	0,00	4 310,40	0,00	0,00	0,00	0,00
	70845 Mise à dispو personnel communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	70848 Mise à dispо personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	70875 Remb. frais par les communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	60,00	0,00	0,00
	70878 Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	73 Impôts et taxes	0,00	0,00	1 637 459,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	7331 Taxe enlèvement ordures ménagères et ass.	0,00	0,00	1 637 459,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	74 Dotations et participations	0,00	0,00	10 727,50	0,00	0,00	0,00	0,00
	744 FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	7473 Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	74741 Participat° Communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	7478 Participat° Autres organismes	0,00	0,00	10 727,50	0,00	0,00	0,00	0,00
	75 Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	77 Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	775 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	7788 Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	78 Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(2)	Libellé	810 Services communs		811 Eau et assainissement		812 Collecte et traitement ordures ménagères		Sous-fonction 81		816 Autres réseaux et services divers	
								813 Propriété urbaine	814 Éclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	es besoins à réaliser au 31/12	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE_(3)	-15 050,28		0,00		-123 386,24		0,00	60,00	-1 211,69	0,00
	Libellé	Sous-fonction 82		Sous-fonction 83		Sous-fonction 83		Sous-fonction 83		Sous-fonction 83	
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Acte spécifique, lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	
	DEPENSES	946 667,89	35,00	58 236,28	557,00	320,00	120 081,57	0,00	0,00	6 207,24	
	Réalisations	946 667,89	35,00	58 236,28	557,00	320,00	120 081,57	0,00	0,00	6 207,24	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	208 665,22	35,00	24 766,57	0,00	0,00	51 266,35	0,00	0,00	0,00	
60611	Eau et assainissement	679,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60612	Energie - Electricité	4 365,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60613	Chauffage urbain	69,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60618	Autres fournitures non stockables	320,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60622	Carburants	28 237,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60623	Alimentation	384,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60631	Fournitures d'entretien	3 532,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60632	Fournitures de petit équipement	27 064,02	35,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60633	Fournitures de voirie	2 840,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60636	Vêtements de travail	6 468,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6064	Fournitures administratives	323,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6132	Locations immobilières	8 546,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615231	Entretien, réparations voiries	62 851,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61551	Entretien matériel roulant	31 458,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	50,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6156	Maintenance	1 102,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6161	Multirisques	15 337,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6168	Autres primes d'assurance	703,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6182	Documentation générale et technique	432,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6184	Versements à des organismes de formation	552,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	348,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6231	Annonces et insertions	1 308,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	
6262	Frais de télécommunications	4 875,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6281	Concours délivrés (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 766,35	0,00	0,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux X	1 752,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
63512	Taxes foncières	4 628,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	431,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	688 273,87	0,00	0,00	0,00	320,00	17 537,21	0,00	0,00	105,19	

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

Ligne	Libellé	Sous-fonction 82						Sous-fonction 83			Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution		
01	Personnel affecté par la commune membre	26 199,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 996,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74,09	0,00	0,00	
	Cotisations CNFPT et CGEFT	5 909,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125,74	0,00	22,87	
	Rémunération principale titulaires	424 183,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 149,14	0,00	0,00	
	Rémunérations non tit.	39 816,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 619,57	0,00	0,00	
	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	61 610,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320,00	2 522,56	0,00	
	Cotisations aux caisses de retraites	128 192,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 046,11	0,00	82,32	
	Médecine du travail, pharmacie	355,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	13 325,00	0,00	9 948,00	557,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	1 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6761	Déficiences sur réalisations (positives)	6 695,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6811	Dot. amort. et prov. Immovs incorporelles	4 680,00	0,00	9 948,00	557,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	14 229,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 228,01	0,00	6 102,05	
6531	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 381,40	0,00	4 573,92	
6533	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	813,94	0,00	192,08	
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 336,05	0,00	1 336,05	
65541	Contrib. fonds compren. ch. territoriales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 756,62	0,00	0,00	
65737	Autres établissements publics locaux	14 229,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	22 174,20	0,00	23 521,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	22 174,20	0,00	23 521,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	169 524,60	0,00	536,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Réalisations	169 524,60	0,00	536,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 200,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	49 981,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6419	Remboursements rémunérations personnel	49 981,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	58 920,43	0,00	536,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
722	Immobilisations corporelles	4 015,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
777	Quote-part subv. invest. trans cpté résul	54 905,32	0,00	536,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	43 473,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2021
Application agréée E-legalise.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 82						Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	Services communs	830 Aménagement des eaux	831 Aménagement des eaux	832 Acte spéif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Mise à displo personnel communes du GFP	2 879,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Mise à displo personnel autres organismes	35 300,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Remb. frais par les communes du GFP	2 293,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Remb. frais par d'autres redevables	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations et participations	7 049,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 200,00
744	FCTVA	4 744,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	2 062,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7474	Participat° Communes du GFP	243,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits exceptionnels	10 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	8 645,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 455,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-771 143,29	-35,00	-57,00	-320,00	-557,00	-120 091,57	0,00	0,00	1 992,76	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L.. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

REÇU EN PREFECTURE
Le 22/84/2021
Application agréée E legaleit.com

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT****A1.1****FONCTION 9 – Action économique**

	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES		253 047,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 881,39	495,42
Réalisations		253 047,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 881,39	495,42
002 Résultat de fonctionnement	repéré	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011 Charges à caractère général	24 104,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 814,23	397,73	63 990,26
60611 Eau et assainissement	844,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57,21	0,00	901,30
60612 Energie - Electricité	517,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	243,39	0,00	760,86
60628 Autres fournitures non stockées	1 350,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 350,48
60632 Fournitures de petit équipement	6 571,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 571,40
6064 Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	863,30
6132 Locations immobilières	1 403,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 403,52
6135 Locations mobileires	1 692,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 449,60	0,00	3 141,74
615221 Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	274,80	0,00	274,80
615231 Entretien, réparations voiries	982,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	982,80
61551 Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00
61558 Entretien autres biens mobiliers	4 963,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 963,77
6156 Maintenance	110,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	949,83	0,00	1 060,36
6168 Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 224,18
6228 Divers	4 256,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 256,00
6231 Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	397,73
6262 Frais de télécommunications	1 412,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	696,35	0,00	2 108,47
6281 Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 279,75	0,00	33 279,75
012 Charges de personnel, frais assimilés	70 243,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31,69	0,00	70 274,81
6332 Cotisations versées au F.N.A.L.	270,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,12	0,00	270,98
6336 Cotisations CNFPT et CDGFP	808,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,38	0,00	808,96
64131 Rémunérations non tit.	49 605,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22,36	0,00	49 628,01
6451 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	17 474,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7,88	0,00	17 482,47
6453 Cotisations aux caisses de retraites	2 063,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,95	0,00	2 084,39
014 Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042 Opérat° ordre transfert entre sections	444,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 044,00	0,00	1 488,00	
6811 Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	444,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 044,00	0,00	1 488,00	
043	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(2)	Littellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus., manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
Opérat° ordre intérieur de la section									
Autres charges de gestion courante	154 652,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 948,67	0,00	197 600,85
Indemnités	10 233,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 829,82	0,00	13 063,38
Cotisations de retraite	429,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118,85	0,00	548,63
Cotis. de sécurité sociale - part patron	1 336,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 336,05
Contrib fonds compens. ch. territoriales	141 052,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 052,79
Subv. fonct. Associat°, personnes privée	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	41 600,00
656 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66 Charges financières	3 603,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97,69	0,00	3 701,53
66111 Intérêts échéance	3 603,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97,69	0,00	3 701,53
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42,80	0,00	42,80
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42,80	0,00	42,80
68 Dot. aux amortissements et Provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES									
Realisations	111 698,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 642,26	0,00	142 340,75
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 642,26	0,00	142 340,75
013 Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042 Opérat° ordre transfert entre sections	2 489,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 014,80	0,00	14 504,06
777 Quote-part subv invest cpte résul	2 489,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 014,80	0,00	14 504,06
043 Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70 Produits des services, du domaine, vente	109 150,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 150,23
70875 Remb. frais par les communes du GFP	109 150,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 150,23
73 Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 627,46	0,00	18 627,46
7362 Taxes de séjour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 627,46	0,00	18 627,46
74 Dotations et participations	59,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59,00
74741 Particulai° Communes du GFP	59,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59,00
75 Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2021
Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEUILLES TERRE ET MER - BP SEUILLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés aux industries	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
Reprise sur amortissements et provisions									
Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)	-141 348,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-51 239,13	-455,42	-194 557,50

duction de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un niveau le niveau de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a et R. L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

		IV	A1.2
		IV – ANNEXES	
		ELEMENTS DU BILAN	
		PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	
FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales			
(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale
		03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.
			Total
	DEPENSES (2)		
	Réalisations	985 326,69	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	985 326,69	0,00
010	Stocks	870 349,09	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	2 439,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résultat. Départements	17 098,28	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	1 176,01	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	39 876,26	0,00
1641	Emprunts en euros	39 876,26	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	34 000,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	34 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	18 688,85	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	67,20	0,00
2182	Matériel de transport	14 160,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 274,40	0,00
2184	Mobilier	2 562,65	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	624,60	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 699,20	0,00
2313	Constructions	1 699,20	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
REVENUS (2)		0,00	1 679 230,72	0,00	0,00	1 679 230,72
	Realisations	0,00	1 679 230,72	0,00	0,00	1 679 230,72
1e-0011	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28109	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	807 504,23	0,00	0,00	807 504,23
28111	Frais d'études	0,00	9 856,00	0,00	0,00	9 856,00
	Frais d'insertion	0,00	18,00	0,00	0,00	18,00
	GFP rat : Bien mobilier, matériel	0,00	201,00	0,00	0,00	201,00
28094	Concessions et droits similaires	0,00	7 922,20	0,00	0,00	7 922,20
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	416,00	0,00	0,00	416,00
28126	Autres aménagements de terrains	0,00	263,29	0,00	0,00	263,29
281318	Autres bâtiments publics	0,00	9 988,00	0,00	0,00	9 988,00
	Installations générales, agencements, ..	0,00	58 379,52	0,00	0,00	58 379,52
28135	Autres constructions	0,00	32 075,93	0,00	0,00	32 075,93
28138	Construct° sol autrui - Installat° génér.	0,00	1 638,58	0,00	0,00	1 638,58
28145	Installations de voirie	0,00	2 331,01	0,00	0,00	2 331,01
28152	Autres réseaux	0,00	38,00	0,00	0,00	38,00
281538	Matériel roulant	0,00	12 595,00	0,00	0,00	12 595,00
281561	Autres matériels, outillages incendie	0,00	2 871,26	0,00	0,00	2 871,26
281568	Matériel roulant	0,00	37 560,87	0,00	0,00	37 560,87
281571	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	1 083,18	0,00	0,00	1 083,18
281578	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	42 364,18	0,00	0,00	42 364,18
28158	Terrains (m. à dispo)	0,00	7 939,27	0,00	0,00	7 939,27
28171	Autres agencements (m. à dispo)	0,00	3 624,55	0,00	0,00	3 624,55
281728	Bâtiments publics (m. à dispo)	0,00	127 396,71	0,00	0,00	127 396,71
281731	Installations générales (m. à dispo)	0,00	87 176,69	0,00	0,00	87 176,69
281735	Autres constructions (m. à dispo)	0,00	84 127,89	0,00	0,00	84 127,89
281738	Réseaux de voirie (m. à dispo)	0,00	11 541,31	0,00	0,00	11 541,31
281751	Installations de voirie (m. à dispo)	0,00	171 099,77	0,00	0,00	171 099,77
281752	Matériel, outillage voirie (m. à dispo)	0,00	5 543,52	0,00	0,00	5 543,52
281757	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	0,00	22 755,40	0,00	0,00	22 755,40
281758	Matériel bureau et info. (m. à dispo)	0,00	2 559,61	0,00	0,00	2 559,61
281783	Mobilier (m. à dispo)	0,00	22 992,13	0,00	0,00	22 992,13
281784	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	0,00	7 626,31	0,00	0,00	7 626,31
281788	Installations générales, aménagt divers	0,00	34,00	0,00	0,00	34,00
28181	Matériel de transport	0,00	2 315,00	0,00	0,00	2 315,00
28182	Matériel de bureau et informatique	0,00	5 261,00	0,00	0,00	5 261,00
28183	Mobilier	0,00	14 041,53	0,00	0,00	14 041,53
28184	Autres immo. corporelles	0,00	10 713,00	0,00	0,00	10 713,00
28288	Autres immo. corporelles (affectation)	0,00	1 154,52	0,00	0,00	1 154,52
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEUILLES TERRE ET MER - BP SEUILLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	871 726,49	0,00	0,00	871 726,49
	FCTVA	0,00	222 749,00	0,00	0,00	222 749,00
	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	648 977,49	0,00	0,00	648 977,49
	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	693 904,03	0,00	0,00	693 904,03

(1)	Libellé	Sous-fonction 02				
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies
	DEPENSES (2)	985 326,69	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	985 326,69	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	870 349,09	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	20 713,29	0,00	0,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	2 439,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpté résult. Départements	17 098,28	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	1 176,01	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée Egalité.com

CDC SEUILLES TERRE ET MER -BP SEUILLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

				Sous-fonction 02		041		048	
(1)	Libellé	020	021	022	023	024	025	026	Subvention globale
	Administrat° générale collectivité	Assemblée locale	Administration générale de l'état	Information, communication, publicité	Fêtes et cérémonies	Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	Cimetières et pompes funebres		Autres act° de coopérat° décentralisé
	Emprunts et dettes assimilées	39 876,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Emprunts en euros	39 876,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'équipement versées	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Prive : Bien mobilier, matériel	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	18 688,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	67,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	14 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 274,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	2 562,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	624,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 699,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 699,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	1 679 230,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	1 679 230,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	807 504,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	9 856,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(1)	Libellé	020 Administrati ^e générale collectivité	Sous-fonction 02					026 Cimetières et pompes funèbres	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	024 Fêtes et cérémonies	023 Information, communication, publicité	022 Administration générale de l'état	021 Assemblée locale	Sous-fonction 04	
			041 Subvention globale	042	043	044	Autres act ^e de coopérat ^e décentralisée								
	Frais d'insertion GFP rat : Bien mobilier, matériel	18,00 201,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
	Concessions et droits similaires	7 922,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Plantations d'arbres et d'arbustes	416,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres aménagements de terrains	263,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres bâtiments publics	9 988,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Installations générales, agencements,..	58 379,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres constructions	32 075,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Construct ^e sol autrui - Installat ^e gène.	1 638,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Installations de voirie	2 331,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres réseaux	38,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Matériel roulant	12 595,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres matériels, outillages incendis	2 871,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Matériel roulant	37 560,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autre matériel et outillage de voirie	1 083,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres installat ^e , matériel et outillage	42 364,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Terrains (m. ² à dispo)	7 939,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres agencements (m. à dispo)	3 624,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Bâtiments publics (m. à dispo)	127 396,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Installations générales (m. à dispo)	87 176,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres constructions (m. à dispo)	84 127,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réseaux de voirie (m. à dispo)	11 541,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Installations de voirie (m. à dispo)	171 099,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Matériel, outillage voirie (m. à dispo)	5 543,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres installat ^e , matériel (m. à dispo)	22 755,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(4)	Libellé	020 Administrat'générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	Sous-fonction 02			025 Fêtes et cérémonies	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
					023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)				
					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
REÇU EN PREFECTURE le 22/04/2021											
28183	Matériel bureau et info. (m. à dispo)	2 559,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28182	Mobilier (m. à dispo)	22 992,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	7 626,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28184	Installations générales, aménag't divers	34,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	2 315,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	5 261,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	14 041,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	10 713,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28288	Autres immo. corporelles (affectation)	1 154,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	871 726,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	222 749,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	648 977,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances raattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(1)		Libellé		Sous-fonction 02				Sous-fonction 04			
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée	
Restes à réaliser au 31/12		0,00		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		693 904,03		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
Le correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002
int à la colonne 01-Non ventilables.

REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	
A1.2	IV

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)				
Réalisations				
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement				
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser au 31/12				
RECETTES (2)				
Réalisations				
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

		Libellé	11	12	Total
			Sécurité intérieure	Hygiène et salubrité publique	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00
211	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00
	Participat° et créances rattachées		0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

		Libellé	110	111	112	113	114
			Services communs	Police nationale	Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
		DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Salde d'exécution sect° d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Salde d'exécution sect° d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2021
Application agréée E-legalite.com

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 11			Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	
	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
	23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	26 Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
	27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2021
Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
PRÉSENTATION CROISEE PAR FONCTION – DÉTAIL INVESTISSEMENT****A1.2****FONCTION 2 – Enseignement - Formation**

	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		814 629,97	131 042,97	0,00	0,00	0,00	5 217,55	950 830,49
Réalisations		771 406,97	131 042,97	0,00	0,00	0,00	5 217,55	907 667,49
001 Solde d'exécution sect° d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010 Stocks		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérat° ordre transfert entre sections		82 025,47	165,80	0,00	0,00	0,00	0,00	82 191,27
13911 Etat et établissements nationaux		2 504,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 504,00
13912 Sub. transf cpte résultat. Régions		671,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	671,44
13913 Sub. transf cpte résultat. Départements		27 491,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 491,22
139141 Sub. transf cpte résultat. Communes du GFP		0,00	165,80	0,00	0,00	0,00	0,00	165,80
13931 Sub. transf cpte résultat. D.I.E.T.R.		27 587,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 587,47
13937 Dot. de soutien à l'investissement local Immo. corporelles reçues mise à dispo.		734,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	734,95
2317		23 036,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 036,39
041 Opérations patrimoniales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées		432 911,51	25 043,10	0,00	0,00	0,00	0,00	457 954,61
1641 Emprunts en euros		432 911,51	25 043,10	0,00	0,00	0,00	0,00	457 954,61
18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées		465,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	465,00
2041411 Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel		465,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	465,00
21 Immobilisations corporelles		155 441,41	51 107,29	0,00	0,00	0,00	3 924,17	210 472,87
21568 Autres matériels, outillages incendie		528,28	1 175,05	0,00	0,00	0,00	0,00	1 703,33
2183 Matériel de bureau et informatique		126 691,44	35 987,99	0,00	0,00	0,00	0,00	162 679,43
2184 Mobilier		3 950,80	9 842,82	0,00	0,00	0,00	3 924,17	17 717,49
2188 Autres immobilisations corporelles		24 270,89	4 101,73	0,00	0,00	0,00	0,00	28 372,62
22 Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

												Total
(4)	Libellé	20	Services communs	21	Enseignement du premier degré	22	Enseignement du deuxième degré	23	Enseignement supérieur	24	Formation continue	Services annexes de l'enseignement
23	Immobilisations en cours	100 563,58		54 726,78		0,00		0,00		0,00		1 293,38
23	Constructions	100 563,58		54 726,78		0,00		0,00		0,00		1 293,38
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
	Opérations d'équipement	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
	Restes à réaliser au 31/12	43 223,00		0,00		0,00		0,00		0,00		43 223,00
	RECETTES (2)	137 475,41		0,00		0,00		0,00		0,00		137 475,41
	Réalisations	46 475,41		0,00		0,00		0,00		0,00		46 475,41
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
010	Stocks	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	467,00		0,00		0,00		0,00		0,00		467,00
280415/12	GFP rat : Batiments, installations	467,00		0,00		0,00		0,00		0,00		467,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	46 008,41		0,00		0,00		0,00		0,00		46 008,41
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
1331	D.E.T.R. transférable	46 008,41		0,00		0,00		0,00		0,00		46 008,41
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
	Restes à réaliser au 31/12	91 000,00		0,00		0,00		0,00		0,00		91 000,00
	SOLDE (2)	-677 154,56		-131 042,97		0,00		0,00		0,00		-813 415,08
												-5 217,55

CDC SEUILLES TERRE ET MER - BP SEUILLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25			254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire		
	DEPENSES (2)								
	Réalisations	70 901,37	60 141,60	0,00	5 217,55	0,00	0,00	0,00	0,00
	Solde d'exécution sect ^e d'investissement	0,00	0,00	0,00	5 217,55	0,00	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérat ^e ordre transfert entre sections	165,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résultat. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résultat. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13914	Sub. transf cpte résultat. Communes du GFP	165,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13931	Sub. transf cpte résultat. D.E.T.R.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13937	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immobilisations corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 106,62	13 935,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	11 106,62	13 935,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	35 261,75	15 845,54	0,00	3 924,17	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	728,19	445,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	30 057,34	5 930,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	3 341,11	6 501,41	0,00	3 924,17	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 134,11	2 967,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	24 367,20	30 359,58	0,00	1 293,38	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	24 367,20	30 359,58	0,00	1 293,38	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^e et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect ^e d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 21						Sous-fonction 25						255 Classes de découverte et autres services
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services	255 Classes de découverte et autres services		
Stocks		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérat° ordre transfert entre sections		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
GFP rat : Bâtiments, installations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations patrimoniales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dotation, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Subv. transf. Etat et étabi. Nationaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Subv. transf. Départements		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
D.E.T.R. transférable		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participat° et créances rattachées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		-70 901,37	-60 141,60	0,00	-5 217,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT****A1.2****FONCTION 3 – Culture**

(1)	Libellé	Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des Patrimoine	33 Action culturelle	Total
	DEPENSES (2)	21 120,00	0,00	18 995,44	0,00	40 115,44
	Réalisations	21 120,00	0,00	18 995,44	0,00	40 115,44
001	Solde d'exécution sect ^e d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^e ordre transfert entre sections	11 120,00	0,00	13 797,39	0,00	24 917,39
13911	Etat et établissements nationaux	11 120,00	0,00	0,00	0,00	11 120,00
13912	Sub. transf cpté résult. Régions	0,00	0,00	3 720,16	0,00	3 720,16
13913	Sub. transf cpté résult. Départements	0,00	0,00	9 308,90	0,00	9 308,90
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	768,33	0,00	768,33
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
1641	Emprunts en euros	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat ^e (EA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	4 006,85	0,00	4 006,85
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	81,93	0,00	81,93
2184	Mobilier	0,00	0,00	3 924,92	0,00	3 924,92
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	1 191,20	0,00	1 191,20
2313	Constructions	0,00	0,00	1 191,20	0,00	1 191,20
26	Participat ^e et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	147,00	0,00	0,00	0,00	147,00
	Réalisations	147,00	0,00	0,00	0,00	147,00
001	Solde d'exécution sect ^e d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEUILLES TERRE ET MER - BP SEUILLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(1)		Libellé	Services communs	Expression artistique	Conservation et diffusion des patrimoine	Action culturelle	33	Total
							32	33
010	Stocks		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections		147,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147,00
11	Subv,Cne GFP : Bien mobilier, matériel		147,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147,00
18	Opérations patrimoniales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
29	Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)		-20 073,00	0,00	-18 985,44	0,00	0,00	-39 968,44

(1)		Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32	
			311	312	313	Théâtres	321	322
		Expression musicale, lyrique et choré.	Expression musicale, lyrique et choré.	Arts plastiques, activités artistiques	Cinémas et autres salles de spectacles	Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives
				0,00	0,00	0,00	18 985,44	0,00
		DEPENSES (2)						
		Réalisations	0,00	0,00	0,00	18 985,44	0,00	0,00
001		Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010		Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040		Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	13 797,39	0,00	0,00
13911		Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13912		Sub. transf cpté résultat. Régions	0,00	0,00	0,00	3 720,16	0,00	0,00
13913		Sub. transf cpté résultat. Départements	0,00	0,00	0,00	9 308,90	0,00	0,00
13918		Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	768,33	0,00	0,00
041		Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10		Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13		Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16		Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641		Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18		Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 31						Sous-fonction 32			324 Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré. arts plastiques, activités artistiques	312 Théâtres	313 Cinémas et autres salles de spectacles	314 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives				
Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres matériels, outillages incendie Mobilier		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81,93	0,00	0,00	
Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 924,92	0,00	0,00	
Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 191,20	0,00	0,00	
Constructions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 191,20	0,00	0,00	
Participat ^e et créances rattachées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12										
RECETTES (2)											
	Réalisations										
001	Solde d'exécution sect ^e d'investissement										
010	Stocks										
040	Opérat ^e ordre transfert entre sections										
28041411	Subv Cine GFP : Bien mobilier, matériel										
041	Opérations patrimoniales										
10	Dorations, fonds divers et réserves										
13	Subventions d'investissement										
16	Emprunts et dettes assimilées										
18	Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie)										
20	Immobilisations incorporelles										
204	Subventions d'équipement versées										
21	Immobilisations corporelles										
22	Immobilisations reçues en affectation										
23	Immobilisations en cours										
26	Participat ^e et créances rattachées										
27	Autres immobilisations financières										
	Opérations pour compte de tiers										
	Restes à réaliser au 31/12										
	SOLDE (2)										

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

CDC SEUILLES TERRE ET MER - BP SEUILLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

		IV – ANNEXES	
		ELEMENTS DU BILAN	
		PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION – DÉTAIL INVESTISSEMENT	
		A1.2	
		FONCTION 4 – Sport et jeunesse	
	Libellé		
		40 Services communs	41 Sports
	DEPENSES (2)		
	Réalisations	0,00	114 134,66
001	Solde d'exécution sect ^e d'investissement	0,00	114 134,66
010	Stocks	0,00	0,00
040	Opérat ^r ordre transfert entre sections	0,00	51 493,40
13913	Sub. transf cpte résultat. Départements	0,00	46 383,29
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	1 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	4 110,11
041	Opérations patrimoniales	0,00	1 653,08
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	59 164,14
1641	Emprunts en euros	0,00	59 164,14
18	Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 328,94
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	647,34
2184	Mobilier	0,00	4 270,31
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	681,60
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	508,99
23	Immobilisations en cours	0,00	2 148,18
2313	Constructions	0,00	2 148,18
26	Participat ^r et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00
	RECETTES (2)		
	Réalisations	0,00	1 255,00
001	Solde d'exécution sect ^e d'investissement	0,00	1 255,00
		0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée Egalité.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEUILLES TERRE ET MER - BP SEUILLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
010 Stocks		0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérat° ordre transfert entre sections		0,00	1 255,00	0,00	1 255,00
11 Subv./Cne GFP : Bien mobilier, matériel		0,00	589,00	0,00	589,00
11 GFP rat : Bien mobilier, matériel		0,00	666,00	0,00	666,00
Opérations patrimoniales		0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
Compte de liaison : affectat° (BA,régie)		0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participat° et créances rattachées		0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-112 879,66	-8 648,54	-121 528,20

Sous-fonction 41					
Sous-fonction 42					
(1)	Libellé	411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir
	DEPENSES (2)	114 134,66	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	114 134,66	0,00	0,00	0,00
001	Soldé d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010 Stocks		0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérat° ordre transfert entre sections		51 433,40	0,00	0,00	0,00
13913 Sub. transf cpté résultat Départements		46 383,29	0,00	0,00	0,00
13918 Autres subventions d'équipement		1 000,00	0,00	0,00	0,00
2317 Immo. corporelles reçues mise à displo.		4 110,11	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales		0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées		59 164,14	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros		59 164,14	0,00	0,00	0,00
18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)		0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/04/2021

Application agréée E-legalise.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

		Libellé		Sous-fonction 41				Sous-fonction 42							
(1)		411	412	413	Piscines	414	Autres équipements sportifs ou de loisir	415	Manifestations sportives	421	Centres de loisirs	422	Autres activités pour les jeunes	423	Colonies de vacances
	REÇU EN PREFECTURE le 22/04/2021 Application agréée E-legalite.com	Salles de sport, gymnases	Stades												
	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	1 326,94	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		4 270,31		508,99	0,00
	Autres matériels, outillages incendie	647,34	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		4 270,31		0,00	0,00
	Mobilier	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
	Autres immobilisations corporelles	681,60	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		508,99	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
	Immobilisations en cours	2 148,18	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		2 216,16	0,00
	Constructions	2313	2 148,18	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		2 216,16	0,00
	Participat° et créances rattachées	26	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
	27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
	RECETTES (2)														
	Realisations														
	001 Solde d'exécution sect° d'investissement	589,00	0,00	0,00		666,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
	010 Stocks	589,00	0,00	0,00		666,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
	040 Opérat° ordre transfert entre sections	589,00	0,00	0,00		666,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	589,00	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
	GFP rat : Bien mobilier, matériel	28041511	0,00	0,00		666,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
	041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
	10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
	13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
	16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
	18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
	20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
	204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
	21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
	22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
	23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
	26 Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
	27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00		666,00		0,00		0,00		4 270,31		-4 378,23	
	SOLDE (2)					-113 545,66									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

		IV	IV
		ELEMENTS DU BILAN	
		PRÉSENTATION CROISEE PAR FONCTION – DÉTAIL INVESTISSEMENT	A1.2
FONCTION 5 – Interventions sociales et santé			
(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales
DÉPENSES (2)			
001	Réalisations	0,00	0,00
	Solde d'exécution sect ^e d'investissement	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00
040	Opérat ^a ordre transfert entre sections	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat ^a et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
Opérations d'équipement			
Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00
RECETTES (2)			
001	Réalisations	0,00	0,00
	Solde d'exécution sect ^e d'investissement	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00
040	Opérat ^a ordre transfert entre sections	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEUILLES TERRE ET MER - BP SEUILLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
204 Subventions d'équipement versées	0,00			0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00			0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00			0,00
Immobilisations en cours	0,00			0,00
Participat ^e et créances rattachées	0,00			0,00
Autres immobilisations financières	0,00			0,00
ons pour compte de tiers	0,00			0,00
Restes à réaliser au 31/12	0,00			0,00
SOLDE (2)	0,00			0,00

REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2021 par [Signature]

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

(1)	Libellé	Sous-fonction 51				Sous-fonction 52				524 Autres services
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act ^e pour l'enfance et l'adolescence	523 Act ^e pour personnes en difficulté		
DEPENSES (2)										
001 Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010 Solde d'exécution sect ^e d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010 Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participat ^e et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001 Solde d'exécution sect ^e d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010 Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 51						Sous-fonction 52						524 Autres services
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicabés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté						
	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Résultats à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT****A1.2****FONCTION 6 – Famille**

	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
	DEPENSES (2)						
001	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	10 752,29	10 752,29
010	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	10 752,29	10 752,29
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résultat. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,30	3 200,30
139141	Sub. transf cpte résultat. Communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	856,75	856,75
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	5 452,00	5 452,00
13931	Sub. transf cpte résultat. D.E.T.R.	0,00	0,00	0,00	0,00	942,99	942,99
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	300,25	300,25
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	300,25	300,25
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)						
001	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	545,00	545,00
010	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	545,00	545,00
2801511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	545,00	545,00

REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2021

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

		Libilité	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	Actions en faveur de la maternité	62 Aides à la famille	63 Crèches et garderies	64 Total
041	Opérations patrimoniales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compte de liaison : affecté ⁽¹⁾ (BA,régie)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	22 Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	23 Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^e et créances rattachées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	-10 207,29	-10 207,29	-10 207,29

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

REÇU EN PREFECTURE
10/03/2021
22/04/2021
Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISSEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 7 – Logement

	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur localif	73 Aides à l'accésion à la propriété	Total
DEPENSES (2)						
001	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Solde d'exécution sect ^e d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^e et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)						
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect ^e d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(1)	Libellé	70	Services communs	71	Parc privé de la ville	72	Aide au secteur locatif	73	Aides à l'accession à la propriété	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
	Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
	Autres immobilisations financières	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
	SOLDE (2)	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2021
Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)					
001	Réalisations	1 173,35	2 391 166,48	8 816,55	2 401 156,38
010	Soldé d'exécution sect ^e d'investissement	0,00	1 608 125,48	8 816,55	1 618 115,38
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^e ordre transfert entre sections	1 173,35	51 959,38	7 496,35	60 629,78
13913	Sub. transf cpte résultat. Départements	0,00	1 433,80	6 777,39	8 211,19
139141	Sub. transf cpte résultat. Communes du GFP	0,00	37 688,18	0,00	37 688,18
139148	Sub. transf cpte résultat.. Autres communes	1 173,35	0,00	0,00	1 173,35
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	718,86	718,86
13931	Sub. transf cpte résultat. D.E.T.R.	0,00	8 822,98	0,00	8 822,98
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	4 015,11	0,00	4 015,11
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	116 616,10	0,00	116 616,10
1641	Emprunts en euros	0,00	116 616,10	0,00	116 616,10
18	Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	1 320,00	1 320,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	1 320,00	1 320,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	3 190,30	0,00	3 190,30
2041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	0,00	3 190,00	0,00	3 190,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	104 604,81	0,00	104 604,81
2111	Terrains nus	0,00	33 000,00	0,00	33 000,00
2152	Installations de voirie	0,00	1 080,00	0,00	1 080,00
21561	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil, techniques	0,00	34 184,00	0,00	34 184,00
2182	Matériel de transport	0,00	32 160,00	0,00	32 160,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	4 180,81	0,00	4 180,81
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 331 754,39	0,00	1 331 754,39
2313	Constructions	0,00	327 543,16	0,00	327 543,16

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(4)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
2317 Immo. corporelles reçues mise à disposition		0,00	1 004 211,53	0,00	1 004 211,53
26 Participat° et créances rattachées		0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	783 041,00	0,00	783 041,00
RECETTES (2)		0,00	371 541,00	6 000,00	377 541,00
Réalisations		0,00	117 938,00	0,00	117 938,00
Solde l'exécution sect° d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
Stocks		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérat° ordre transfert entre sections		0,00	23 830,00	0,00	23 830,00
192 Plus ou moins-values sur cession immo.		0,00	6 695,00	0,00	6 695,00
2158 Autres inst. matériel/outil. techniques		0,00	1 950,00	0,00	1 950,00
2804111 Subv. Etat : Bien mobilier, matériel		0,00	3 873,00	0,00	3 873,00
28041411 Subv Cne GFP : Bien mobilier, matériel		0,00	2 451,00	0,00	2 451,00
28041511 GFP rat : Bien mobilier, matériel		0,00	8 547,00	0,00	8 547,00
28041513 GFP rat : Projet infrastructure		0,00	314,00	0,00	314,00
041 Opérations patrimoniales		0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
10222 FCTVA		0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement		0,00	94 108,00	0,00	94 108,00
13141 Subv. transf. Communautés membres du GFP		0,00	0,00	0,00	0,00
1331 D.E.T.R. transférable		0,00	94 108,00	0,00	94 108,00
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)		0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participat° et créances rattachées		0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	253 603,00	6 000,00	259 603,00
SOLDE (2)		-1 173,35	-2 019 625,48	-2 816,55	-2 023 615,38

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

Libellé	810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Éclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers.	
							Sous-fonction 81	
DEPENSES (2)								
Réalisations	0,00	0,00	1 173,35	0,00	0,00	0,00		0,00
Solde d'exécution sect ^e d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	1 173,35	0,00	0,00	0,00		0,00
Sub. transf cpte résultat. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Sub. transf cpte résultat. Communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Sub. transf cpte résultat. Autres communes	0,00	0,00	1 173,35	0,00	0,00	0,00		0,00
Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Sub. transf cpte résultat. D.E.T.R. Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
1641 Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18 Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
2031 Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
2041411 Subj. One GFP : Bien mobilier, matériel GFP rat : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
2041511								
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
2111 Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
2152 Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21561 Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
2158 Autres inst.,matériel,outil, techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propriété urbaine	814 Éclairage public	815 Transports urbains	
21820	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immo. corporelles reçues mise à displo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Participat^e et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001 Soldes d'exécution sect^e d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010 Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérat^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
192 Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158 Autres inst.,matériel,outil, techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804111 Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041411 Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041511 GFP rat : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041513 GFP rat : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222 FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13141								

RECU EN PREFECTURE

Le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

CDC SEUILLES TERRE ET MER - BP SEUILLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(1)	Libellé	810	Services communs	811	Eau et assainissement	812	Collecte et traitement ordures ménagères	813	Propreté urbaine	814	Sous-fonction 81	815	Transports urbains	816	Autres réseaux et services divers
	Sub. transf. Communes membres du GFP D.E.T.R. transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compte de liaison : affect ^e (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	26 Participat ^e et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 173,35									

REÇU EN PREFECTURE le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

(1)	Libellé	820	Services communs	821	Équipements de voirie	822	Voirie communale et routes	823	Espaces verts urbains	824	Autres opérations d'aménagement urbain	830	Services communs	831	Aménagement des eaux	832	Act ^e spécifique, lutte contre la pollution	833	Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)		661 988,58	0,00	1 509 549,86	1 544,00	1 544,00	17 820,00	8 16,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Réalisations	502 367,58	0,00	886 129,86	1 544,00	0,00	0,00	17 820,00	8 16,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect ^e d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat ^e ordre transfert entre sections	29 204,14	0,00	22 755,74	0,00	0,00	0,00	0,00	7 436,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13913	Sub. transf cpte résultat. Départements	0,00	1 433,60	0,00	0,00	12 499,15	0,00	0,00	6 777,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
139141	Sub. transf cpte résultat. Communes du GFP	25 189,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
139148	Sub. transf cpte résultat. Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	718,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13931	Sub. transf cpte résultat. D.E.T.R.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 822,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 82						Sous-fonction 83		
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécifique lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	4 015,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts et dettes assimilées	40 449,47	0,00	76 166,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts en euros	40 449,47	0,00	76 166,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'équipement versées	3 190,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041411 Subv.Cne GFP . Bien mobilier, matériel GFP rat : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041511	3 190,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	101 980,81	0,00	1 080,00	1 544,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111 Terrains nus	33 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152 Installations de voirie	0,00	0,00	1 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21561 Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158 Autres inst.,matériel,outil, techniques	32 640,00	0,00	0,00	1 544,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182 Matériel de transport	32 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188 Autres immobilisations corporelles	4 180,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	327 543,16	0,00	786 127,49	0,00	17 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313 Constructions	327 543,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317 Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	786 127,49	0,00	17 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12	159 621,00	0,00	623 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)	266 928,00	0,00	104 056,00	557,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	13 325,00	0,00	-104 056,00	557,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001 Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010 Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérat° ordre transfert entre sections	13 325,00	0,00	9 948,00	557,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
192 Plus ou moins-values sur cession immo. Autres inst.,matériel,outil, techniques	6 695,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	1 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

				Sous-fonction 82				Sous-fonction 83			
(1)	Libellé	820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécf. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	
REÇU EN PREFECTURE Le 22/04/2021											
1 Subv. Etat : Bien mobilier, matériel		0,00	0,00	3 873,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
11 Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel		2 451,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
11 GFP rat : Bien mobilier, matériel		2 229,00	0,00	5 761,00	557,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 GFP rat : Projet infrastructure		0,00	0,00	314,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations patrimoniales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FCTVA		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Subventions d'investissement		0,00	0,00	94 108,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Subv. transf. Communes membres du GFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
D.E.T.R. transférable		0,00	0,00	94 108,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Compte de liaison : affectat° (BA,régie)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Participat et créances rattachées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		255 603,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		-395 060,58	0,00	-1 405 493,86	-937,00	-17 820,00	-2 816,55	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT****A1.2****FONCTION 9 – Action économique**

	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés aux industries	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		2 489,26	0,00	0,00	0,00	0,00	12 179,28	2 243 994,09	2 266 171,06
Réalisations		2 489,26	0,00	0,00	0,00	0,00	12 179,28	1 548 033,09	1 570 260,06
001 Solde d'exécution sect° d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010 Stocks		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérat° ordre transfert entre sections		2 489,26	0,00	0,00	0,00	0,00	12 014,80	0,00	14 504,06
13911 Etat et établissements nationaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	339,00	0,00	339,00
Sub. transf cpte résultat. Régions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 374,00	0,00	1 374,00
13913 Sub. transf cpte résultat. Départements		2 472,26	0,00	0,00	0,00	0,00	7 460,85	0,00	9 933,11
139141 Sub. transf cpte résultat. Communes du GFP		17,00	0,00	0,00	0,00	0,00	463,95	0,00	480,95
13916 Sub. transf cpte résultat. Autres EPL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	800,00
13918 Autres subventions d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 577,00	0,00	1 577,00
041 Opérations patrimoniales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 375,20
18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164,48	0,00	297,71
21568 Autres matériels, outillages incendie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164,48	0,00	297,71
22 Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indu. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
23 Constructions	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540,00
24 Participat° et créances rattachées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540,00
25 Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Actions d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 547 543,09
12 SEULLES	POLE SANTE TILLY SUR SEULLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 367 023,09
14 SEULLES	POLE SANTE CREULLY SUR SEULLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 520,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	444,00	444,00	444,00	444,00	444,00	444,00	444,00	695 911,00
	Réalisations								2 570 608,72
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 572 096,72
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850 723,72
040	Opérat° ordre transfert entre sections	444,00	444,00	444,00	444,00	444,00	444,00	444,00	852 211,72
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	83,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 044,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	361,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	361,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 723,72
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 000,00
1381	Subv non transf Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1382	Subv non transf Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 190,72
1383	Subv non transf Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 533,00
1388	Autres subventions non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
									500 000,00

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés aux industries	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, industrie manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réserves à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 719 885,00	1 719 885,00	
	SOLDE (2)	-2 045,26	0,00	0,00	0,00	-11 135,28	326 614,63	305 925,66	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de voie choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

REÇU EN PREFECTURE le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de filie	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Date du premier rembour- sement	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuel	Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipi- ON	Caté- gorie d'em- prunt (8)
									Taux initial					
163 Emprunts obligataires (Total)				0,00										
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				16 320 879,59										
1641 Emprunts en euros (total)				16 320 879,59										
00112430221 00149096681 00149096752 00149097123 00153058300 00153059853 00153230988 00156675737 00160395417 10000030524 10000046242 1209037 1228622 2084516 2084869 2085067 29900164 4366818 452504965 92 J 4569791 4590866	CREDIT AGRICOLE CREDIT AGRICOLE CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT CAISSE D'EPARGNE DE B.N CAISSE D'EPARGNE DE B.N CAISSE D'EPARGNE DE B.N CAISSE D'EPARGNE DE B.N CAISSE D'EPARGNE DE B.N CREDIT FONCIER CAISSE D'EPARGNE DE B.N CAISSE D'EPARGNE DE B.N	2008-01-16 2009-11-30 2010-04-01 2010-09-15 2011-09-15 01/04/2011 2010-06-15 2010-12-31 2011-10-29 2013-09-15 2013-12-10 2011-12-15 2012-08-26 2005-12-09 2007-12-31 2008-12-18 2007-07-01 01/07/2007 2015-01-01 2007-10-05 30/12/2007 15/11/2016 15/03/2014 01/01/2013 15/12/2013 15/03/2014 01/12-15 10000030524 10000046242 1209037 1228622 2084516 2084869 2085067 29900164 4366818 452504965 92 J 4569791 4590866	15/01/2009 15/02/2010 15/02/2010 15/06/2010 01/01/2011 01/04/2011 15/09/2010 15/03/2011 15/01/2012 15/12/2013 15/03/2014 01/12-15 01/09/2013 09/05/2006 26/03/2008 05/07/2009 28/03/2008 15/00 000,00 01/07/2007 15/06/2015 30/12/2007 15/11/2016 15/03/2016	66 153,00 166 000,00 130 000,00 1217 000,00 200 000,00 210 000,00 800 000,00 150 000,00 170 000,00 200 000,00 100 000,00 150 000,00 150 000,00 200 000,00 200 000,00 100 000,00 150 000,00 99 989,78 350 000,00 500 000,00 25 000,00 300 000,00	F F	Sans Sans 3,760 3,290 4,220 3,750 3,750 3,830 3,720 4,180 3,930 3,650 4,510 4,790 3,510 4,600 5,000 4,550 2,460 4,190 2,370 2,520	4,620 3,760 3,760 3,290 4,220 3,750 3,750 3,830 3,720 4,180 3,930 3,650 4,510 4,790 3,510 4,600 5,000 4,550 2,460 4,190 2,370 2,520	A T T T A A T T T T T A A A A T T T A T T T	C X. X. C C C X Trimestriel X Trimestrielle X Trimestrielle X Trimestrielle N	N N				

REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Emprunts et dettes à l'ordre du contrat							Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé ON	Catégorie d'emprunt (8)
		Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date de signature	Nominal (2)	Date du premier remboursement	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux initial			
REÇU EN PREFECTURE le 22/04/2021	ESSE	2016-12-15	15/04/2017	400 000,00	F		1,940	1,940	T	X Trimestriel constant	N	A-1
3394	CAISSE DEPARGNE DE B.N	2016-03-01	01/06/2016	294 158,00	F		1,750	1,750	T	X trimestriel	N	A-1
7616354	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT CREDIT AGRICOLE	2005-01-21	15/04/2005	65 000,00	F	Sans	3,600	3,600	T	X Trimestrielle	N	A-1
7811968	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT CAISSE DEPARGNE DE B.N	2020-10-01	27/10/2020	819 424,00	F	Sans	0,550	0,550	T	X TRIMESTRIE	N	A-1
A1409057 A141406Z	CAISSE DEPARGNE DE B.N	2009-12-31	05/04/2010	150 000,00	F	Sans	4,050	4,050	T	X Trimestrielle	N	A-1
A14100B2	CAISSE DEPARGNE DE B.N	2010-12-14	15/03/2011	300 000,00	F		3,190	3,190	T	X .	N	A-1
A141106Y	CAISSE DEPARGNE DE B.N	2009-08-24	08/12/2011	950 000,00	F		1,910	1,910	T	X Autre	N	A-1
A14110GO	CAISSE DEPARGNE DE B.N	2010-09-20	20/01/2011	180 000,00	F		3,110	3,110	A	C	N	A-1
A14110LD	CAISSE D'EPARGNE DE B.N	2015-01-01	01/01/2015	132 154,81	F		4,250	4,250	A	C	N	A-1
A141203B	CAISSE D'EPARGNE DE B.N	2011-09-30	25/10/2011	236 000,00	F		4,300	4,300	A	X .	N	A-1
A14120DJ	CAISSE D'EPARGNE DE B.N	2011-12-29	01/06/2012	248 000,00	F		4,560	4,560	A	X .	N	A-1
A14130BM	CAISSE D'EPARGNE DE B.N	2012-06-15	05/10/2012	1 000 000,00	F		4,050	4,050	T	X .	N	A-1
A1414013	CAISSE D'EPARGNE DE B.N	2012-09-26	15/10/2012	700 000,00	F		5,310	5,310	A	X .	N	A-1
A1414019	CAISSE D'EPARGNE DE B.N	2013-08-27	15/12/2013	500 000,00	F		2,660	2,660	T	X .	N	A-1
A1414017	CAISSE D'EPARGNE DE B.N	2014-05-27	15/06/2015	674 000,00	F		2,320	2,320	A	C	N	A-1
MON262021EUR0278615	DEXIA CREDIT LOCAL	2015-03-31	15/06/2015	1 100 000,00	F		2,150	2,150	A	C	N	A-1
MON262022EUR0278616	DEXIA CREDIT LOCAL	2008-09-15	01/01/2009	310 000,00	F		5,050	5,050	A	X .	N	A-1
MON50146EUR0514464	LA BANQUE POSTALE	2014-12-22	01/04/2015	2 000 000,00	F	Sans	5,110	5,110	T	X Trimestriel	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)				0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur l'ligne de trésorerie (total)				0,00								

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

Nature sur chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Date du premier rembour- sement	Emprunts et dettes à l'origine du contrat					Caté- gorie d'em- prunt (8)	
						Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuel	Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	
pôts et cautionnements												
Total)						0,00						
Emprunts et dettes assortis de conventions particulières (Total)						0,00						
1670 Advances consolidées du Trésor (total)						0,00						
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)						0,00						
1675 Dettes pour METP et PPP (total)						0,00						
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)						0,00						
1678 Autres emprunts et dettes (total)						0,00						
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)						0,00						
1681 Autres emprunts (total)						0,00						
1682 Bons à moyen terme négociables (total)						0,00						
1687 Autres dettes (total)						0,00						
Total général						16 320 879,59						

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE****IV
A2.2****A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (telle que ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverte ? O/N (10)	Montant couvert (11)	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Emprunts et dettes au 31/12/N		Amplitude de l'exercice	ICNE de l'exercice
									Taux d'intérêt	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		10 634 025,41						690 986,31	304 354,03	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		10 634 025,41						690 986,31	304 354,03	0,00
00112430221	N	0,00	A-1	33 728,02	7,00	F	Sans	4,620	3 422,27	1 716,34	0,00	1 498,63
00149096681	N	0,00	A-1	44 266,52	3,00	F		3,760	11 066,68	1 924,49	0,00	212,58
00149096752	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
00149097123	N	0,00	A-1	651 201,44	19,00	F		4,220	33 828,64	28 372,93	0,00	1 297,70
00153098800	N	0,00	A-1	116 255,53	9,00	F		3,750	9 441,79	4 713,85	0,00	4 359,55
00153098853	N	0,00	A-1	122 068,34	9,00	F		3,750	9 913,88	4 949,33	0,00	3 448,85
00153230598	N	0,00	A-1	615 822,04	19,00	F	Sans	3,630	20 883,97	24 084,27	0,00	1 113,78
00156675737	N	0,00	A-1	88 728,98	10,00	F	Sans	3,720	7 197,25	3 468,83	0,00	155,87
00160395417	N	0,00	A-1	80 887,97	5,00	F	Sans	4,180	11 626,01	3 686,43	0,00	716,65
10000030524	N	0,00	A-1	144 728,64	12,00	F	Sans	3,930	8 586,43	5 899,77	0,00	268,59
10000046242	N	0,00	A-1	72 888,50	13,00	F	Sans	3,650	4 307,73	2 755,15	0,00	125,63
1209037	N	0,00	A-1	82 330,17	6,00	F	Sans	4,510	9 820,68	4 155,00	0,00	3 713,09
1228522	N	0,00	A-1	83 069,16	6,00	F	Sans	4,750	9 795,58	4 446,36	0,00	1 329,97
2084516	N	0,00	A-1	61 661,72	4,00	F	Sans	3,510	11 106,62	2 554,17	0,00	2 117,02
2084669	N	0,00	A-1	3 733,16	2,00	F	Sans	4,600	1 866,68	226,39	0,00	2,86
2085067	N	0,00	A-1	103 064,58	13,00	F	Sans	5,000	5 226,98	5 317,88	0,00	1 232,30
29900164	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Sans	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
43668618	N	0,00	A-1	266 279,29	14,00	F	Sans	2,460	15 420,98	6 786,30	0,00	309,33
45 2504965 92 J	N	0,00	A-1	331 128,00	16,00	F	Sans	4,190	14 274,94	15 119,82	0,00	80,56
4569791	N	0,00	A-1	17 621,44	10,00	F		2,420	1 545,64	454,26	0,00	19,45
459086	N	0,00	A-1	238 487,38	15,00	F	Sans	2,520	12 928,26	6 214,14	0,00	283,80
4475959	N	0,00	A-1	310 609,00	11,00	F		1,940	24 475,46	6 323,30	0,00	1 277,21
5123382	N	0,00	A-1	224 295,57	15,00	F		1,750	14 707,88	3 630,37	0,00	335,81
520133563394	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Sans	3,600	1 394,40	12,55	0,00	0,00
5376759	N	0,00	A-1	819 424,00	25,00	F	Sans	0,550	97,69	0,00	0,00	0,00
7616854	N	0,00	A-1	84 350,95	9,00	F	Sans	4,050	7 375,20	3 603,84	0,00	816,92
7811968	N	0,00	A-1	200 000,00	20,00	F		3,190	10 000,00	6 579,36	0,00	301,28

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

Nature (P chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N	Montant couvert (10)	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Annuité de l'exercice	
									Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
Emprunts et dettes au 31/12/N										
165 A141406Z	N	0,00	A-1	667 667,40	15,00	F		1,910	33 885,93	12 193,79
166 A141406Y	N	0,00	A-1	67 939,50	4,00	F		3,110	12 390,84	2 482,21
167 A14140GO	N	0,00	A-1	112 939,86	19,00	F		4,250	3 544,72	4 950,59
168 A14140LD	N	0,00	A-1	73 582,50	4,00	F		4,300	14 718,50	3 797,37
169 A141403B	N	0,00	A-1	136 337,94	6,00	F		4,560	16 230,46	6 957,12
170 A14140D	N	0,00	A-1	681 641,56	11,00	F		4,050	44 456,26	14 404,21
171 A141308M	N	0,00	A-1	354 110,65	10,00	F		5,310	32 191,88	20 512,66
172 A1414013	N	0,00	A-1	348 480,39	12,00	F		2,860	22 670,26	5 766,87
173 A1414019	N	0,00	A-1	503 156,17	13,00	F		2,320	30 131,19	8 798,24
174 A1414017	N	0,00	A-1	753 463,18	13,00	F		2,150	53 818,80	17 356,56
MON262022EUR/0278615	N	0,00	A-1	588 754,70	13,00	F		2,320	35 257,20	14 477,08
MON262022EUR/0278616	N	0,00	A-1	78 820,66	2,00	F		5,050	23 788,94	5 181,78
MON501469EUR/0514464	N	0,00	A-1	25 490,50	2,00	F	Sans	5,110	7 684,38	1 695,23
1643 Emprunts en devises (total)				1 425 000,00	14,00	F	Sans	2,600	100 000,00	38 675,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)				0,00					0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus		0,00							0,00	0,00
(Total)									0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)				0,00				0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)				0,00				0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)				0,00				0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)				0,00				0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)				0,00				0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)				0,00				0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		10 634 025,41				690 986,31	304 354,03	101 550,36

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CDC SEULLES TERRE ET MER - BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal - CA - 2020

(9) Si disant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB/015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture. F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Même si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de donner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(14) Même si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de donner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 661/11 « Intérêts régies à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	IV – ANNEXES
A2.3	IV

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (r chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)													
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)													
TOTAL (A)		0,00	0,00							0,00		0,00	0,00
Barrière simple (B)													
TOTAL (B)		0,00	0,00							0,00		0,00	0,00
Option d'échange (C)													
TOTAL (C)		0,00	0,00							0,00		0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)													
TOTAL (D)		0,00	0,00							0,00		0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)													
TOTAL (E)		0,00	0,00							0,00		0,00	0,00
Autres types de structures (F)													
TOTAL (F)		0,00	0,00							0,00		0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00							0,00		0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Ecart indice zone euro / 2 : Indices hors zone euro ou Ecart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 788.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 788.

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		IV – ANNEXES	
		IV	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux contre taux variable ou inversement. Echange structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)						
Nombre de produits	40	0	0	0	0	0
% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant en euros	9 814 601,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)						
Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures						
Nombre de produits					0	
% de l'encours					0,00	
Montant en euros					0,00	

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

	IV
	A2.5

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	
	A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	Emprunt couvert		Instrument de couverture						Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	
Taux (total)		0,00					0,00			0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00			0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00			0,00
Total		0,00					0,00			0,00

- (1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turnel, swapion).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE****A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

struments de couverture chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'Instrument de couverture					Catégorie d'emprunt (8) Avant opération de couverture
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé	Taux reçu (7)	Index	Niveau de taux (6)	
(total)						Produits c/768
Taux variable simple (total)						0,00
Taux complexe (total) (2)						0,00
Total						0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

IV**A2.5**

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT										IV – ANNEXES		A2.6	
A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)										Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
Emprunts (2) sur chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt	Date du refinance- ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu- elle	Péri- odicité des rem- bour- se- ments	Caractéristiques du taux	Coût de sortie (10)	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
										Type de taux (7)	Niveau de taux (8)	Type de taux (11)	Montant (12)
Total des dépenses au cl 166 Refinancement de dette (3)				0,00	0,00								0,00
Total des recettes au cl 166 Refinancement de dette (4)				0,00	0,00								0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du cl 166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques ayant réaménagément des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau ou le taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

	IV	A2.7
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N		

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

u contrat emprunt	Date de souscription du contrat initial	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années	Taux (2)	Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)	Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Capital			
					Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié
Total												0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle, T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2021
Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE

DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÉTEUR		Dette en capital à l’origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l’exercice	Annuité payée au cours de l’exercice	Dont
					Intérêts (3)
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00
 Auprès des organismes de droit privé		0,00	0,00	0,00	0,00
 Auprès des organismes de droit public		0,00	0,00	0,00	0,00
 Dette provenant d’émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s’agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l’emprunt au profit d’un autre organisme sans qu’il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l’origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s’agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l’article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat déchange et comptabilisés à l’article 668.

REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
Biens de faible valeur		
	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0,00 €	18/12/2017
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
L	Frais d'études non suivies de réalisations	5
L	Frais de recherche et de développement (réussite)	5
L	Frais de recherche et de développement (échec)	5
L	Brevets	2
L	Logiciels	2
L	Voitures	5
L	Camions et véhicules industriels	4
L	Mobilier	10
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5
L	Matériel informatique	2
L	Matériels classiques	6
L	Coffre-fort	20
L	Installations et appareils de chauffage	10
L	Appareils de levage - ascenseurs	20
L	Appareils de laboratoire	5
L	Equipements de garages et ateliers	10
L	Equipements des cuisines	10
L	Equipements sportifs	10
L	Installations de voirie	20
L	Plantations	15
L	Autres agencements et aménagements de terrains	15
L	Terrains de gisement (mines et carrières)	20
L	Construction sur sol d'autrui	60
L	Bâtiments légers, abris	10
L	Agencements et aménagements de bâtiment, installat° élec. et télépho.	15

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES			A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B	923 730,00	I
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	690 987,00	690 986,31
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	690 987,00	690 986,31
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	232 743,00	232 563,61
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	232 743,00	232 563,61
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	923 549,92	1 522 175,00	870 349,09	3 316 074,01

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES			A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	6 437 454,00	III
	Ressources propres externes de l'année (a)	3 989 505,00	432 472,72
10222	FCTVA	1 664 505,00	222 749,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	2 325 000,00	209 723,72
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b) (2)	2 447 949,00	826 591,23
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	9 856,00
28033	Frais d'insertion	0,00	18,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	0,00	3 873,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	83,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	4 231,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	361,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	0,00	9 959,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	467,00
28041513	GFP rat : Projet infrastructure	0,00	314,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	7 922,20
2811	Terrains de gisement	830 839,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	416,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	263,29
281318	Autres bâtiments publics	0,00	9 988,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	58 379,52
28138	Autres constructions	0,00	32 075,93
28145	Construct° sol autrui - Installat° génér.	0,00	1 638,58
28152	Installations de voirie	0,00	2 331,01
281538	Autres réseaux	0,00	38,00
281561	Matériel roulant	0,00	12 595,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	2 871,26
281571	Matériel roulant	0,00	37 560,87
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	1 083,18
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	42 364,18
28171	Terrains (m. à dispo)	0,00	7 939,27
281728	Autres agencements (m. à dispo)	0,00	3 624,55
281731	Bâtiments publics (m. à dispo)	0,00	127 396,71
281735	Installations générales (m. à dispo)	0,00	87 176,69
281738	Autres constructions (m. à dispo)	0,00	84 127,89
281751	Réseaux de voirie (m. à dispo)	0,00	11 541,31
281752	Installations de voirie (m. à dispo)	0,00	171 099,77
281757	Matériel, outillage voirie (m. à dispo)	0,00	5 543,52
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	0,00	22 755,40
281783	Matériel bureau et info. (m. à dispo)	0,00	2 559,61
281784	Mobilier (m. à dispo)	0,00	22 992,13
281786	Autres biens communs (m. à dispo)	0,00	7 626,31
28181	RECU EN PREFECTURE Installations générales, aménag't divers Le 22/04/2021	0,00	34,00

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
28182	Matériel de transport	0,00	2 315,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	5 261,00
28184	Mobilier	0,00	14 041,53
28188	Autres immo. corporelles	0,00	10 713,00
28288	Autres immo. corporelles (affectation)	0,00	1 154,52
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	180 000,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 437 110,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 259 063,95	2 070 488,00	0,00	648 977,49	3 978 529,44

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 3 316 074,01
Ressources propres disponibles	IV 3 978 529,44
Solde	V = IV – II (3) 662 455,43

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN–ENGAGEMENTS DONNÉS ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Périodicité des remboursements (2)	Durée résiduelle	Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice
							Taux initial	Index	Taux actuariel (5)			
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				0,00								0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				0,00								0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social				0,00								0,00
TOTAL GENERAL				0,00								0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB 1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II 0,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2021
Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
OIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Délégué général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		23,00	1,23	24,23	10,78	4,00	14,78
Adjoint administratif	C	6,00	0,25	6,25	3,00	1,00	4,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	3,00	0,85	3,85	2,65	0,00	2,65
Attaché	A	5,00	0,00	5,00	1,00	2,00	3,00
Rédacteur	B	4,00	0,00	4,00	1,00	1,00	2,00
Rédacteur principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal 2e classe	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Secrétaire de mairie	A	0,00	0,13	0,13	0,13	0,00	0,13
FILIERE TECHNIQUE (c)		36,00	49,86	85,86	56,34	5,22	61,56
Adjoint technique	C	12,00	21,64	33,64	17,94	4,41	22,35
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1,00	2,08	3,08	0,85	0,00	0,85
Adjoint technique principal 2ème classe	C	15,00	25,33	40,33	33,55	0,00	33,55
Adjoint technique	C	0,00	0,81	0,81	0,00	0,81	0,81
Agent de maîtrise	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	7,24	7,24	4,25	0,69	4,94
ATSEM principal 1ère classe	C	0,00	4,25	4,25	4,25	0,00	4,25
ATSEM principal 2ème classe	C	0,00	1,39	1,39	0,00	0,69	0,69
Agent social	C	0,00	1,60	1,60	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		2,00	0,60	2,60	2,60	0,00	2,60
Adjoint du patrimoine	C	1,00	0,60	1,60	1,60	0,00	1,60
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		16,00	5,84	21,84	15,05	0,00	15,05
Adjoint d'animation	C	11,00	4,88	15,88	10,13	0,00	10,13
Adjoint d'animation 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
point d'animation 2ème classe matieur	C B	1,00 3,00	0,92 0,04	1,92 3,04	0,92 3,00	0,00 0,00	0,92 3,00
ERE POLICE (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PLAIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		77,00	64,77	141,77	89,02	9,91	98,93

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois permanents créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la qualité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année), correspond à 0,4 ETPT (0,8 / 2).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2021

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)											
ENTES NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N		CATEGORIES		SECTEUR		REMUNERATION (3)		CONTRAT		Nature du contrat (5)	
ts occupant un emploi permanent (6)		(1)		Indice (8)		Euros		Fondement du contrat (4)		Nature du contrat (5)	
FIM principal 2ème classe		C		S		381		0,00		3-4	
Adjoint administratif		C		ADM		368		0,00		3-2	
Adjoint technique		C		TECH		327		0,00		3-1	
Adjoint technique		C		TECH		370		0,00		3-4	
Attaché		A		ADM		473		0,00		3-3-2°	
Attaché		A		ADM		450		0,00		3-3-2°	
Rédacteur		B		ADM		415		0,00		3-2	
Agents occupant un emploi non permanent (7)								707,02			
PEC		C		CULT				707,02		A PEC	
TOTAL GENERAL								707,02			

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement temporaire d'un emploi.

3-c : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, malératé,...).

3-d : vacance temporaire d'un emploi.

3-e : absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-f : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-g : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-h : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement et de fermeture ou de suppression d'un service public.

3-i : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

3-j : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

3-k : article 47 : recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labelisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 28 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES						IV
						D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	17 162 000,00	1,65	15,67	0,00	2 689 285,00	1,65
TFPB	12 313 000,00	3,17	23,01	0,00	2 833 221,00	3,17
TFPNB	1 760 000,00	0,74	35,84	0,00	630 784,00	0,74
CFE	3 075 000,00	1,35	24,81	0,00	762 923,00	1,33
TOTAL	34 310 000,00	2,12			6 916 213,00	2,15

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

IV – ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES	IV D2
--	------------------------

Nombre de membres en exercice : **44**Nombre de membres présents : **36**Nombre de suffrages exprimés : **40**

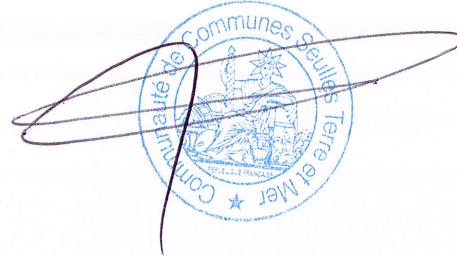
VOTES :

Pour : **40**Contre : **0**Abstentions : **0**Date de convocation : **2/04/2021**Présenté par (1) **Le Président****A, le Greully sur Seulles le 8 Avril 2021**

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session.

A, le Greully sur Seulles le 8 Avril 2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),



Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .



Nadine BACA <i>En Visioconférence</i>	Sandrine GARÇON <i>En Visioconférence</i>	Lysiane LE DUC DRÉAN <i>En Visioconférence</i>	Alain PAYSANT
Marie-France BOUVET-PENARD <i>En Visioconférence</i>	Véronique GAUMERD <i>En Visioconférence</i>	Sylvaine LEFFÈVRE <i>En Visioconférence</i>	Hervé RICHARD <i>En Visioconférence</i>
Didier COUILLARD <i>En Visioconférence</i>	Christian GUESDON <i>En Visioconférence</i>	Guillaume LEMÉNAGER <i>En Visioconférence</i>	Cyrille ROSELLO de MOLINER <i>En Visioconférence</i>
Alain COUZIN <i>En Visioconférence</i>	Stéphane JACQUET <i>En Visioconférence</i>	Daniel LEMOUESSU <i>En Visioconférence</i>	Virginie SARTORIO <i>En Visioconférence</i>
Christelle CROCOMO <i>En Visioconférence</i>	Geffroy JEGOU du LAZ <i>En Visioconférence</i>	Daniel LESERVOISIER <i>En Visioconférence</i>	Alain SCRIBE <i>En Visioconférence</i>
Vincent DAUCHY <i>En Visioconférence</i>	Marie-Claire LAURENCE <i>Pouvoir à M. VILLECHENON</i>	Gérard LEU <i>En Visioconférence</i>	Geneviève SIRISER <i>En Visioconférence</i>
Hubert DELALANDE <i>En Visioconférence</i>	Patrick LAVARDE <i>En Visioconférence</i>	Frédéric LEVALLOIS <i>Pouvoir à Mme LECONTE</i>	Gilles TABOUREL <i>Pouvoir à M. DUBOIS</i>
Pierre de PONCINS <i>En Visioconférence</i>	Sylvie LEBUGLE <i>En Visioconférence</i>	André MARIE <i>En Visioconférence</i>	Fabien TESSIER <i>En Visioconférence</i>
Daniel DESCHAMPS <i>Pouvoir à Mme LE DUC DREAN</i>	Gwenaëlle LECONTE <i>En Visioconférence</i>	Philippe ONILLON <i>En Visioconférence</i>	Agnès THOMASSET <i>En Visioconférence</i>
Marcel DUBOIS <i>En Visioconférence</i>	Gérard LECOQ <i>En Visioconférence</i>	Colette ORIEULT <i>En Visioconférence</i>	Jean-Luc VÉRET <i>En Visioconférence</i>
Jean DUVAL <i>En Visioconférence</i>	Jean-Daniel LECOURT <i>En Visioconférence</i>	Thierry OZENNE <i>En Visioconférence</i>	Richard VILLECHENON <i>En Visioconférence</i>

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

*Le Président du Conseil départemental
du Calvados*

CAEN, le 15 NOV. 2019

COPIE

Monsieur le Président,

Ch. Jean-Louis,

J'ai le plaisir de vous faire connaître que sur la proposition de vos conseillers départementaux, Madame Véronique MARTINEZ et Monsieur Philippe LAURENT, la commission permanente du Conseil départemental, lors de sa réunion du 14 novembre 2019, vous a attribué, dans le cadre du contrat départemental de territoire 2017-2021, une subvention de 150 000 € pour la construction d'un pôle de santé libéral et ambulatoire à Tilly-sur-Seulles.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, en annexe, un document vous précisant les modalités de versement de cette subvention.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

M. J.-L. Dupont


Jean-Léonce DUPONT

Monsieur Jean-Louis de MOURGUES
Président de la communauté de communes
Seulles Terre et Mer
10 place Edmond Paillaud
Creully
14480 CREULLY-SUR-SEULLES

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033



PRÉFET DU CALVADOS

**EXTRAIT INDIVIDUEL
DE L'ARRÊTÉ N° DCL-BCBFL-19-066 du 7 mai 2019
PORTANT RÉPARTITION DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT
DES TERRITOIRES RURAUX**

ANNÉE 2019

Collectivité : <COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SEULLES TERRE ET MER

Arrondissement de : BAYEUX

Catégorie d'opération (thématique principale) : 4B - EQUIPEMENTS SCOLAIRES - Autres travaux et équipements

Intitulé de l'opération : Scolaire : équipements informatiques pour toutes les écoles de STM

Calendrier des travaux : 01/08/19

Montant retenu des travaux subventionnables : 170 993,00 €

Taux : 0,4

Montant de la subvention : 68 397,20 €

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033 Préfecture du Calvados – Rue Daniel Huet – 14 038 Caen cedex 9
Standard : 02 31 50 64 00 – Mél : prefecture@calvados.gouv.fr - Site internet : www.calvados.gouv.fr
Accueil du public du lundi au vendredi de 8 h 30 à 13h et sur rendez-vous.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU CALVADOS

SOUS-PREFECTURE DE BAYEUX

**Collectivités Territoriales et
Développement du Territoire**

Affaire suivie par :
Emilie BREUILLY-CATHERINE
Tél. : 02 14 47 60 13
Courriel : emilie.breuilly-catherine@calvados.gouv.fr

Bayeux, le 26 juillet 2019

Le sous-préfet de Bayeux

à

Monsieur le président de Seulles Terre et Mer

Objet : Campagne 2019 de demandes de subventions au titre de la DETR et/ou de la DSIL :

- Notification d'attribution de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2019.
- Arrêté du préfet de Normandie.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un exemplaire de l'arrêté DSIL «grandes priorités» signé le 19 juin 2019, vous accordant une aide financière de **60 000 €** correspondant à un taux de 40,09 % de la dépense prévisionnelle subventionnable de 149 662,09€ HT pour le financement de «travaux sur les bâtiments scolaires» (travaux d'accessibilité et de rénovation thermique). Je vous précise que seul cet arrêté fait foi et que le présent courrier vaut notification.

J'appelle votre attention sur le fait qu'en renouvelant son engagement au soutien des investissements des collectivités locales, l'objectif de l'Etat est d'obtenir un effet significatif sur l'investissement public et donc, sur l'activité des entreprises et sur l'emploi. Il importe, comme vous vous y êtes engagé, que ces crédits soient consommés sans tarder.

Les subventions DETR et/ou DSIL ne sont pas forfaitaires. Le montant définitif qui vous sera versé est fonction des dépenses réelles plafonnées au maximum retenu et sous réserve du respect des délais de réalisation et la transmission des éléments nécessaires au(x) paiement(s) de votre subvention.

Les délais à respecter et leurs formalisations auprès de la sous-préfecture pour obtenir le paiement de votre subvention :

- Un commencement d'exécution avant l'expiration du délai des 2 ans, à compter de la notification, avec transmission de la **déclaration de commencement d'exécution** et sa justification.
- Une demande de solde avant l'expiration du délai de 4 ans, à compter du commencement d'exécution, avec transmission de l'**attestation d'achèvement de l'opération** et l'**état récapitulatif des dépenses** complet signé avec les visas du maire & du trésorier et sa justification, c'est-à-dire les copies des factures.

Les attestations de commencement d'exécution et d'achèvement de l'opération sont à télécharger via le site de la préfecture :

Calvados.gouv.fr rubrique- Politiques publiques, Collectivités locales, Finances locales afin d'avoir l'imprimé en vigueur au moment de la demande de paiement. Des modèles d'état récapitulatif des dépenses sont aussi disponibles via le site. Cependant, si vous avez votre propre fichier comptable pour

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

notification 2019 sur le territoire

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

les dossiers comportant de très nombreuses factures il suffit de s'assurer que l'ensemble des éléments demandés est présent sur votre document.

Ci-dessous les quatre types de paiements et les documents nécessaires.

	Avance	Acompte(s)	Solde	Tout en un
Documents à transmettre à la sous-préfecture :	* Déclaration de commencement d'exécution + sa justification	si pas déjà transmis * Déclaration de commencement d'exécution + sa justification & * Etat récapitulatif des dépenses complet signé du maire et du trésorier (cachets) + les copies des (nouvelles) factures pour justification	* Attestation d'achèvement & * Etat récapitulatif des dépenses complet signé du maire et du trésorier (cachets) + les copies des factures pour justification	* Déclaration de commencement d'exécution + sa justification & * Attestation d'achèvement de l'opération & * Etat récapitulatif des dépenses complet signé du maire et du trésorier (cachets) + les copies des factures pour justification
Pour obtenir le paiement de :	30 % de la subvention	En proportion des dépenses réalisées et à hauteur maximum de 80 % de la subvention	Le solde ou en proportion en cas de sous-réalisation	La totalité ou en proportion en cas de sous-réalisation

Je vous invite à participer à une session de formation proposée à la sous-préfecture afin de vous faciliter le suivi de votre subvention.

Mes services restent à votre disposition.

Bien à vous,

Vincent FERRIER



Copie au SGAR

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033



PREFECTURE DU CALVADOS

Reçus le
17 JUIN 2019
Communauté de Communes STM

Caen, le 24 mai 2019

*Cabinet
Bureau de la Sécurité Intérieure
Pôle Sécurité et Ordre publics*

Références de votre dossier (à rappeler dans toute correspondance) : 2019 - 8

Sécurisation de l'ensemble des établissements scolaires du territoire Seulles sur Mer

Monsieur le Président,

Vous voudrez bien trouver joint à ce courrier l'arrêté attributif de subvention CAB-BSI-2019-436 d'un montant de 30 000 € (*trente mille euros*) pour le projet de sécurisation de l'ensemble des établissements scolaires du territoire de Seulles-sur-Mer, pris dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance 2019, dont la référence figure ci-dessus.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma sincère considération.

Pour le préfet,
La sous-préfète, directrice de cabinet

Camille GOYET

Monsieur le Président
Communauté de communes Seulles Terre et Mer

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

Rue Saint Laurent 14038 Caen cedex 9

Tél : 02 31 30 64 00

Site internet : www.calvados.gouv.fr



PREFECTURE DU CALVADOS

Cabinet
Bureau de la Sécurité
Intérieure
Pôle Sécurité et ordre
publics

Arrêté CAB-BSI-2019-436 du portant attribution d'une subvention d'investissement du FIPD relative au « Programme S »

Le Préfet du Calvados,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;
- VU le code de commerce, notamment son article L. 612-4 ;
- VU la loi n°96-314 du 12 avril 1996, notamment son 43-IV ;
- VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;
- VU la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel pour la prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;
- VU la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique, notamment son article 18 ;
- VU la loi n°2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, notamment son article 6 ;
- VU la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;
- VU la loi du 30 juillet 2018 relative à l'harmonisation de l'utilisation des caméras mobiles par les autorités de sécurité publique ;
- VU le décret-loi du 2 mai 1938, notamment son article 14 ;
- VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, notamment son article 1^{er} ;
- VU le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Laurent FISCUS en qualité de préfet du Calvados ;
- VU le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations ;
- VU le décret n° 2017-779 du 5 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

Rue Saint Laurent 14038 Caen cedex 9

Tél : 02 30 64 00

Site internet : www.calvados.gouv.fr

données essentielles des conventions de subvention ;

VU le décret n°2018-1355 du 28 décembre 2018 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

VU le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement se substituant au décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 modifié relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement;

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU l'arrêté du 17 novembre 2017 relatif aux conditions de mises à disposition des données essentielles des conventions de subvention ;

VU l'arrêté du préfet du Calvados en date du 3 avril 2017 portant délégation de signature à Mme Camille GOYET, directrice de cabinet ;

CONSIDÉRANT la demande de subvention déposée le *21/02/2019* par la Communauté de communes Seulles Terre et Mer pour la réalisation de l'investissement suivant : « Sécurisation de l'ensemble des établissements scolaires du territoire Seulles sur Mer ». ;

CONSIDÉRANT que le préfet est chargé dans le département de mettre en œuvre les politiques publiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation, et que le projet d'investissement présenté y contribue,

ARRETE

Article 1 Il est attribué une subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance à la Communauté de communes Seulles Terre et Mer pour la réalisation de l'investissement suivant : Sécurisation de l'ensemble des établissements scolaires du territoire Seulles-sur-Mer.

Le coût prévisionnel de l'opération subventionnable s'élève à 133 844 €.

La subvention accordée au titre du FIPD s'élève à 30 000 € (trente mille euros) et correspond à 22,41 % du coût prévisionnel de l'opération détaillée *ci-après*.

Le projet «*Sécurisation de l'ensemble des établissements scolaires du territoire Seulles sur Mer* » est le suivant : Sécurisation de 10 établissements scolaires

Le projet doit être achevé au plus tard le 31/03/20.

Les dépenses éligibles du projet financé par le FIPD sont comprises entre le 01/01/2019 et le 31/03/2020. Toute dépense – présentée au préfet du Calvados – n'entrant pas dans cette période ne sera pas prise en compte.

Article 2 La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- si la subvention est supérieure à 23 000 euros : en deux étapes
 - une avance de 20 % (soit 6 000,00 €) dès production d'une attestation de démarrage des travaux signée du maître d'ouvrage.
 - puis le solde, jusqu'à 80 % (soit 24 000,00 €), à la production d'une attestation d'exécution des travaux signée du maître d'ouvrage - suite à la visite sur les lieux des installations faisant l'objet des travaux visés à l'article 1 - accompagnée d'un décompte final des dépenses réellement effectuées (compte-rendu d'exécution des dépenses) et de la liste des aides publiques perçues et de leur montant respectif.

Le compte-rendu d'exécution des dépenses ou état récapitulatif des dépenses devra être certifié et signé par la personne habilitée à représenter le porteur de projet, et le cas échéant, par son expert-comptable.

Article 3 Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la manière suivante :

- UO 0216
- Centre de coût : Préfecture du Calvados...
- Domaine fonctionnel : 0216-10-05
- Code d'activité : 0216081008A1
- Axe Ministériel : Ø

Les versements sont effectués sur le compte du porteur de projet selon les procédures comptables en vigueur :

Titulaire du compte : Trésorerie Bayeux Monceaux en Bessin

Code établissement : 30001

Code guichet : 00244

C1460000000

Numéro de compte : C1460000000

Clé RIB : 83

L'ordonnateur de la dépense est *le préfet du Calvados*.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le directeur régional des finances publiques de Normandie.

Le projet fait l'objet d'une attestation de démarrage des travaux ou d'un ordre de service du maître d'ouvrage valant commencement des travaux dans un délai de **6 mois** à compter de la notification du présent arrêté. À défaut, le présent arrêté sera abrogé.

Article 4 Le projet sera achevé le 31/03/20 conformément à l'article 1 du présent arrêté. Si, à cette date, le projet, l'opération ou la phase d'opération au titre duquel la subvention a été accordée n'a reçu aucun commencement d'exécution, le préfet du Calvados constate la caducité de l'arrêté et exige le remboursement total ou partiel de la subvention versée.

A l'exécution du projet, le porteur de projet fait parvenir au préfet du Calvados l'attestation d'achèvement des travaux signée du maître d'ouvrage - suite à la visite sur les lieux des installations faisant l'objet des travaux visés à l'article 1 - accompagnée d'un décompte final des dépenses réellement effectuées (compte-rendu d'exécution des dépenses) et de la liste des aides publiques perçues et de leur montant respectif.

Le préfet du Calvados exige également le versement total ou partiel de la subvention versée :

- si l'objet de la subvention ou l'affectation de l'investissement subventionné ont été modifiés sans autorisation,
- s'il a connaissance ou qu'il constate un dépassement du montant des aides publiques perçues au titre du projet⁸ ;
- et, le cas échéant, si le projet n'est pas réalisé au terme du délai prévisionnel d'achèvement de l'opération mentionné *supra* ou si le bénéficiaire n'a pas respecté les obligations mentionnées à l'article 2.

La subvention pourra enfin être minorée en cas de sous exécution du budget du projet constatée dans le compte-rendu financier. En cas de réalisation non conforme au projet subventionné ou en l'absence de justification de la réalisation de l'investissement dans les délais prescrits, le présent arrêté sera abrogé et les sommes déjà versées seront recouvrées conformément à l'article 43-IV de la loi n°96-314 du 12 avril 1996.

Article 5 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre du projet, le porteur de projet est tenu d'en informer sans délai le préfet du Calvados par lettre recommandée avec accusé de réception.

⁸ Constituent des aides publiques les subventions et aides de toute nature directes et indirectes accordées par l'Etat, ses établissements publics, les collectivités territoriales, les établissements publics, l'Union européenne et les organisations internationales

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

Article 6 En cas de non-présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de sous-consommation de la subvention accordée, ou de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention attribuée peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le versement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n°96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés à l'article 2 pourra entraîner la suppression de la subvention en application du décret-loi du 2 mai 1938.

Article 7 Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant aux articles 1 et 4, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le porteur de projet facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément au présent article 6.

Article 8 La directrice de cabinet de la préfecture du Calvados et le directeur régional des finances publiques de Normandie sont chargés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Caen, le *24 mai 2020*

Pour le Préfet,
La sous-préfète, directrice de cabinet,


Camille GOYET

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

Rue Saint Laurent 14038 Caen cedex 9

Tél : 02 30 64 00

Site internet : www.calvados.gouv.fr



PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

Pôle Politiques Publiques

Mission Politiques Contractuelles et Européennes

Arrêté n°171461 portant attribution d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local - Exercice 2019

Contrat de ruralité

COMMUNAUTE DE COMMUNES SEULLES TERRE ET MER

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime

Officier de la Légion d'honneur

Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2334-42, R2334-22 à R2334-26, le second alinéa de l'article R2334-27 ainsi que ses articles R2334-28 à R2334-31 ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2018-428 du 1^{er} juin 2018 relatif aux dotations de l'Etat aux collectivités locales ;
- Vu le décret du Président de la République du 1^{er} avril 2019 portant nomination de Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu le contrat de ruralité 2017-2020 de la communauté de communes Seulles Terre et Mer du 20 décembre 2017
- Vu la note d'information NORT : TERV1906177J du 11 mars 2019 relative aux dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2019 et ses 2 annexes
- Vu la demande du Maître d'Ouvrage en date du 30 janvier 2019 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Calvados

A R R E T E

Article 1^{er} — Le montant de l'aide financière de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local attribuée à la communauté de communes Seulles Terre et Mer pour le projet de construction d'un PSLA à Tilly sur Seulles, est fixé à 470 000€, représentant 27,87% d'une dépense éligible de 1 686 598€ HT. Ce montant est un montant maximum prévisionnel, le montant définitif devant être calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées et justifiées.

Le calendrier prévisionnel de l'opération est fixé comme suit :

- date de commencement d'exécution : janvier 2019
- date d'achèvement : fin 3ème trimestre 2020

Article 2 — Cette subvention sera imputée sur le programme de l'Etat n°119 dont les références sont les suivantes :

UO	SGAR Normandie
DOMAINE FONCTIONNEL	0119-01-11
CENTRE FINANCIER	0119-C001-DR76
REÇU EN PREFECTURE	0119010101B0

Le 22/04/2021 Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00

Application agréée E-legalité Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

Article 3 — Le paiement des sommes dues s'effectue de la façon suivante :

Une avance représentant 30 % du montant prévisionnel de la subvention, soit 141 000€, peut être versée au vu du document informant la préfète du commencement d'exécution de l'opération ou, dans le cas d'une autorisation de commencement anticipé, lors de la notification de l'arrêté attributif.

Des acomptes, n'excédant pas au total 80 % du montant de la subvention maximale, soit 235 000€ peuvent être versées en fonction de l'avancement de l'opération, au vu des pièces justificatives des paiements effectués par la collectivité. Le montant de chacun de ces versements sera calculé par application du taux d'aide indiqué à l'article 1 du présent arrêté.

Le versement du solde de la subvention (20% minimum, soit 94 000€) est subordonné à la production :

- d'un rapport final d'exécution établi par le titulaire, mentionnant le coût final de l'opération ainsi que ses modalités définitives de financement et attestant que l'ensemble de l'opération a été réalisé conformément aux engagements contractuels,
- d'un état récapitulatif de la totalité des dépenses effectuées et acquittées établi et signé par le titulaire en fin d'opération et dûment visées par le trésorier.

Cette subvention ne fera l'objet d'aucune révision dans le cas où la dépense réelle serait supérieure à la dépense prévisionnelle.

Article 4 — Délais d'exécution

Le bénéficiaire devra, avant expiration d'un délai de deux ans à compter de la notification de la présente décision, justifier du commencement d'exécution de l'opération subventionnée. A défaut de satisfaire à cette obligation, la caducité de la présente décision pourra être constatée.

Lorsque le bénéficiaire de la subvention n'a pas déclaré l'achèvement de l'opération dans un délai de quatre ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution, celle-ci est considérée comme étant terminée, elle est alors liquidée.

Article 5 — Contrôle

L'administration se réserve le droit de faire suivre et vérifier par toute personne de son choix, sur pièce et sur place, aux frais du titulaire lorsqu'il est fait appel à un expert extérieur à l'administration, les travaux et dépenses effectués au titre de l'action aidée.

Au cas où le titulaire empêcherait l'administration de procéder aux contrôles prévus au présent article en ne fournissant pas dans les délais prescrits les documents prévus, le versement de la subvention sera interrompu.

Article 6 — Versement, résiliation

En cas de non-exécution dans les délais prévus ou d'exécution partielle de l'opération, la Préfète de Région se réserve le droit de mettre fin à l'aide de l'Etat.

Au cas où les contrôles prévus à l'article 5 feraient apparaître que l'objet de la subvention ou l'affectation de l'investissement subventionné ont été modifiés sans autorisation, que le plafond de 80 % (hors dérogation) prévu pour le cumul des aides publiques est dépassé, ou que l'opération n'a pas été réalisé dans le délai de 4 ans prévu pour l'achèvement de l'opération, la Préfète de Région exigera le versement des sommes indûment perçues par la collectivité.

Le versement total ou partiel ou l'interruption du versement peut être décidé par la Préfète de Région, à la demande du titulaire, lorsque celui-ci ne souhaite pas poursuivre l'action prévue et sollicite la résiliation de la convention.

Article 7 — Publicité

Cette opération faisant l'objet d'un financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), le maître d'ouvrage indiquera de façon visible et explicite la participation de l'Etat par une publicité appropriée : "Opération soutenue par l'Etat - Dotation de Soutien à l'Investissement Local" dans une présentation identique à celle des autres aides financières

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Prefecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
Application agréée E-legalite.com : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

Article 8 — Pièces contractuelles

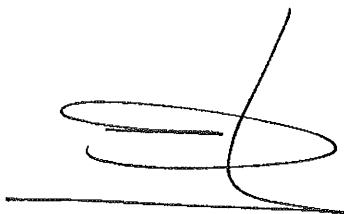
Les pièces constitutives de l'arrêté préfectoral sont : le présent document ainsi que les annexes financière et technique de l'opération.

Article 9 — Le préfet de région et la directrice régionale des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouen, le

12 JUIN 2019

Le Préfet,



Pierre-André DURAND

Voies et délais de recours — Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
Application agréée E-legalite.com | prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033



Reçue le

23 JUIL. 2020

Communauté de Communes STM

LE PRÉSIDENT

MONSIEUR LE PRESIDENT
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEULLES TERRE ET MER
10 PLACE EDMOND PAILLAUD
14480 CREULLY SUR SEULLES

COPIE

Objet : Notification de décision et envoi de la convention

Votre dossier n° 20E02922 est suivi par
Cécile LECACHEUR
02 32 76 85 93 / cecile.lecacheur@normandie.fr
Direction Aménagement des Territoires
5 rue Robert Schuman – CS 21129
76174 Rouen cedex

Caen, le

21 JUIL. 2020

Monsieur le Président,

Sur ma proposition et en lien avec Guy Lefrand, Vice-Président à l'aménagement des territoires, j'ai le plaisir de vous informer que la Commission Permanente du Conseil Régional de Normandie a décidé, lors de sa séance du 6 juillet 2020, de vous attribuer dans le cadre du dispositif « Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires (PSLA) », une subvention de 250 000 € pour le financement de la construction d'un pôle de santé libéral et ambulatoire (PSLA) à Tilly-sur-Seulles.

Vous trouverez ci-joint une note ainsi que la convention financière dont je vous invite à prendre connaissance, notamment les articles relatifs au versement de l'aide, aux pièces attendues et aux délais à respecter.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

hervé morin

Hervé MORIN

REGION NORMANDIE

REÇU EN PREFECTURE

ABBAYE AUX DAMES

le 22/04/2021

PLACE REINE MATHILDE – CS 50523 – 14035 CAEN CEDEX 1

STANDARD – TEL : 02 31 06 98 98 – FAX : 02 31 06 95 95

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033



Reçu le

11.09.2020

Communauté de Communes STM



UNION EUROPÉENNE
Fonds européen agricole pour
le développement rural :
l'Europe investit dans les
zones rurales

MONSIEUR THIERRY OZENNE
PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER
10 PLACE EDMOND PAILLAUD
14480 CREULLY-SUR-SEULLES

Objet du dossier : Notification d'une décision attributive
FEADER - Construction d'un PSLA à Tilly-sur-Seulles
Votre dossier n° RBNO070420CR0250005 / D20-09199
est suivi par
Cécile LECACHEUR
02.32.76.85.93 / cecile.lecacheur@normandie.fr
Direction de l'Aménagement des Territoires
Service Aménagement, Santé et Territoires Vulnérables

ROUEN, le

29 SEP. 2020

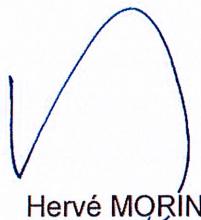
Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous informer que votre demande de subvention FEADER pour le projet « Construction d'un PSLA à Tilly-sur-Seulles » a reçu un avis favorable du Comité de programmation réuni le 11 septembre 2020, qui a décidé d'attribuer au projet une subvention d'un montant de **483 330,76€**, au titre de la sous-mesure 7.4 « Soutien à l'amélioration de l'accès aux soins en milieu rural » du Programme de Développement Rural Calvados, Manche et Orne 2014-2020*.

Afin de procéder à la contractualisation de cette décision, vous trouverez ci-joint une convention en 2 exemplaires, relative à la mise en œuvre de cette opération, que je vous invite à parapher, signer et me retourner dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'il est impératif d'informer la Région Normandie de toute modification de votre situation, de la raison sociale de votre structure, de votre projet ou de vos engagements.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.


Hervé MORIN

*faisant référence au PDR Basse-Normandie n°CCI2014FR06RDRP025 approuvé par la Commission européenne le 25 août 2015 et révisé le 20 avril 2017

REGION NORMANDIE

REÇU EN PREFECTURE

ABBEY AUX DAMES

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

AMES – PLACE REINE MATHILDE – CS 50523 – 14035 CAEN CEDEX 1

STANDARD - TEL: 02 31 06 98 98 – FAX: 02 31 06 95 95

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

CONTRAT DE PRÊT

N° 113332

Entre

CC SEULLES TERRE ET MER - n° 000443621

Et

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Paraphes

1/22

Caisse des dépôts et consignations
7 rue Jeanne d'Arc - CS 71020 - Square des Arts - 76171 Rouen cedex 1 - Tél : 02 35 15 65 11
normandie@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr  | @BanqueDesTerr

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

CONTRAT DE PRÊT

Entre

CC SEULLES TERRE ET MER, SIREN n°: 200069516, sis(e) 10 PLACE EDMOND PAILLAUD
14480 CREULLY SUR SEULLES,

Ci-après Indifféremment dénommé(e) « CC SEULLES TERRE ET MER » ou « l'Emprunteur »,

DE PREMIÈRE PART,

et :

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816, codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du Code monétaire et financier, sise 56 rue de Lille, 75007 PARIS,

Ci-après Indifféremment dénommée « la Caisse des Dépôts », « la CDC » ou « le Prêteur »

DE DEUXIÈME PART,

Indifféremment dénommé(e)s « les Parties » ou « la Partie »

Paraphes

2/22

Projet V13_DPEP_2022
Contrat de prêt n°A1332 Emprunteur n° 00044921
Caisse des dépôts et consignations
7 rue Jeanne d'Arc - CS 71020 - Square des Arts - 76171 Rouen cedex 1 - Tél : 02 35 15 65 11
normandie@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

SOMMAIRE

ARTICLE 1	OBJET DU PRÊT	P.4
ARTICLE 2	PRÊT	P.4
ARTICLE 3	DURÉE TOTALE	P.4
ARTICLE 4	TAUX EFFECTIF GLOBAL	P.4
ARTICLE 5	DÉFINITIONS	P.6
ARTICLE 6	CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITÉE DE VALIDITÉ DU CONTRAT	P.7
ARTICLE 7	CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.7
ARTICLE 8	MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.8
ARTICLE 9	CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.10
ARTICLE 10	DÉTERMINATION DES TAUX	P.11
ARTICLE 11	CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÉTS	P.12
ARTICLE 12	AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL	P.12
ARTICLE 13	RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES	P.13
ARTICLE 14	COMMISSIONS	P.13
ARTICLE 15	DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR	P.14
ARTICLE 16	GARANTIES	P.17
ARTICLE 17	REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES	P.17
ARTICLE 18	RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÉTS MORATOIRES	P.20
ARTICLE 19	NON RENONCIATION	P.21
ARTICLE 20	DROITS ET FRAIS	P.21
ARTICLE 21	NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	P.21
ARTICLE 22	ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE	P.21
ANNEXE	DEMANDE D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT	

L' ANNEXE EST UNE PARTIE INDISSOCIABLE DU PRÉSENT CONTRAT DE PRÊT

Paraphes

3/22

Caisse des dépôts et consignations
7 rue Jeanne d'Arc - CS 71020 - Square des Arts - 76171 Rouen cedex 1 - Tél : 02 35 15 65 11
normandie@caissedesdepots.fr
banquedesterritories.fr  @BanqueDesTerr

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 1 OBJET DU PRÊT

Le présent Contrat est destiné au financement de l'opération , Bâtiment public, Investissements, située centre-bourg 14250 TILLY-SUR-SEULLES.

Et s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe de prêts sur Fonds d'épargne dédiée au secteur public local et destinée au financement de projets d'investissement de très long terme.

Ce Contrat donne lieu à la mise en place d'un prêt long terme aux conditions avantageuses de montant et de taux proposées par la Banque européenne d'Investissement (BEI), institution financière de l'Union Européenne créée en 1958 par le Traité de Rome et participant aux côtés des institutions financières telles que la Caisse des Dépôts au financement de programmes d'investissements s'inscrivant dans les objectifs économiques fixés par l'Union Européenne, dans la mesure où l'ensemble des critères d'éligibilité requis pour obtenir le financement sont remplis.

ARTICLE 2 PRÊT

Le Prêteur consent à l'Emprunteur qui l'accepte, un Prêt d'un montant maximum de huit-cent-dix-neuf mille quatre-cent-vingt-quatre euros (819 424,00 euros) constitué de 1 Ligne du Prêt.

Ce Prêt est destiné au financement de l'opération visée à l'Article « Objet du Prêt » et selon l'affectation suivante :

- » PSPL Enveloppe SPL, d'un montant de huit-cent-dix-neuf mille quatre-cent-vingt-quatre euros (819 424,00 euros) ;

ARTICLE 3 DURÉE TOTALE

Le Contrat entre en vigueur suivant les dispositions de l'Article « Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat » pour une durée totale allant jusqu'au paiement de la dernière échéance du Prêt.

ARTICLE 4 TAUX EFFECTIF GLOBAL

Le Taux Effectif Global (TEG), figurant à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt », est donné en respect des dispositions de l'article L. 313-4 du Code monétaire et financier.

Le TEG de chaque Ligne du Prêt est calculé pour leur durée totale sans remboursement anticipé, sur la base du taux d'intérêt initial auquel s'ajoutent les frais, commissions ou rémunérations de toute nature nécessaires à l'octroi du Prêt.

Paraphes

Caisse des dépôts et consignations
7 rue Jeanne d'Arc - CS 71020 - Square des Arts - 76171 Rouen cedex 1 - Tél : 02 35 15 65 11
normandie@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr  @BanqueDesTerr

4/22

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 5 DÉFINITIONS

Pour l'interprétation et l'application du Contrat, les termes et expressions ci-après auront la signification suivante :

Les « Autorisations » désignent tout agrément, permis, certificat, autorisation, licence, approbation, notarisation ou enregistrement.

La « Consolidation de la Ligne du Prêt » désigne l'opération visant à additionner, au terme de la Phase de Mobilisation, l'ensemble des Versements effectués et le cas échéant, les intérêts capitalisés liés aux Versements. Elle intervient à la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

Le « Contrat » désigne le présent Contrat de Prêt, son annexe et ses éventuels avenants.

La « Date de Début de la Phase d'Amortissement » correspond au premier jour du mois suivant la Date d'Effet du Contrat additionnée, dans le cas d'une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, de la Durée de la Phase de Préfinancement.

Les « Dates d'Echéances » correspondent, pour une Ligne du Prêt, aux dates de paiement des intérêts et/ou de remboursement du capital pendant la Phase d'Amortissement.

Selon la périodicité choisie, la date des échéances est déterminée à compter de la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

La « Date d'Effet » du Contrat est la date de réception, par le Prêteur, du Contrat signé par l'ensemble des Parties et ce, dès lors que la (ou les) condition(s) stipulée(s) à l'Article « Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat » a (ont) été remplie(s).

La « Date Limite de Mobilisation » correspond à la date de fin de la Phase de Mobilisation d'une Ligne du Prêt et est fixée soit deux mois avant la date de première échéance si la Ligne du Prêt ne comporte pas de Phase de Préfinancement, soit au terme de la Durée de la Phase de Préfinancement si la Ligne du Prêt comporte une Phase de Préfinancement.

Le « Droit Environnemental » désigne (i) la législation de l'Union Européenne (en ce compris ses principes généraux et usages), (ii) les lois et réglementations nationales, ainsi que (iii) tous traités internationaux applicables.

La « Durée de la Ligne du Prêt » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La « Durée de la Phase de Préfinancement » est la durée comprise entre le premier jour du mois suivant la prise d'effet du Contrat et la Date Limite de Mobilisation de la Ligne du Prêt.

La « Durée totale du Prêt » désigne la durée comprise entre le premier jour du mois suivant sa Date d'Effet et la dernière Date d'Echéance.

La « Durée de la Phase d'Amortissement de la Ligne du Prêt » désigne la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La « Garantie » est une sûreté accordée au Prêteur qui lui permet d'obtenir le paiement de sa créance en cas de défaut de l'Emprunteur.

Paraphes

5/22

Caisse des dépôts et consignations
7 rue Jeanne d'Arc - CS 71020 - Square des Arts - 76171 Rouen cedex 1 - Tél : 02 35 15 65 11
normandie@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr  @BanqueDesTerr

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

L'« Indemnité de Rupture du Taux Fixe » désigne, en relation avec tout montant devant être remboursé de manière anticipée ou tout montant devant être annulé, la somme correspondant à la valeur actualisée de l'éventuel excédent (à la date de calcul) :

(a) des intérêts calculés que le montant devant être remboursé de manière anticipée (ou le montant annulé) aurait produits pour la période entre la date de remboursement anticipé (ou la date d'annulation) et la date d'échéance finale si ce montant n'avait pas été remboursé de façon anticipée (ou annulé) ; sur

(b) les intérêts qui auraient été produits pour cette période s'ils avaient été calculés au Taux de Remplacement diminué de 0,15% (15 points de base).

La valeur actualisée définie ci-dessus sera calculée à un taux d'actualisation égal au Taux de Remplacement, appliquée à chaque Date d'Echéance à laquelle les remboursements auraient été effectués s'il n'y avait pas eu un remboursement anticipé (ou annulation).

L'« Index » désigne, pour une Ligne du Prêt, l'Index de référence appliqué en vue de déterminer le taux d'intérêt.

L'« Index de la Phase de Préfinancement » désigne, pour une Ligne du Prêt, l'Index de référence appliqué sur la phase de mobilisation en vue de déterminer le taux d'intérêt applicable sur cette phase.

Le « Jour ouvré » désigne tout jour de la semaine autre que le samedi, le dimanche ou jour férié légal.

La « Ligne du Prêt » désigne la ligne affectée à la réalisation de l'opération ou à une composante de celle-ci. Elle correspond à un produit déterminé et donne lieu à l'établissement d'un tableau d'amortissement qui lui est propre. Son montant correspond à la somme des Versements effectués pendant la Phase de Mobilisation auquel sont ajoutés le cas échéant, pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, les intérêts capitalisés liés aux Versements.

La « Perturbation de Marché » désigne l'un quelconque des événements suivants :

(a) il existe, de l'opinion raisonnable du Prêteur, des événements ou circonstances affectant défavorablement l'accès du Prêteur à ses sources de financement au vu des conditions actuelles de marché ;

(b) de l'opinion du Prêteur, les fonds ne sont pas disponibles auprès de ses sources habituelles de financement pour lui permettre de financer une Ligne du Prêt de manière suffisante pour la maturité demandée, et/ou pour le profil de remboursement demandé ;

La « Phase d'Amortissement pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la période débutant à l'issue de la Phase de Mobilisation, durant laquelle l'Emprunteur rembourse le capital prêté dans les conditions définies à l'Article « Règlement des Echéances », et allant jusqu'à la dernière Date d'Echéance.

La « Phase de Mobilisation pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement » désigne la période débutant 10 jours ouvrés après la Date d'Effet et s'achevant à la Date Limite de Mobilisation de la Ligne du Prêt. Durant cette phase, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer des demandes de Versement.

La « Phase de Préfinancement » désigne, pour une Ligne du Prêt, la période comprise entre le premier jour du mois suivant la Date d'Effet et sa Date Limite de Mobilisation.

Le « Prêt » désigne la somme mise à disposition de l'Emprunteur sous la forme d'une ou plusieurs Lignes du Prêt. Son montant ne peut pas excéder celui stipulé à l'Article « Prêt ».

Paraphes

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le « Prêt au Secteur Public Local » (PSPL) est destiné au financement de projets d'investissement structurants et de très long terme du secteur public local.

Le « Taux Fixe » désigne le taux ni variable, ni révisable appliquée à une Ligne du Prêt.

Le « Taux de Remplir » désigne le taux d'intérêt annuel applicable le jour du calcul de l'indemnité pour un prêt à taux fixe qui aura les mêmes modalités de paiement des intérêts et le même profil de remboursement du principal que la Ligne du Prêt pour laquelle une indemnité est due. Ce taux correspond au coût d'obtention des fonds par le Prêteur auprès de ses sources de financement dans le cadre d'un prêt à taux fixe. Ce taux ne pourra pas avoir une valeur négative.

Le « Versement » désigne, pour une Ligne du Prêt, la mise à disposition de l'Emprunteur de tout ou partie du montant en principal de la Ligne du Prêt.

ARTICLE 6 CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITÉE DE VALIDITÉ DU CONTRAT

Le présent contrat et l'annexe devront être retournés signés au Prêteur

- soit par courrier : le Contrat devra alors être dûment complété, paraphé à chaque page et signé à la dernière page ;
- soit électroniquement via le site www.banquedesterritoires.fr si l'Emprunteur a opté pour la signature électronique : la signature sera alors apposée électroniquement sans qu'il soit besoin de parapheer les pages.

Le contrat prendra effet à la date de réception du Contrat signé par l'ensemble des Parties et après réalisation, à la satisfaction du Prêteur, de la (ou des) condition(s) ci-après mentionnée(s).

A défaut de réalisation de cette (ou de ces) condition(s) à la date du 31/08/2020 le Prêteur pourra considérer le présent Contrat comme nul et non avenu.

La prise d'effet est subordonnée à la réalisation de la (ou des) condition(s) suivante(s) :

- la production de (ou des) acte(s) conforme(s) habilitant le représentant de l'Emprunteur à intervenir au présent contrat.

La prise d'effet est également subordonnée à l'absence de survenance d'un cas de Perturbation de Marché tel que stipulé à l'Article "Définitions" et ce après notification à l'Emprunteur par le Prêteur dans les conditions prévues à l'Article "Notifications".

ARTICLE 7 CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Il est précisé que le Versement d'une Ligne du Prêt est subordonné au respect des dispositions suivantes :

- que l'autorisation de prélèvement soit retournée au Prêteur signée par un représentant de l'Emprunteur habilité ;
- qu'il n'y ait aucun manquement de l'Emprunteur à l'un quelconque des engagements prévus à l'Article « Déclarations et Engagements de l'Emprunteur » ;

Paraphes

7/22

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- qu'aucun cas d'exigibilité anticipée, visé à l'Article « Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières », ne soit survenu ou susceptible de survenir ;
- que l'Emprunteur ne soit pas en situation d'impayé, de quelque nature que ce soit, vis-à-vis du Prêteur ;
- que l'Emprunteur justifie au Prêteur l'engagement de l'opération financée tel que précisé à l'Article « Mise à Disposition de chaque Ligne du Prêt » ;
- que l'Emprunteur produise au Prêteur la (ou les) pièce(s) suivante(s) :
 - Contrat de prêt(s) signé de l'ensemble des parties

A défaut de réalisation des conditions précitées au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date souhaitée pour le premier Versement, le Prêteur sera dans l'impossibilité de procéder au Versement des fonds à cette date.

ARTICLE 8 MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Chaque Ligne du Prêt est mise à disposition pendant la Phase de Mobilisation du Contrat. Les Versements sont subordonnés au respect de l'Article « Conditions Suspensives au Versement de chaque Ligne du Prêt », à la conformité et à l'effectivité de la (ou des) Garantie(s) apportée(s), ainsi qu'à la justification, par l'Emprunteur, de l'engagement de l'opération financée notamment par la production de l'ordre de service de démarrage des travaux, d'un compromis de vente ou de toute autre pièce préalablement agréée par le Prêteur.

Sous réserve des dispositions de l'alinéa précédent, un échéancier de Versements pour chaque Ligne du Prêt est proposé par le Prêteur à l'Emprunteur. Cet échéancier est positionné à la Date Limite de Mobilisation des fonds.

Le premier Versement est subordonné à la prise d'effet du Contrat et ne peut intervenir moins de dix (10) Jours ouvrés après la Date d'Effet et le dernier Versement doit intervenir avant la Date Limite de Mobilisation.

Il appartient à l'Emprunteur de s'assurer que l'échéancier de Versements correspond à l'opération financée ou de le modifier dans les conditions ci-après :
toute modification du ou des échéanciers de Versements doit être :
- soit adressée par l'Emprunteur au Prêteur par lettre parvenue au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date de Versement prévue initialement,
- soit réalisée par l'Emprunteur directement sur le site : www.banquedesterritoires.fr en respectant un délai de trois (3) Jours ouvrés entre la date de demande et la nouvelle date de réalisation du Versement souhaitée.

Le Prêteur se réserve le droit de requérir de l'Emprunteur les justificatifs de cette modification de l'échéancier.

A la date limite de mobilisation de chaque Ligne du Prêt, si la somme des Versements est inférieure au montant de la Ligne du Prêt, le montant de la Ligne du Prêt sera ramené au montant effectivement versé dans les conditions figurant à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt ».

En cas de retard dans le déroulement de l'opération, l'Emprunteur s'engage à avertir le Prêteur et à adapter le ou les échéanciers de Versements prévisionnels aux besoins effectifs de décalages liés à l'avancement des travaux.

Paraphes

8/22

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le Prêteur a la faculté, pour des raisons motivées, de modifier une ou plusieurs dates prévues à l'échéancier de Versements voire de suspendre les Versements, sous réserve d'en informer préalablement l'Emprunteur par courrier ou par voie électronique.

Les Versements sont domiciliés sur le compte dont l'intitulé exact est porté sur l'accusé de réception transmis à l'Emprunteur à la prise d'effet du Contrat.

L'Emprunteur a la faculté de procéder à un changement de domiciliation en cours de Versement du Prêt sous réserve d'en faire la demande au Prêteur, par lettre parvenue au moins vingt (20) Jours ouvrés avant la nouvelle date de réalisation du Versement.

Le Prêteur se réserve, toutefois, le droit d'agréer les établissements teneurs des comptes ainsi que les catégories de comptes sur lesquels doivent intervenir les Versements.

Paraphes

9/22

Caisse des dépôts et consignations
7 rue Jeanne d'Arc - CS 71020 - Square des Arts - 76171 Rouen cedex 1 - Tél : 02 35 15 65 11
normandie@cassedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr  | @BanqueDesTerr

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 9 CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Offre CDC	
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PSPL
Enveloppe	Enveloppe SPL
Identifiant de la Ligne du Prêt	5376759
Montant de la Ligne du Prêt	819 424 €
Commission d'Instruction	0 €
Pénalité de délit	1 % + Indemnité de Rupture du Taux Fixe
Durée de la période	Trimestrielle
Taux de période	0,14 %
TEG de la Ligne du Prêt	0,55 %
Phase de préfinancement	
Durée du préfinancement	12 mois
Index de préfinancement	Taux fixe
Taux d'intérêt du préfinancement	0,55 %
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement périodique
Périodicité du règlement des intérêts de préfinancement	Trimestrielle
Phase d'amortissement	
Durée	25 ans
Index	Taux fixe
Marge fixe sur index	-
Taux d'intérêt	0,55 %
Périodicité	Trimestrielle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité de Rupture du Taux Fixe
Modèle de révision	Sans objet
Taux de progression des échéances	0 %
Méthode d'évaluation des intérêts	Équivalent
Ratio de paiement des intérêts	30 / 360

Paraphes

Caisse des dépôts et consignations
7 rue Jeanne d'Arc - CS 71020 - Square des Arts - 76171 Rouen cedex 1 - Tél : 02 35 15 65 11
normandie@caissedesdepots.fr

10/22

banquedesterritoires.fr  @BanqueDesTerr

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

A l'exception des Lignes du Prêt dont la Phase de Préfinancement est indexée sur Euribor, l'Emprunteur a la faculté, pendant la Phase de Préfinancement et au plus tard deux mois avant la plus proche des deux dates entre la nouvelle date de fin de Phase de Préfinancement et la date initiale, de solliciter l'accord du Prêteur pour l'allongement ou la réduction de la Durée de la Phase de Préfinancement mentionnée ci-dessus.

Si cette nouvelle Durée de la Phase de Préfinancement s'inscrit dans la période de 3 à 24 mois indiquée dans l'acte de garantie, alors cette modification ne donnera pas lieu à l'établissement d'un nouvel acte de garantie et sera formalisée sous la forme d'une lettre valant avenant.

Par ailleurs, la modification de la Durée de la Phase de Préfinancement fera l'objet de la perception d'une commission de réaménagement dans les conditions prévues à l'Article « Commissions ».

L'Emprunteur reconnaît que, conformément à la réglementation en vigueur, le TEG susmentionné, calculé selon un mode proportionnel au taux de période établi à partir d'une période de mois normalisés et rapporté à une année civile, est fourni en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque Ligne du Prêt.

Pour l'avenir, le Prêteur et l'Emprunteur reconnaissent expressément pour chaque Ligne du Prêt, que :

- le TEG du fait des particularités de taux notamment en cas de taux variable, ne peut être fourni qu'à titre indicatif ;
- le calcul est effectué sur l'hypothèse d'un unique Versement, à la date de signature du Contrat qui vaut pour les besoins du calcul du TEG, date de début d'amortissement théorique du Prêt.

Toutefois, ce TEG Indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

Et, l'Emprunteur reconnaît avoir procédé personnellement à toutes les estimations qu'il jugeait nécessaires à l'appréciation du coût total de chaque Ligne du Prêt.

Les frais de garantie, visés ci-dessus, sont intégrés pour le calcul du TEG sur la base du montant de garantie prévu à l'Article « Garantie ».

ARTICLE 10 DÉTERMINATION DES TAUX

MODALITÉS DE DÉTERMINATION DU TAUX FIXE

Le Taux Fixe est déterminé par le Prêteur, pour chaque Ligne du Prêt. Sa valeur est définie à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt ».

MODALITÉ DE DETERMINATION DES INTÉRÊTS DE LA PHASE DE PRÉFINANCEMENT

Le montant des intérêts de la Phase de Préfinancement, est calculé en fonction, d'une part, du montant et des dates de Versements et, d'autre part, du taux d'intérêt en vigueur pendant cette période. Le taux d'intérêt de la Phase de Préfinancement est indiqué à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt ».

Paraphes

Caisse des dépôts et consignations
7 rue Jeanne d'Arc - CS 71020 - Square des Arts - 76171 Rouen cedex 1 - Tél : 02 35 15 65 11
normandie@cassedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr  @BanqueDesTerr

11/22

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 11 CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS

Les intérêts dus au titre de la période comprise entre deux Dates d'Echéances sont déterminés selon la ou les méthodes de calcul décrites ci-après.

Où (I) désigne les intérêts calculés à terme échu, (K) le capital restant dû au début de la période majoré, le cas échéant, du stock d'intérêts et (t) le taux d'intérêt annuel sur la période.

- » Méthode de calcul selon un mode équivalent et une base « 30 / 360 » :

$$I = K \times [(1 + t) \text{ "base de calcul" } - 1]$$

La base de calcul « 30 / 360 » suppose que l'on considère que tous les mois comportent 30 jours et que l'année comporte 360 jours.

Pour chaque Ligne du Prêt, les intérêts seront exigibles selon les conditions ci-après.

En cours de la Phase de Préfinancement, l'Emprunteur paie, dans les conditions définies à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt », à la date d'exigibilité indiquée dans la mise en recouvrement adressée par le Prêteur, le montant des intérêts courus sur les Versements effectués pendant cette phase, arrêtés à la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

Le capital de la Ligne du Prêt, dont les caractéristiques financières sont précisées à l'Article précité, est constitué par la somme des Versements effectués à l'Emprunteur pendant ladite Phase de Préfinancement.

Pour chaque Ligne du Prêt comportant une Phase de Préfinancement, les intérêts dus au titre de chaque échéance seront déterminés selon les méthodes de calcul ci-dessus et compte tenu des modalités définies à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt ».

ARTICLE 12 AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL

Pour chaque Ligne du Prêt, l'amortissement du capital se fera selon le ou les profils d'amortissements ci-après.

Lors de l'établissement du tableau d'amortissement d'une Ligne du Prêt avec un profil « échéance prioritaire (Intérêts différés) », les intérêts et l'échéance sont prioritaires sur l'amortissement de la Ligne du Prêt. Ce dernier se voit déduire et son montant correspond à la différence entre le montant de l'échéance et celui des intérêts.

La séquence d'échéance est fonction du taux de progressivité des échéances mentionnées aux Articles « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt » et « Détermination des Taux ».

Si les intérêts sont supérieurs à l'échéance, alors la différence entre le montant des intérêts et de l'échéance constitue les intérêts différés. Le montant amorti au titre de la période est donc nul.

Paraphes

Caisse des dépôts et consignations
7 rue Jeanne d'Arc - CS 71020 - Square des Arts - 76171 Rouen cedex 1 - Tél : 02 35 15 65 11
normandie@cassedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr  @BanqueDesTerr

12/22

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 13 RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES

L'Emprunteur paie, à chaque Date d'Echéance, le montant correspondant au remboursement du capital et au paiement des intérêts dus. Ce montant est déterminé selon les modalités définies à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt ».

Le tableau d'amortissement de chaque Ligne du Prêt Indique le capital restant dû et la répartition des échéances entre capital et intérêts, et le cas échéant du stock d'intérêts, calculée sur la base d'un Versement unique réalisé en Date de Début de la Phase d'Amortissement.

Les paiements font l'objet d'un prélèvement automatique au bénéfice du Prêteur. Ce prélèvement est effectué conformément à l'autorisation reçue par le Prêteur à cet effet.

Les sommes dues par les Emprunteurs ayant l'obligation d'utiliser le réseau des comptables publics font l'objet d'un prélèvement selon la procédure du débit d'office. Elles sont acquittées auprès de la Caisse des Dépôts à Paris.

Les paiements sont effectués de sorte que les fonds parviennent effectivement dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au plus tard le jour de l'échéance ou le premier jour ouvré suivant celui de l'échéance si ce jour n'est pas un jour ouvré.

ARTICLE 14 COMMISSIONS

Le présent Prêt n'est soumis à la perception d'aucune commission d'instruction.

L'Emprunteur sera redevable, pour chaque Ligne du Prêt, d'une Pénalité de Débit dans le cas où la somme des Versements est inférieure au montant mis à sa disposition. Cette Pénalité de Débit est calculée à la Date de Limite de Mobilisation et correspond à 1,00% (100 points de base) du montant en principal non mobilisé par Ligne du Prêt.

L'Emprunteur sera également redevable, pour chaque Ligne du Prêt indexée sur Taux Fixe, de l'Indemnité de Rupture du Taux Fixe. Cette indemnité est calculée à la même date que la Pénalité de Débit soit à la Date de Limite de Mobilisation.

L'Emprunteur sera redevable pour chaque Ligne du Prêt, en cas de modification de la Durée de la Phase de Préfinancement définie à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt » et/ou de la modalité de règlement des intérêts de préfinancement définie à l'Article « Calcul et Paiement des intérêts », d'une commission de réaménagement de cent euros (100 €) par Ligne du Prêt réaménagée.

Cette commission sera prélevée par le Prêteur après réception de la lettre valant avenant formalisant la ou les modifications et après prise en compte de la ou des nouvelles caractéristiques financières.

Paraphes

13/22

Caisse des dépôts et consignations
7 rue Jeanne d'Arc - CS 71020 - Square des Arts - 76171 Rouen cedex 1 - Tél : 02 35 15 65 11
normandie@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 15 DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR

DÉCLARATIONS DE L'EMPRUNTEUR :

L'Emprunteur déclare et garantit au Prêteur :

- avoir pris connaissance de toutes les dispositions et pièces formant le Contrat et les accepter ;
- qu'il a la capacité de conclure et signer le Contrat auquel il est Partie, ayant obtenu toutes les autorisations nécessaires à cet effet, ainsi que d'exécuter les obligations qui en découlent ;
- qu'il renonce expressément à bénéficier d'un délai de rétractation à compter de la conclusion du contrat ;
- qu'il a une parfaite connaissance et compréhension des caractéristiques financières et des conditions de remboursement du Prêt et qu'il reconnaît avoir obtenu de la part du Prêteur, en tant que de besoin, toutes les informations utiles et nécessaires ;
- la conformité des décisions jointes aux originaux et rendues exécutoires ;
- la sincérité des documents transmis et notamment de la certification des documents complables fournis et l'absence de toute contestation à leur égard ;
- qu'il n'est pas en état de cessation de paiement et ne fait l'objet d'aucune procédure collective ;
- qu'il n'a pas déposé de requête en vue de l'ouverture d'une procédure amiable le concernant ;
- l'absence de recours de quelque nature que ce soit à l'encontre de l'opération financée ;
- qu'il a été informé que le Prêteur pourra céder et/ou transférer tout ou partie de ses droits et obligations sans que son accord ne soit préalablement requis.

ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR :

Sous peine de déchéance du terme de remboursement du Prêt, l'Emprunteur s'engage à :

- affecter les fonds exclusivement au projet défini à l'Article « Objet du Prêt » du Contrat. Cependant, l'utilisation des fonds par l'Emprunteur pour un objet autre que celui défini à l'Article précité ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du Prêteur ;
- rembourser le Prêt aux Dates d'Echéances convenues ;
- assurer, lorsque l'Emprunteur est maître d'ouvrage, les immeubles, objet du présent financement, contre l'incendie et à présenter au Prêteur un exemplaire des polices en cours à première réquisition ;
- ne pas consentir, sans l'accord préalable du Prêteur, de Garantie sur le foncier et les Immeubles financés, pendant toute la durée de remboursement du Prêt, à l'exception de celles qui pourraient être prises, le cas échéant, par le(s) garant(s) en contrepartie de l'engagement constaté par l'Article « Garanties » du Contrat ;
- obtenir tous droits immobiliers, permis et Autorisations nécessaires, s'assurer et /ou faire en sorte que celles-ci nécessaires ou requises pour réaliser l'opération sont délivrées et maintenues en vigueur ;

Paraphes

14/22

Caisse des dépôts et consignations
7 rue Jeanne d'Arc - CS 71020 - Square des Arts - 76171 Rouen cedex 1 - Tél : 02 35 15 65 11
normandie@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr  | @BanqueDesTerr

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- justifier, à la demande du Prêteur, du titre définitif conforme conférant les droits réels immobiliers pour l'opération financée dans les cas où celui-ci n'a pas été préalablement transmis et conserver, sauf accord écrit du Prêteur, la propriété de tout ou partie significative des biens financés par le Prêt ;
- justifier, à la demande du Prêteur, des décisions attributives de subventions ;
- souscrire et maintenir, le cas échéant et lorsque l'Emprunteur est maître d'ouvrage, pendant toute la durée du chantier et jusqu'à l'achèvement des ouvrages financés par le Prêteur, une police d'assurance tous risques chantier, pour son compte et celui de tous les intervenants à la construction, garantissant les ouvrages en cours de construction contre tous dommages matériels, ainsi que la responsabilité de l'Emprunteur comme de tous les intervenants pour tous dommages aux avoisinants ou aux existants ;
- entretenir, réparer et renouveler les actifs utilisés dans le cadre de l'opération ;
- apporter, le cas échéant, les fonds propres ou les subventions nécessaires à l'équilibre financier de l'opération ;
- Informer, le cas échéant, préalablement (et au plus tard dans le mois précédent l'événement) le Prêteur et obtenir son accord sur tout projet :
 - de transformation de son statut, ou de fusion, absorption, scission, apport partiel d'actif, transfert universel de patrimoine ou toute autre opération assimilée ;
 - de modification à intervenir relative à son actionnariat de référence et à la répartition de son capital social telle que cession de droits sociaux ou entrée au capital d'un nouvel associé/actionnaire ;
 - de signature ou modification d'un pacte d'associés ou d'actionnaires, et plus spécifiquement s'agissant des dispositions de l'article L.422-2-1 du Code de la construction et de l'habitation ;
- produire à tout moment au Prêteur, sur sa demande, les documents financiers et comptables des trois derniers exercices clos ainsi que, le cas échéant, un prévisionnel budgétaire ou tout ratio financier que le Prêteur jugera utile d'obtenir ;
- produire le cas échéant, à la demande du Prêteur, l'attestation de respect de la réglementation thermique des bâtiments existants ;
- fournir, à la demande du Prêteur, les pièces attestant de la réalisation de l'objet du financement visé à l'Article « Objet du Prêt » ;
- fournir au Prêteur, dans les deux années qui suivent la date d'achèvement des travaux, le prix de revient définitif de l'opération financée par le Prêt ;
- fournir, soit sur sa situation, soit sur les projets financés, tout renseignement et document budgétaire ou comptable à jour que le Prêteur peut être amené à lui réclamer notamment, une prospective actualisée mettant en évidence sa capacité à moyen et long terme à faire face aux charges générées par le projet, et à permettre aux représentants du Prêteur de procéder à toutes vérifications qu'ils jugeraient utiles ;
- Informer, le cas échéant, le Prêteur sans délai, de toute décision tendant à déferer les délibérations de l'assemblée délibérante de l'Emprunteur autorisant le recours au Prêt et ses modalités devant toute juridiction, de même que du dépôt de tout recours à l'encontre d'un acte détachable du Contrat ;
- Informer, le cas échéant, le Prêteur, sans délai, de la survenance de toute procédure précontentieuse, contentieuse, arbitrale ou administrative devant toute juridiction ou autorité quelconque ;

Paraphes



Caisse des dépôts et consignations
 7 rue Jeanne d'Arc - CS 71020 - Square des Arts - 76171 Rouen cedex 1 - Tél : 02 35 15 65 11
 normandie@caissedesdepots.fr
 banquedesterritoires.fr  | @BanqueDesTerr

15/22

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- informer préalablement, le cas échéant, le Prêteur de tout projet de nantissement de ses parts sociales ou actions ;
- informer, dès qu'il en a connaissance, le Prêteur de la survenance de tout évènement visé à l'article « Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières » ;
- informer, dès qu'il en a connaissance, le Prêteur de tout évènement susceptible de retarder le démarrage de l'opération financée, d'en suspendre momentanément ou durablement voire d'en annuler la réalisation ou d'en modifier le contenu ;
- informer le Prêteur de la date d'achèvement des travaux, par production de la déclaration ad hoc, dans un délai maximum de trois mois à compter de celle-ci ;
- à ne pas céder ou transférer tout ou partie de ses droits ou obligations au titre du présent Contrat sans l'autorisation expresse du Prêteur ;
- assurer l'exécution de l'opération en conformité à toutes lois et réglementations, en ce compris celles relatives à la législation européenne, au regard notamment du droit environnemental et des aides d'Etat auxquelles l'Emprunteur ou l'opération sont soumis ;
- déclarer qu'à sa connaissance, aucun fonds investi par lui dans l'opération concernée n'est d'origine illicite, en ce inclus tout blanchiment d'argent ou financement du terrorisme, et s'engage à informer à tout moment le Prêteur s'il venait à en avoir connaissance ;
- permettre aux personnes désignées par le Prêteur :
 - d'effectuer des vérifications, visites des lieux, installations et travaux concernés par l'opérations, que le Prêteur jugerait utiles ;
 - de s'entretenir avec lui ou ses représentants et, à moins de démontrer que cela n'est pas légalement ou matériellement possible, mettre en oeuvre de bonne foi et de manière raisonnable les mesures qui sont nécessaires afin de faciliter l'exécution de la mission des personnes susvisées notamment en n'empêchant pas les interactions nécessaires avec toute personne employée ou ayant une relation contractuelle avec lui et impliquée dans l'opération financée ;
 - de revoir, dans la limite permise par les lois et réglementations, ses livres et écritures comptables relatifs à la réalisation de l'Article « Objet du Prêt » et de disposer, dans la limite permise par les lois et réglementations, de copies desdits documents ;
- informer le Prêteur, dans la limite permise par les lois et réglementations, de toute enquête judiciaire ou procédure en cours le mettant en cause (son président, l'un de ces vice-président ou l'un des membres de son organe délibérant) et / ou de toute condamnation ayant force de chose jugée au titre d'une infraction pénale commise dans le cadre de l'opération ou concernant l'utilisation des fonds mis à disposition au titre d'une opération ou d'un contrat subsidiaire ;
- prendre, dans toute la mesure permise par la loi, dans un délai raisonnable, les mesures nécessaires à l'encontre de tout membre de ses organes de décision et de direction ayant fait l'objet d'une condamnation pénale ayant force de chose jugée commise dans l'exercice de ses fonctions, de sorte que ladite personne ne prenne pas part aux activités ayant un lien direct avec les fonds mis à la disposition de l'Emprunteur par le Prêteur ;

Paraphes

Caisse des dépôts et consignations
7 rue Jeanne d'Arc - CS 71020 - Square des Arts - 76171 Rouen cedex 1 - Tél : 02 35 15 65 11
normandie@cassedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr  @BanqueDesTerr

16/22

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- tenir des écritures comptables de toutes les transactions financières et dépenses faites dans le cadre de l'opération financée. Dans la mesure permise la loi, l'Emprunteur reconnaît et accepte que le Prêteur pourrait être amené à revoir ses livres comptables, dans l'unique hypothèse cependant où l'Emprunteur ou l'un des membres de ses organes de décision et de direction auraient fait l'objet d'une condamnation pénale ayant force de chose jugée ;
- permettre au Prêteur de communiquer toute information en lien direct avec le présent Contrat à toute institution ou organisme compétent de l'Union européenne conformément aux dispositions impératives du droit européen ;
- fournir, à la demande du Prêteur, une copie des publications pertinentes dans le Journal Officiel de l'Union européenne pour les projets de plus de 5 millions d'euros.
- réaliser au moyen des fonds octroyés une opération immobilière conforme aux exigences de l'un des référentiels suivants : PERENE pour la Réunion, ECODOM + pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique ou tout autre référentiel reconnu par la Caisse des Dépôts et présentant des niveaux d'exigences équivalents ou supérieurs aux référentiels précités.

Par ailleurs l'Emprunteur s'engage à ce que le montant cumulé du financement bénéficiant d'un soutien de la BEI n'excède pas 50 % des coûts totaux de l'opération et à ce que le financement obtenu avec le soutien de la BEI et les autres ressources fournies par l'Union européenne n'excède pas 70 % des coûts totaux de l'opération.

ARTICLE 16 GARANTIES

Le remboursement du capital et le paiement des intérêts ainsi que toutes les sommes contractuellement dues ou devenues exigibles au titre du présent contrat sont garantis comme suit :

Type de Garantie	Dénomination du garant / Désignation de la Garantie	Quotité Garantie (en %)
Exonéré	Exonéré	Exonéré

En considération de la qualité de l'Emprunteur, le Prêteur accepte d'exonérer ce dernier d'apporter une Garantie au Prêt.

ARTICLE 17 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES

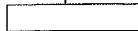
Tout remboursement anticipé devra être accompagné du paiement, le cas échéant, des intérêts différés correspondants. Ce montant sera calculé au prorata des capitaux remboursés en cas de remboursement partiel.

Tout remboursement anticipé doit être accompagné du paiement des intérêts courus contractuels correspondants.

Le paiement des intérêts courus sur les sommes ainsi remboursées par anticipation, sera effectué dans les conditions définies à l'Article « Calcul et Paiement des Intérêts ».

Le remboursement anticipé partiel ou total du Prêt, qu'il soit volontaire ou obligatoire, donnera lieu, au règlement par l'Emprunteur d'une indemnité dont les modalités de calcul sont détaillées selon les différents cas, au sein du présent Article.

Paraphes



17/22

Caisse des dépôts et consignations
7 rue Jeanne d'Arc - CS 71020 - Square des Arts - 76171 Rouen cedex 1 - Tél : 02 35 15 65 11
normandie@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

L'indemnité perçue par le Prêteur est destinée à compenser le préjudice financier résultant du remboursement anticipé du Prêt avant son terme, au regard de la spécificité de la ressource prêtée et de son remplacement sur les marchés financiers.

L'Emprunteur reconnaît avoir été informé des conditions financières des remboursements anticipés et en accepte les dispositions.

17.1 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS VOLONTAIRES

17.1.1 Conditions des demandes de remboursements anticipés volontaires

En Phase de Préfinancement l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, pour chaque Ligne du Prêt, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels dès le premier Versement et pendant toute la Durée de la Phase de Préfinancement. Ces derniers sont pris en compte dès la Date de Début de la Phase d'Amortissement si le Versement effectif des fonds est constaté dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au moins deux mois avant cette date.

Pour chaque Ligne du Prêt comportant une indemnité actuarielle, dont les modalités de calculs sont stipulées ci-après, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, en Phase d'amortissement, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels à chaque Date d'Echéance moyennant un préavis de quarante cinq (45) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée. Les remboursements anticipés volontaires sont pris en compte pour l'échéance suivante si le Versement effectif des sommes est constaté dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au moins deux mois avant cette échéance.

La date du jour de calcul des sommes dues est fixée quarante (40) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée.

Toute demande de remboursement anticipé volontaire notifiée conformément à l'Article « Notifications » doit indiquer, pour chaque Ligne du Prêt, la date à laquelle doit intervenir le remboursement anticipé volontaire, le montant devant être remboursé par anticipation et préciser la (ou les) Ligne(s) du Prêt sur laquelle (ou lesquelles) ce(s) remboursement(s) anticipé(s) doit(dovient) intervenir.

Le Prêteur lui adressera, trente cinq (35) jours calendaires avant la date souhaitée pour le remboursement anticipé volontaire, le montant de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire calculé selon les modalités détaillées ci-après au présent article.

L'Emprunteur devra confirmer le remboursement anticipé volontaire par courriel ou par télécopie, selon les modalités définies à l'Article « Notifications », dans les cinq (5) jours calendaires qui suivent la réception du calcul de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire.

Sa confirmation vaut accord irrévocable des Parties sur le montant total du remboursement anticipé volontaire et du montant de l'indemnité.

Paraphes

Caisse des dépôts et consignations
7 rue Jeanne d'Arc - CS 71020 - Square des Arts - 76171 Rouen cedex 1 - Tél : 02 35 15 65 11
normandie@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr  @BanqueDesTerr

18/22

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

17.1.2 Conditions financières des remboursements anticipés volontaires

Les conditions financières des remboursements anticipés volontaires définies ci-dessous et applicables à chaque Ligne du Prêt sont détaillées à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt ».

Les remboursements anticipés volontaires effectués en cours de Phase de Préfinancement donnent lieu à perception d'une indemnité égale à celle perçue en cas de remboursements anticipés volontaires en cours de Phase d'Amortissement.

Pour chaque Ligne du Prêt indexée sur Taux Fixe, les remboursements anticipés volontaires donnent lieu, durant la Phase d'Amortissement, à la perception par le Prêteur d'une Indemnité Actuarielle calculée sur les montants remboursés par anticipation égale à l'Indemnité de Rupture du Taux Fixe.

En cas de remboursement anticipé partiel, les échéances ultérieures sont recalculées, par application des caractéristiques en vigueur à la date du remboursement, sur la base, d'une part, du capital restant dû majoré, le cas échéant, des intérêts différés correspondants et, d'autre part, de la durée résiduelle du Prêt.

17.2 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS OBLIGATOIRES

17.2.1 Premier cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

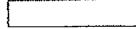
Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles en cas de :

- tout impayé à Date d'Echéance, ces derniers entraîneront également l'exigibilité d'intérêts moratoires ;
- perte par l'Emprunteur de sa qualité le rendant éligible au Prêt ;
- dévolution du bien financé à une personne non éligible au Prêt et/ou non agréée par le Prêteur en raison de la dissolution, pour quelque cause que ce soit, de l'organisme Emprunteur ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales ne contractualisant pas avec la Caisse des Dépôts pour l'acquisition desdits logements ;
- non utilisation des fonds empruntés conformément à l'objet du Prêt tel que défini à l'Article « Objet du Prêt » du Contrat ;
- non respect de l'un des engagements de l'Emprunteur énumérés à l'Article « Déclarations et Engagements de l'Emprunteur », ou en cas de survenance de l'un des événements suivants :
 - dissolution, liquidation judiciaire ou amiable, plan de cession de l'Emprunteur ou de l'un des associés de l'Emprunteur dans le cadre d'une procédure collective ;
 - la(s) Garantie(s) octroyée(s) dans le cadre du Contrat, a(ont) été rapportée(s), cesse(nt) d'être valable(s) ou pleinement efficace(s), pour quelque cause que ce soit.

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur d'une pénalité égale à 7 % du montant total des sommes exigibles par anticipation.

Ladite pénalité sera majorée d'une Indemnité forfaitaire calculée selon les modalités visées au paragraphe « Conditions financières des remboursements anticipés volontaires ».

Paraphes



Caisse des dépôts et consignations
7 rue Jeanne d'Arc - CS 71020 - Square des Arts - 76171 Rouen cedex 1 - Tél : 02 35 15 85 11
normandie@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr  | @BanqueDesTerr

19/22

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

17.2.2 Deuxième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles dans les cas suivants :

- cession, démolition ou destruction du bien immobilier financé par le Prêt, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires ou renonciation expresse du Prêteur ;
- transfert, démembrement ou extinction, pour quelque motif que ce soit, des droits réels immobiliers détenus par l'Emprunteur sur le bien financé sauf renonciation expresse du Prêteur ;
- action judiciaire ou administrative tendant à modifier ou à annuler les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- modification, le cas échéant, du statut juridique, du capital (dans son montant ou dans sa répartition), de l'actionnaire de référence, du pacte d'actionnaires ou de la gouvernance de l'Emprunteur, n'ayant pas obtenu l'accord préalable du Prêteur ;
- nantissement, le cas échéant, des parts sociales ou actions de l'Emprunteur.

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur d'une indemnité égale à un semestre d'intérêts sur les sommes remboursées par anticipation, calculée au taux du Prêt en vigueur à la date du remboursement anticipé.

17.2.3 Troisième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

L'Emprunteur s'oblige à rembourser les sommes trop perçues, au titre du Contrat, lorsque :

- le montant total des subventions obtenues est supérieur au montant initialement mentionné dans le plan de financement de l'opération ;
- le prix de revient définitif de l'opération est inférieur au prix prévisionnel ayant servi de base au calcul du montant du Prêt.

A défaut de remboursement dans l'année qui suit la date de déclaration d'achèvement des travaux ou dans l'année qui suit l'élaboration de la fiche de clôture d'opération une pénalité égale à celle perçue en cas de remboursements anticipés volontaires sera due.

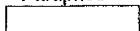
Quelle que soit la cause du remboursement anticipé obligatoire d'une Ligne du Prêt indexée sur Taux Fixe, l'Indemnité de Rupture du Taux Fixe sera due quelle que soit la date du remboursement. Elle sera calculée à la date de ce dernier.

ARTICLE 18 RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES

Toute somme due au titre de chaque Ligne du Prêt indexée sur Taux Fixe non versée à la date d'exigibilité, porte intérêt de plein droit, dans toute la mesure permise par la loi, à compter de cette date, au taux de la Ligne du Prêt majoré de 5 % (500 points de base).

La date d'exigibilité des sommes remboursables par anticipation s'entend de la date du fait générateur de l'obligation de remboursement, quelle que soit la date à laquelle ce fait générateur a été constaté par le Prêteur.

Paraphes



20/22

Caisse des dépôts et consignations
7 rue Jeanne d'Arc - CS 71020 - Square des Arts - 76171 Rouen cedex 1 - Tél : 02 35 15 65 11
normandie@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr  @BanqueDesTerr



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La perception des intérêts de retard mentionnés au présent article ne constituera en aucun cas un octroi de délai de paiement ou une renonciation à un droit quelconque du Prêteur au titre du Contrat.

Sans préjudice de leur exigibilité à tout moment, les intérêts de retard échus et non-payés seront capitalisés avec le montant impayé, s'ils sont dus pour au moins une année entière au sens de l'article 1343-2 du Code civil.

ARTICLE 19 NON RENONCIATION

Le Prêteur ne sera pas considéré comme ayant renoncé à un droit au titre du Contrat ou de tout document s'y rapportant du seul fait qu'il s'abstient de l'exercer ou retarde son exercice.

ARTICLE 20 DROITS ET FRAIS

L'Emprunteur prend à sa charge les droits et frais présents et futurs qui peuvent résulter du Contrat et notamment les frais de gestion et les commissions prévues à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt » et, le cas échéant, à l'Article « Commissions ».

ARTICLE 21 NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Toutes les communications entre l'Emprunteur et le Prêteur (y compris les demandes de Prêt(s)) peuvent être effectuées soit par courriel soit via le site www.banquedesterritoires.fr par un représentant de l'Emprunteur dûment habilité. A cet égard, l'Emprunteur reconnaît que toute demande ou notification émanant de son représentant dûment habilité et transmise par courriel ou via le site indiqué ci-dessus l'engagera au même titre qu'une signature originale et sera considérée comme valable, même si, pour la bonne forme, une lettre simple de confirmation est requise.

Par ailleurs, l'Emprunteur est avisé que les informations résultant de la législation et de la réglementation concernant les données personnelles, et notamment, le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des Données à caractère personnel et à la libre circulation de ces Données, applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le RGPD »), font l'objet d'une notice, consultable sur le site www.banquedesterritoires.fr/donnees-personnelles.

ARTICLE 22 ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le Contrat est soumis au droit français.

Pour l'entièrre exécution des présentes et de leur suite, les Parties font élection de domicile, à leurs adresses ci-dessus mentionnées.

En cas de différends sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, les Parties s'efforceront de trouver de bonne foi un accord amiable.

A défaut d'accord trouvé, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents dans le ressort des juridictions du second degré de Paris.

Paraphes

Caisse des dépôts et consignations
7 rue Jeanne d'Arc - CS 71020 - Square des Arts - 76171 Rouen cedex 1 - Tél : 02 35 15 65 11
normandie@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

21/22

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Fait en autant d'originaux que de signataires,

Le,
Pour l'Emprunteur,
Civilité :
Nom / Prénom :
Qualité :
Dûment habilité(e) aux présentes

Le,
Pour la Caisse des Dépôts,
Civilité :
Nom / Prénom :
Qualité :
Dûment habilité(e) aux présentes

Cachet et Signature :

Cachet et Signature :

Paraphes

Caisse des dépôts et consignations
7 rue Jeanne d'Arc - CS 71020 - Square des Arts - 76171 Rouen cedex 1 - Tél : 02 35 15 65 11
normandie@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr  @BanqueDesTerr

22/22

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033



**PRÉFET
DU CALVADOS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Reçu le

27 NOV. 2020

Communauté de Communes STM

Préfecture

Direction de la citoyenneté
et des collectivités locales

COURRIER ARRIVE

LE 20 NOV. 2020

Caen, le 02 NOV. 2020

MAIRIE DE CREULLY-SUR-SEULLES

Cher Monsieur le président,

J'ai le plaisir de vous informer que, sur ma proposition, il a été attribué à votre collectivité une aide financière de 500 000,00 euros correspondant à un taux de 17,83 % de la dépense prévisionnelle subventionnable pour le financement du projet de pôle de santé libéral et ambulatoire (PSLA) à Creully-sur-Seulles (référence 201401).

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un exemplaire de l'arrêté DSIL « part exceptionnelle » signé le 26 octobre 2020.

Afin d'obtenir un effet significatif sur l'investissement public et donc, sur l'activité des entreprises et sur l'emploi, dans cette période de relance économique, il importe que cette opération puisse être engagée sans tarder. Je vous invite donc à me faire parvenir dans les meilleurs délais vos demandes de paiement, accompagnées des factures acquittées à l'aide des imprimés que vous retrouverez sur le site de la préfecture.

L'article 1^{er} du présent arrêté précise que le montant définitif qui vous sera versé n'est pas forfaitaire, en effet, il sera calculé par application du taux de subvention figurant dans l'arrêté attributif au montant de la dépense réelle, plafonnée au montant de la dépense prévisionnelle.

Enfin, je vous remercie de bien vouloir afficher de manière visible et permanente, pendant la réalisation de l'opération et à son issue, les financements obtenus et notamment la participation de l'État. C'est dans ce but que vous retrouverez la charte graphique de l'État sur le site de la préfecture, rubrique finances locales : <http://www.calvados.gouv.fr/finances-locales-r1199.html>.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de mes salutations les meilleures *et très cordial*

Le préfet,

Philippe COURT

Monsieur Thierry OZENNE
Président de la CDC SEULLES TERRE ET MER

10 Place Edmond Paillaud
14480 CREULLY-SUR-SEULLES

Bureau du contrôle budgétaire et des finances locales
rue Daniel Huet
14038 CAEN Cedex 09
Tél : 02 31 30 64 00

REÇU EN PREFECTURE
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur le site internet de la préfecture : www.calvados.gouv.fr
le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
Pôle Politiques Publiques**

Mission Politiques Contractuelles,
Européennes et politique de la ville

**Arrêté n° 201401 portant attribution d'une subvention au titre de
la dotation de soutien à l'investissement local - Exercice 2020
Part exceptionnelle
Communauté de communes Seulles Terre et Mer**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu l'article 70 de la Loi 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificatives pour 2020 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2334-42, R2334-22 à R2334-26, le second alinéa de l'article R2334-27 ainsi que ses articles R2334-28 à R2334-31 ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2018-428 du 1^{er} juin 2018 relatif aux dotations de l'Etat aux collectivités locales ;
- Vu le décret du Président de la République du 1^{er} avril 2019 portant nomination de Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret n°2020-1129 du 14 septembre 2020 pris pour l'application de l'article L.1111-11 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu la circulaire NOR : TERB2000342C du 14 janvier 2020 relative aux dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2020 et ses 2 annexes ;
- Vu la circulaire NOR : TERB2019408C du 30 juillet 2020 relative à la part exceptionnelle de la dotation de soutien à l'investissement local et à l'accompagnement de la relance dans les territoires ;
- Vu la demande du Maître d'Ouvrage en date du 29 janvier 2020 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Calvados

ARRETE

Article 1^{er} — Le montant de l'aide financière de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local attribuée à la communauté de communes de Seulles Terre et Mer pour le projet de pôle de santé libéral et ambulatoire (PSLA) à Creuilly sur Seulles, est fixé à 500 000 €, représentant 17,83 % d'une dépense éligible de 2 803 607 € HT. Ce montant est un montant maximum prévisionnel, le montant définitif devant être calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées et justifiées.

Préfecture de région Normandie
Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033

Le calendrier prévisionnel de l'opération est fixé comme suit :

- date de commencement d'exécution : 01 mars 2020
- date d'achèvement : 31 décembre 2022

Article 2 — Cette subvention sera imputée sur le programme de l'Etat n°119 dont les références sont les suivantes :

UO	SGAR Normandie
DOMAINE FONCTIONNEL	0119-09
CENTRE FINANCIER	0119-C001-DR76
ACTIVITE	0119010101B3

Article 3 — Le paiement des sommes dues s'effectue de la façon suivante :

Une avance représentant 30 % du montant prévisionnel de la subvention, soit 150 000 €, peut être versée au vu du document informant le préfet du commencement d'exécution de l'opération ou, dans le cas d'une autorisation de commencement anticipé, lors de la notification de l'arrêté attributif.

Des acomptes, n'excédant pas au total 80 % du montant de la subvention maximale, soit 250 000 € peuvent être versées en fonction de l'avancement de l'opération, au vu des pièces justificatives des paiements effectués par la collectivité. Le montant de chacun de ces versements sera calculé par application du taux d'aide indiqué à l'article 1 du présent arrêté.

Le versement du solde de la subvention (20% minimum, soit 100 000 €) est subordonné à la production :

- d'un rapport final d'exécution établi par le titulaire, mentionnant le coût final de l'opération ainsi que ses modalités définitives de financement et attestant que l'ensemble de l'opération a été réalisé conformément aux engagements contractuels,
- d'un état récapitulatif de la totalité des dépenses effectuées et acquittées établi et signé par le titulaire en fin d'opération et dûment visées par le trésorier.

Cette subvention ne fera l'objet d'aucune révision dans le cas où la dépense réelle serait supérieure à la dépense prévisionnelle.

Article 4 — Délais d'exécution

Le bénéficiaire devra, avant expiration d'un délai de deux ans à compter de la notification de la présente décision, justifier du commencement d'exécution de l'opération subventionnée. A défaut de satisfaire à cette obligation, la caducité de la présente décision pourra être constatée.

Lorsque le bénéficiaire de la subvention n'a pas déclaré l'achèvement de l'opération dans un délai de quatre ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution, celle-ci est considérée comme étant terminée, elle est alors liquidée.

Article 5 — Contrôle

L'administration se réserve le droit de faire suivre et vérifier par toute personne de son choix, sur pièce et sur place, aux frais du titulaire lorsqu'il est fait appel à un expert extérieur à l'administration, les travaux et dépenses effectués au titre de l'action aidée.

Au cas où le titulaire empêcherait l'administration de procéder aux contrôles prévus au présent article en ne fournissant pas dans les délais prescrits les documents prévus, le versement de la subvention sera interrompu.

Article 6 — Reversement, résiliation

En cas de non-exécution dans les délais prévus ou d'exécution partielle de l'opération, le Préfet de Région se réserve le droit de mettre fin à l'aide de l'Etat.

Au cas où les contrôles prévus à l'article 5 feraient apparaître que l'objet de la subvention ou l'affectation de l'investissement subventionné ont été modifiés sans autorisation, que le plafond de 80 % (hors dérogation) prévu pour le cumul des aides publiques est dépassé, ou que l'opération n'a pas été réalisé dans le délai de 4 ans prévu pour l'achèvement de l'opération, le Préfet de Région exigera le versement des sommes indûment perçues par la collectivité.

Le versement total ou partiel ou l'interruption du versement peut être décidé par le Préfet de Région, à la demande du titulaire, lorsque celui-ci ne souhaite pas poursuivre l'action prévue et sollicite la résiliation de l'arrêté.

Article 7 — Publicité

Cette opération faisant l'objet d'un financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), le maître d'ouvrage indiquera de façon visible et explicite la participation de l'Etat par une publicité appropriée : "Opération soutenue par l'Etat - Dotation de Soutien à l'Investissement Local" dans une présentation identique à celle des autres aides financières.

Le plan de financement de l'opération sera affiché de manière visible pendant sa réalisation et à son issue au siège de la collectivité territoriale et mis en ligne sur son site Internet, si celui-ci existe.

Article 8 — Pièces contractuelles

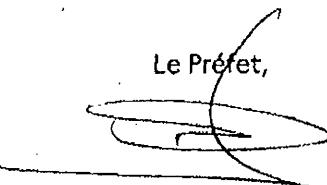
Les pièces constitutives de l'arrêté préfectoral sont : le présent document ainsi que les annexes financière et technique de l'opération.

Article 9 — Le préfet de région et la directrice régionale des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouen, le

26 OCT. 2020

Le Préfet,



Pierre-André DURAND

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Lorsque le demandeur récupère la TVA, la dépense subventionnable doit être présentée hors taxe

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RESSOURCES	Montant	%
Acquisition foncière	1,00 €		Aides publiques(1):		
Etude et maîtrise d'ouvrage	314 202,00 €		Union européenne (LEADER)	175 000,00 €	6,24%
Travaux	2 222 100,00 €		Etat DSIL	500 000,00 €	17,83%
Équipement	75 000,00 €		Etat DETR		
Autre frais (frais de reproduction,	103 960,00 €		Collectivités locales et leurs groupements		
Aléas	88 344,00 €		- région	250 000,00 €	8,92%
Pour les dépenses de fonctionnement, détailler les dépenses, notamment salaires et charges (3)			- département	250 000,00 €	8,92%
			- communes ou groupement de communes		
			Sous-total :	1 175 000,00 €	41,91%
<i>A DEDUIRE (s'il y a lieu)</i>					
Recettes générées par l'investissement			Autofinancement		
			Fonds propres	1 628 607,00 €	58,09%
			Emprunts (2)		
			Crédit-bail		
			Autres (2)		
TOTAUX	2 803 607,00 €	- €		2 803 607,00 €	100,00%

(1) A énumérer : ministères, nom des collectivités et établissements publics dont organismes consultaires, ..., joindre copies des décisions d'aides publiques déjà obtenues (délibérations des collectivités locales....)

(2) à détailler

(3) indiquer le cas échéant les modes de calcul (exemple : salaires et charges (x par mois) X (y personnes) X (z mois)

NB : les dépenses sont, le cas échéant, présentées par « sous-projets »

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20210408-DEL2021_033